



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная
организация
Объединенных
Наций

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

CONFÉRENCE

Trente-sixième session de la Conférence

Rome, 18-23 novembre 2009

**RAPPORT DE LA DOUZIÈME SESSION DE LA COMMISSION DES
RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET
L'AGRICULTURE
(Rome, 19-23 octobre 2009)**

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires.

La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org

Douzième session ordinaire de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture

Rome (Italie), 19 – 23 octobre 2009



Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

**RAPPORT DE LA COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR
L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE**

**Douzième session ordinaire
Rome, 19 – 23 octobre 2009**

Les documents préparés pour la douzième session ordinaire de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture sont disponibles sur l'Internet à l'adresse suivante:
<http://www.fao.org/nr/cgrfa/cgrfa-meetings/cgrfa-comm/twelfth-reg/fr/>

Ils peuvent aussi être obtenus en s'adressant au:
Secrétaire
de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture de la FAO
Département de la gestion des ressources naturelles et de l'environnement
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
00153
Rome (Italie)
E-mail: cgrfa@fao.org

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Par.</i>
I. Introduction	1
II. Ouverture de la session et élection du Président et des Vice-Présidents	2 - 10
III. Questions intersectorielles: Accès aux Ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture et partage des avantages en découlant	11 - 13
IV. Ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture	14 - 34
V. Ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture	35 - 46
VI. Ressources génétiques forestières	47 - 57
VII. Biodiversité des micro-organismes et des invertébrés pour l'alimentation et l'agriculture	58 - 65
VIII. Autres préparatifs des futures sessions	66 - 73
IX. Plan stratégique 2010-2017 pour la mise en oeuvre du programme de travail pluriannuel	74 - 85
X. Coopération avec le traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, le Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures et le GCRAI	86 - 95
XI. Coopération avec le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique	96 - 99
XII. Règlement intérieur et statut de la Commission	100 - 102
XIII. Élection des membres du Bureau de la treizième session ordinaire de la Commission	103
XIV. Déclarations de clôture	104 - 110
XV. Date et lieu de la treizième session ordinaire de la Commission	111

Annexes

- A. Ordre du jour de la Douzième session ordinaire de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture
- B. Résolution 1/2009: Politiques et dispositions relatives à l'accès aux ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture et au partage des avantages en découlant
- C. Stratégie de financement pour la mise en application du *Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques*
- D. Membres des Groupes de travail techniques intergouvernementaux élus par la douzième session ordinaire de la Commission
- E. *L'état des ressources génétiques forestières dans le monde*: grandes lignes par chapitre
- F. Statuts du Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources génétiques forestières
- G. Plan stratégique 2010-2017 pour la mise en oeuvre du programme de travail pluriannuel

- H. Déclaration conjointe d'intention de coopération entre l'Organe directeur du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture et la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture
- I. Règlement intérieur de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture
- J. Liste des documents
- K. Membres de la Commission des Ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture

I. INTRODUCTION

1. La douzième session ordinaire de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (la Commission) s'est tenue à Rome (Italie) du 19 au 23 octobre 2009. Par économie, la liste des délégués et observateurs n'a pas été insérée dans le présent rapport. Elle peut être consultée sur Internet, sur le site web de la Commission¹.

II. OUVERTURE DE LA SESSION ET ÉLECTION DU PRÉSIDENT ET DES VICE-PRÉSIDENTS

2. Le Président sortant de la Commission, M. Bert Visser (Pays-Bas), a ouvert la session et il a souhaité la bienvenue aux délégués et observateurs.

3. M. Alexander Müller a également souhaité la bienvenue aux délégués et observateurs. Il a noté l'imminence du Sommet mondial sur la sécurité alimentaire en soulignant que la situation de l'insécurité alimentaire dans le monde s'était aggravée et que le nombre de personnes souffrant de la faim augmentait encore. M. Müller a indiqué que dans le contexte de la faim dans le monde et du changement climatique, les travaux de la Commission n'avaient jamais été aussi pertinents et que le Sommet mondial sur la sécurité alimentaire offrait l'occasion de cerner le rôle essentiel de l'ensemble des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans la sécurité alimentaire mondiale. Il a souligné que le secteur de l'alimentation et de l'agriculture devait continuer à disposer de matériel génétique diversifié de nature à améliorer la production en vue de nourrir l'humanité, et que le maintien de la diversité génétique était indispensable pour permettre l'adaptation à l'évolution de l'environnement, et notamment au changement climatique.

4. M. Müller a observé que de nombreuses personnes avaient participé au Séminaire spécial d'information sur l'accès aux ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture et le partage des avantages en découlant, organisé par la FAO et tenu le 17 octobre 2009, qui avait offert une excellente occasion de se familiariser avec cette importante question et d'en débattre. Il a déclaré que la Commission était l'organe international le plus expérimenté et le mieux à même de s'occuper des questions liées à l'utilisation durable, à la mise en valeur et à la conservation des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture. M. Müller a remercié les gouvernements allemand, espagnol, néerlandais, norvégien, russe et suisse de leur généreux appui à la session, et il a souhaité aux délégués des travaux fructueux.

5. M. Visser a rappelé que la Commission, à sa onzième session ordinaire, avait demandé à son Bureau de jouer un rôle actif dans les préparatifs de la présente session, notamment pour ce qui était de l'élaboration d'un plan détaillé pour la mise en œuvre du Programme de travail pluriannuel et la préparation d'un projet de règlement intérieur.

6. M. Visser a brièvement rendu compte des activités du Bureau, qui s'était réuni deux fois pendant la période d'intersessions. Il a indiqué que le Bureau avait examiné l'ordre du jour provisoire, l'organisation du Séminaire spécial d'information sur l'accès aux ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture et le partage des avantages en découlant, la préparation du *deuxième Rapport sur l'état des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*, l'élaboration du projet de Plan stratégique 2010-2017 pour la mise en œuvre du Programme de travail pluriannuel et le Règlement intérieur. M. Visser a informé la Commission que le Bureau s'était réuni avec le Bureau de l'Organe subsidiaire de la Convention sur la diversité biologique (CDB) chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques, ainsi qu'avec le Bureau de la troisième session de l'Organe directeur du Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (Traité international). Il a brièvement rendu compte du séminaire spécial d'information. M. Visser a remercié la Commission de l'occasion qui lui était offerte d'assurer la

¹ <http://www.fao.org/nr/cgrfa>.

présidence et il a fait part de sa gratitude aux autres membres du Bureau et au Secrétariat pour l'appui dont il avait bénéficié pendant son mandat.

7. Le Président et les Vice-Présidents de la Commission de la douzième session ordinaire ont ensuite été élus: M. Javad Mozafari Hashjin (République islamique d'Iran) (Président) et Mme Grethe Helene Evjen (Norvège), M. Cheikh Alassane Fall (Sénégal), M. Brad Fraleigh (Canada), M. Modesto Fernandez Díaz-Silveira (Cuba), M. Travis Power (Australie) et M. Joel S. Rudinas (Philippines) (Vice-Présidents). M. Jens Weibull (Suède) a été élu Rapporteur.

8. En prenant ses fonctions, M. Mozafari, a remercié M. Visser de ses indications et de sa direction ainsi que de tous les préparatifs de la présente session. Il a fait part de sa gratitude aux membres sortants du Bureau pour les travaux qu'ils avaient effectués en prévision de la présente session, et au Secrétariat. M. Mozafari a souligné qu'il était extrêmement difficile de parvenir à la sécurité alimentaire mondiale et que les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture étaient l'une des clés de la lutte contre l'insécurité alimentaire et la pauvreté et de l'adaptation au changement climatique.

9. Le Secrétariat a annoncé que le Kirghizistan avait récemment accédé à la qualité de membre de la Commission, ce qui portait à 171 États Membres, auxquels s'ajoutait la Communauté européenne, le nombre de membres de la Commission, et que les travaux de la présente session se dérouleraient dans toutes les langues de la FAO, y compris le russe.

10. La Commission a adopté l'ordre du jour reproduit à l'Annexe A.

III. QUESTIONS INTERSECTORIELLES: ACCÈS AUX RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE ET PARTAGE DES AVANTAGES EN DÉCOULANT

11. La Commission a examiné les documents intitulés *Politiques et dispositions relatives à l'accès aux ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture et au partage des avantages en découlant*², et *État des négociations sur le régime international relatif à l'accès et au partage des avantages*³. Elle a pris acte des Études de référence réalisées à la demande de son Secrétariat sur l'utilisation et l'échange des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture⁴, sur le rôle des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans les politiques et dispositions existantes relatives à l'accès et au partage des avantages⁵, sur les tendances des droits de propriété intellectuelle relatifs aux ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture⁶, sur les incidences du changement climatique sur l'interdépendance des pays en ce qui concerne les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture⁷. La Commission a demandé que les études de référence soient transmises au Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'accès et le partage des avantages établi dans le cadre de la CDB.

² CGRFA-12/09/3.1.

³ CGRFA-12/09/3.2 Rev.1.

⁴ Étude de référence N° 43: *The use and exchange of animal genetic resources for food and agriculture*; Étude de référence N° 44: *The use and exchange of forest genetic resources for food and agriculture*; Étude de référence N° 45: *The use and exchange of aquatic genetic resources for food and agriculture*; Étude de référence N° 46: *The use and exchange of microbial genetic resources for food and agriculture*; Étude de référence N° 47: *The use and exchange of biological control agents for food and agriculture*.

⁵ Étude de référence N° 42: *Framework study on food security and access and benefit-sharing for genetic resources for food and agriculture* [Étude cadre sur la sécurité alimentaire et sur l'accès aux ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture et le partage des avantages en découlant, en anglais seulement].

⁶ Étude de référence N° 49: *Trends in intellectual property rights relating to genetic to genetic resources for food and agriculture*.

⁷ Étude de référence N° 48: *The impact of climate change on countries' interdependence on genetic resources for food and agriculture* [L'impact du changement climatique sur l'interdépendance des pays vis-à-vis des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, en anglais seulement].

12. La Commission a souligné que les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture jouaient un rôle essentiel en vue de l'instauration de la sécurité alimentaire et a prié son Secrétariat de faire rapport sur les résultats des négociations relatives au régime international d'accès et de partage des avantages à la prochaine session de la Commission. La Commission a préparé et adopté la résolution 1/2009 présentée à l'*Annexe B*.

13. La Commission a indiqué que des travaux intersessions étaient nécessaires. Elle a encouragé:

- ses membres à travailler en étroite collaboration avec les négociateurs du régime international d'accès et de partage des avantages dans leurs pays respectifs;
- son Président et, selon qu'il sera matériellement possible, les membres de son Bureau, à participer aux réunions du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'accès et le partage des avantages et de la Conférence des Parties à la CDB;
- son Président et les membres de son Bureau à se réunir avec les co-présidents du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'accès et le partage des avantages et le Bureau de la CDB; et
- le Secrétariat de la Commission (et du Traité international) à se réunir avec le Secrétariat de la CDB.
- les groupes de travail techniques intergouvernementaux à participer aux travaux intersessions, compte-tenu de la nécessité d'éviter les chevauchements en ce qui concerne le groupe de travail à composition non limitée sur l'accès et le partage des avantages

IV. RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Rapport de la quatrième session du Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture

14. La Commission a examiné le rapport de la quatrième session du Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (Groupe de travail sur les ressources phylogénétiques).⁸ M. Brad Fraleigh, Vice-Président du Groupe de travail, a présenté le rapport, en faisant observer que le Groupe de travail avait axé une bonne partie de ses activités sur l'examen du premier projet de *deuxième Rapport sur l'État des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*, ainsi que sur une proposition de plan de mise à jour du Plan d'action mondial pour la conservation et l'utilisation durable des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture. Il a indiqué que le Groupe de travail avait également examiné le projet de Plan stratégique 2010-2017, avait fourni des apports à celui-ci et avait examiné la coopération entre la Commission et l'Organe directeur du Traité international et la CDB.

15. La Commission a remercié M. Fraleigh et les Membres du Groupe de leur excellent travail. Elle a approuvé le *Rapport*.

Deuxième rapport sur l'État des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde

16. La Commission a examiné le document Établissement du deuxième Rapport sur l'état des ressources phylogénétiques dans le monde,⁹ décrivant le processus de préparation du Rapport. Elle a

⁸ CGRFA-12/09/7.

⁹ CGRFA-12/09/5.

également examiné le document *Draft Second Report on the State of the World's Plant Genetic Resources for Food and Agriculture – final version*¹⁰

17. La Commission a adopté le *deuxième Rapport sur l'état des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde (deuxième Rapport)* en tant qu'évaluation de ce secteur faisant autorité. Elle a demandé au Secrétariat de mettre au point le rapport, en tenant compte des propositions présentées par les Membres de la Commission. Elle a remercié la FAO d'avoir préparé le *deuxième Rapport* et a pris acte des contributions de parties prenantes très diverses. Elle a en particulier fait part de sa gratitude à Bioversity International et aux autres centres du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (CGRAI). Elle a invité les gouvernements et les donateurs à mettre à disposition les ressources financières nécessaires pour la traduction du *deuxième Rapport* dans les langues de la FAO, et a demandé à l'Organisation de l'imprimer et de lui assurer une large diffusion.

18. La Commission a demandé à la FAO de préparer une synthèse du *deuxième Rapport*, concernant les principales conclusions et mettant en lumière les lacunes et les besoins pour l'avenir, qui serait utile pour transmettre, aux décideurs, notamment, les messages que celui-ci contient.

19. La Commission a demandé aux gouvernements et aux donateurs de mettre à disposition les ressources financières voulues pour la publication et la diffusion des rapports nationaux et régionaux dans les pays en développement. Elle a demandé instamment aux gouvernements et donateurs de mettre à disposition les ressources permettant aux pays en développement qui n'avaient pas préparé de Rapports nationaux sur l'État des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture de procéder aux évaluations nécessaires, en tant que base de plans nationaux et contribution supplémentaire à la mise à jour du *Plan d'action mondial*.

20. Un représentant du Gouvernement norvégien a rendu compte des progrès faits en matière de fonctionnement de la chambre forte semencière mondiale de Svalbard, en notant que plus de 430 000 entrées issues de plus de 600 genres y étaient entreposées. Le suivi du pouvoir germinatif et de la régénération serait mené dans le contexte des accords conclus avec les dépositaires.

Mise à jour du Plan d'action mondial

21. La Commission a examiné le document *Mise à jour du Plan d'action mondial pour la conservation et l'utilisation durable des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture*¹¹ et elle est convenue que le *Plan d'action mondial* serait mis à jour conformément au Plan stratégique 2010-2017 pour la mise en œuvre du Programme de travail pluriannuel, qui est reproduit à l'*Annexe G*. La Commission a demandé à la FAO de préparer la mise à jour du *Plan d'action mondial* en s'appuyant principalement sur le *deuxième Rapport*, et en particulier sur les lacunes et besoins identifiés, compte tenu des contributions supplémentaires des gouvernements, ainsi que des apports issus des réunions et consultations régionales. Elle a décidé que le *Plan d'action mondial* actualisé serait examiné à sa treizième session ordinaire.

22. La Commission a noté qu'il était d'autant plus important de mettre à jour le *Plan d'action mondial* que celui-ci était un document d'appui du Traité international et que le *Plan d'action mondial* actualisé serait crucial pour l'identification des priorités futures de la Stratégie de financement du Traité international. Elle a recommandé que le *Plan d'action mondial* actualisé soit ciblé, afin de servir à l'établissement des priorités, et en particulier à l'identification des priorités de la Stratégie de financement du Traité international.

23. La Commission a demandé au Secrétaire de coordonner, avec le Secrétaire du Traité international, le processus de mise à jour, afin d'assurer la prise en compte des questions particulières intéressant le Traité international. Elle a demandé à son Secrétaire d'organiser, en collaboration avec le Secrétaire du Traité international, une réunion conjointe des bureaux de la Commission et du Traité

¹⁰ CGRFA-12/09/Inf.7 Rev.1.

¹¹ CGRFA-12/09/8.

international, en vue d'examiner un premier projet de *Plan d'action mondial* actualisé, avant sa treizième session ordinaire. La Commission a demandé à son Groupe de travail sur les ressources phylogénétiques d'examiner le projet de *Plan d'action mondial* actualisé à sa cinquième session.

24. Certains Membres de la Commission sont revenus sur la nécessité d'allouer des ressources suffisantes à la mise en œuvre actuelle du *Plan d'action mondial*. Plusieurs Membres de la Commission ont souligné que les pays en développement auraient besoin de ressources financières pour pouvoir participer à la mise à jour du *Plan d'action mondial*. La Commission a invité les gouvernements et organisations internationales à offrir les ressources financières nécessaires à la mise à jour du *Plan d'action mondial*, et elle a encouragé les organisations internationales intergouvernementales, les organisations non gouvernementales concernées et le secteur privé à contribuer à la mise à jour du *Plan d'action mondial*.

Suite donnée aux recommandations relatives aux ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture

25. La Commission a examiné le document *Suite donnée aux recommandations relatives aux ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture*,¹² qui donnait un aperçu des travaux en cours et de la suite donnée aux recommandations découlant de la dernière session de la Commission.

Mécanisme de facilitation

26. La Commission s'est félicitée des progrès réalisés en matière de perfectionnement du Mécanisme de facilitation de la mise en œuvre du *Plan d'action mondial*. Elle est convenue que les autres activités du Mécanisme de facilitation, notamment la sensibilisation, devraient être entreprises en synergie avec les activités de mise en œuvre du Traité international. La Commission a souligné la nécessité de continuer à faire progresser le Mécanisme de facilitation afin de mobiliser l'appui financier et autre en faveur des pays en développement, en vue de favoriser leur mise en œuvre du *Plan d'action mondial*.

Mécanismes nationaux d'échange d'informations et Système mondial d'information et d'alerte rapide sur les ressources phylogénétiques (WIEWS)

27. La Commission a reconnu les efforts considérables déployés pour appliquer la nouvelle approche de suivi du *Plan d'action mondial*, ayant abouti à la mise en place de 60 Mécanismes nationaux d'échange d'informations auxquels on peut maintenant avoir accès par le WIEWS. Elle a reconnu que ce processus participatif et mené par les pays avait renforcé les programmes nationaux et stimulé l'établissement de partenariats pour la mise en œuvre du *Plan d'action mondial*. La Commission a reconnu que des ressources extrabudgétaires étaient nécessaires pour mettre en place et renforcer les Mécanismes nationaux d'échange d'informations dans le plus grand nombre possible de pays en développement, en prévision, également, des rapports de pays et des évaluations nationales futures ayant trait aux ressources phylogénétiques. Elle a demandé à son Secrétaire de collaborer avec le Secrétaire du Traité international pour élaborer le document prospectif qui avait été demandé par l'Organe directeur du Traité international à sa troisième session,¹³ qui tire parti des systèmes d'information existants et présente les grandes lignes d'un processus d'évolution du système d'information mondial dans le contexte de l'Article 17 du Traité international, afin de faire en sorte que les rôles du Mécanisme de facilitation, du WIEWS et des Mécanismes nationaux d'échange d'informations soient pris en compte comme il convient et sans chevauchement.

¹² CGRFA-12/09/6.

¹³ IT/GB-3/09/Rapport Appendice A.7, paragraphe 22.

Examen des Normes applicables aux banques de gènes

28. La Commission a reconnu la nécessité de remanier les normes applicables aux banques de gènes afin de faire en sorte que les ressources phytogénétiques soient conservées dans des conditions conformes aux normes reconnues et appropriées, en l'état actuel des connaissances scientifiques et des technologies disponibles. Elle a demandé à la FAO, en coopération avec le Traité international, le GCRAI et d'autres institutions internationales pertinentes, de procéder à cette étude en vue de son examen par le Groupe de travail sur les ressources phytogénétiques à sa prochaine session.

29. Certains membres de la Commission ont estimé qu'il était nécessaire de préparer un document énonçant les options sur les modalités, l'éventualité et le moment de l'exécution d'un examen du *Code international de conduite pour la collecte et le transfert de matériel phytogénétique*, devant être présenté à la Commission à sa prochaine session. D'autres membres n'ont pas souscrit à cette proposition.

Renforcement de la sélection végétale et des systèmes semenciers

30. La Commission a félicité l'Initiative que mène la FAO en matière de partenariat mondial pour le renforcement des capacités de sélection végétale des bons résultats obtenus en matière de renforcement des capacités nationales et de mise en place de conditions favorables à la collaboration entre les parties prenantes nationales et internationales. Elle a reconnu l'importance de ces efforts dans le contexte de la mise en œuvre de l'Article 6 du Traité international. La Commission a souligné le rôle de la sélection végétale dans l'instauration de la sécurité alimentaire compte tenu du changement climatique et d'autres problèmes d'apparition récente.

31. La Commission a demandé à la FAO de poursuivre ses travaux de renforcement des systèmes semenciers aux échelles nationale, régionale et mondiale et a confirmé qu'une analyse des lacunes du secteur semencier devrait être préparée pour sa prochaine session. Elle a souligné la nécessité de redoubler d'efforts dans ce domaine pour relever le défi de plus en plus exigeant de la sécurité alimentaire. La Commission a demandé à la FAO de continuer à rendre compte des activités et programmes mis en œuvre dans les domaines de la sélection végétale et des systèmes semenciers.

Espèces cultivées sous-utilisées, conservation in situ et gestion des ressources phytogénétiques à l'exploitation

32. La Commission a demandé instamment que l'on soit plus attentif aux espèces cultivées qui sont fondamentales pour la sécurité alimentaire, et notamment les espèces cultivées sous-utilisées. Elle a insisté sur l'importance de la gestion à l'exploitation des ressources phytogénétiques, et a demandé à la FAO de préparer un document présentant les diverses options dans les domaines tels que la gestion à l'exploitation des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture et la conservation *in situ* des plantes sauvages apparentées aux espèces cultivées et des plantes sauvages vivrières, en particulier dans les pays en développement.

Travaux futurs du Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources phytogénétiques

33. La Commission a élu les Membres du Groupe de travail sur les ressources phytogénétiques dont on trouvera la liste à l'*Annexe D*. Elle a demandé à son Groupe de travail sur les ressources phytogénétiques de se réunir avant sa prochaine session ordinaire: pour examiner le projet de *Plan d'action mondial* actualisé et commencer à envisager les indicateurs, y compris des indicateurs d'ordre élevé relatifs au *Plan d'action mondial*, étudier les normes applicables aux banques de gènes révisées, l'analyse des insuffisances du secteur semencier, le document présentant diverses options qui est consacré aux questions de gestion à l'exploitation des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture et la conservation *in situ* des plantes sauvages apparentées à des espèces cultivées et des plantes sauvages vivrières.

34. La Commission a demandé au Groupe de travail d'examiner le document présentant les différentes visions quant à la cohérence des politiques et la complémentarité des travaux de la Commission et de l'Organe Directeur du Traité international.

V. RESSOURCES ZOOGÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Rapport de la cinquième session du Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture

35. La Commission a examiné le *Rapport de la cinquième session du Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture*¹⁴ (Groupe de travail sur les ressources zoogénétiques). M. François Pythoud (Suisse), Vice-Président du Groupe de travail sur les ressources zoogénétiques, a présenté le *Rapport*. Il a indiqué que le Groupe de travail s'était occupé de plusieurs questions, notamment le projet de *directives visant à aider la préparation de stratégies et de plans d'action nationaux pour les ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture* et le projet de *directives pour l'établissement de stratégies de sélection animale dans les systèmes de production à faible et moyen apport d'intrants*, les modalités d'évaluation des progrès réalisés en matière de mise en œuvre du *Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques*, la présentation et les paramètres des rapports sur la situation et les tendances en ce qui concerne les ressources zoogénétiques, la mise en place dans les pays de systèmes d'alerte et d'intervention rapides pour les ressources zoogénétiques et les petits éleveurs. Le Groupe de travail avait également examiné la Stratégie de financement pour la mise en œuvre du *Plan d'action mondial* et il en avait recommandé les principaux éléments à la Commission. M. Pythoud a fait observer que le Groupe de travail avait contribué à l'établissement du projet de Plan stratégique 2010-2017 pour la mise en œuvre du Programme de travail pluriannuel.

36. La Commission a remercié le Bureau et les Membres du Groupe de travail sur les ressources zoogénétiques de leur excellent travail. Elle a approuvé le *Rapport*.

Suite donnée à la Conférence technique internationale sur les ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture

37. La Commission a examiné le document, *Suite donnée à la Conférence technique internationale sur les ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture*,¹⁵ qui donnait un aperçu des activités entreprises, des partenariats et projets mis en place par la FAO à l'appui de la mise en œuvre du *Plan d'action mondial* pour les ressources zoogénétiques (*Plan d'action mondial*), depuis la onzième session ordinaire.

Mise en œuvre du Plan d'action mondial

38. La Commission a pris acte des progrès réalisés en matière de mise en œuvre du *Plan d'action mondial* et elle a souscrit au calendrier d'évaluation des progrès réalisés qui avait été recommandé par le Groupe de travail. Elle a encouragé ses Membres à préparer leurs premiers rapports intérimaires nationaux pour 2011, et a demandé à la FAO de préparer un rapport intérimaire de synthèse pour sa quatorzième session ordinaire, sur la base des rapports intérimaires nationaux reçus, ainsi que de tout rapport intérimaire régional disponible. La Commission a souscrit à une utilisation souple du questionnaire¹⁶ préparé par la FAO pour aider à la préparation des rapports intérimaires nationaux, et elle a demandé à la FAO de permettre aux pays de présenter leurs rapports également sous forme électronique. Elle a décidé que les rapports intérimaires sur la mise en œuvre du *Plan d'action*

¹⁴ CGRFA-12/09/10.

¹⁵ CGRFA-12/09/9.

¹⁶ CGRFA-12/09/Inf.9.

mondial seraient présentés tous les quatre ans, la deuxième série de rapports intérimaires nationaux devant être préparée pour 2015, et un deuxième rapport intérimaire de synthèse devant être mis à la disposition de la Commission en 2017, dans le cadre de la mise à jour de l'*État des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*.

39. La Commission a demandé à la FAO de mettre des rapports sur la situation et les tendances en ce qui concerne les ressources zoogénétiques à la disposition de la Commission à chacune de ses sessions ordinaires, en suivant la structure indiquée dans le document, *Format et teneur des rapports sur la situation et les tendances en ce qui concerne les ressources zoogénétiques*.¹⁷ Elle a souligné que la FAO devrait étoffer encore le système d'information sur la diversité des animaux domestiques (DAD-IS) et que les Membres de la Commission devaient mettre à jour régulièrement leurs données et informations nationales dans le système, afin de faire en sorte que la FAO dispose de données et d'informations actualisées pour préparer les rapports sur la situation et les tendances.

40. La Commission a réaffirmé la nécessité de disposer de systèmes nationaux d'alerte et d'intervention rapides pour les ressources zoogénétiques, et elle a souligné que la mise en place de ces systèmes était partie intégrante des stratégies et plans d'action nationaux et/ou s'insérait dans le cadre d'initiatives régionales conformes aux accords internationaux pertinents. Elle a demandé à son Groupe de travail sur les ressources zoogénétiques d'étudier plus avant les systèmes d'alerte et d'intervention rapides pour les ressources zoogénétiques.

41. La Commission a souscrit aux directives pour la Préparation de stratégies et plans d'action nationaux pour les ressources zoogénétiques – directives¹⁸ et aux Stratégies de sélection pour la gestion durable des ressources zoogénétiques – directives¹⁹, et a encouragé les pays à tirer le meilleur parti de ces directives. Elle a demandé à la FAO de publier les directives et de leur assurer une large diffusion. La Commission a en outre demandé à la FAO de continuer à mettre à jour et à perfectionner d'autres directives techniques relatives à la gestion des ressources zoogénétiques en tant qu'important appui consenti aux pays pour la mise en œuvre sur leur territoire du *Plan d'action mondial* et de tenir à jour le manuel de l'utilisateur du DAD-IS.

42. La Commission a noté les liens étroits qui existaient entre la gestion des ressources zoogénétiques et la prévention des maladies transfrontalières et la lutte contre celles-ci, les politiques d'élevage et les institutions de lutte contre la pauvreté, les interactions élevage-environnement, l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de celui-ci. Elle a encouragé la caractérisation et les inventaires des races, et a demandé à la FAO de mettre l'accent sur ces liens dans son programme élevage. La Commission a reconnu l'importance de la gestion durable des ressources zoogénétiques par les sélectionneurs, les associations de sélectionneurs et les sociétés opérant dans ce secteur, ainsi que les petits et grands élevages.

Adoption de la Stratégie de financement de la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques

43. La Commission a examiné le document, *Stratégie de financement pour la mise en application du Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques*.²⁰ Elle a adopté la *Stratégie de financement pour la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques*, que l'on trouvera à l'*Annexe C*, et a demandé à la FAO de l'appliquer. Elle a demandé instamment aux donateurs de renforcer leur appui financier à la mise en œuvre du *Plan d'action mondial*. La Commission a noté que le niveau d'administration afférent au Compte fiduciaire de la FAO devrait être à la mesure du montant de son budget disponible. La Commission a demandé à la FAO de faire rapport au Groupe de travail sur les ressources zoogénétiques au sujet des dispositions administratives

¹⁷ CGRFA/WG-AnGR-5/09/3.2.

¹⁸ CGRFA-12/09/Inf.10.

¹⁹ CGRFA-12/09/Inf.11.

²⁰ CGRFA-12/09/11.

relatives au Compte fiduciaire de la FAO pour la Stratégie de financement. Elle a demandé à la FAO de continuer à fournir des crédits du budget ordinaire et à donner des avis techniques à l'appui de l'élaboration de la mise en œuvre, dans les pays, du *Plan d'action mondial* et de resserrer encore les partenariats et alliances avec d'autres mécanismes et organisations internationaux afin d'améliorer la mise en œuvre du *Plan d'action mondial*.

Petits éleveurs

44. La Commission a reconnu les importantes contributions qu'apportent, en particulier dans les pays en développement, les petits éleveurs en qualité de gardiens d'une bonne partie des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde. Elle a souligné qu'il importe de répondre à leurs besoins particuliers et que les pays tiennent compte des contributions des petits éleveurs et pasteurs et les encouragent à participer activement à la mise en œuvre du *Plan d'action mondial*.

45. La Commission a pris acte de la Résolution 12/2007, par laquelle la Conférence de la FAO a adopté le *Plan d'action mondial* et du fait que la Conférence avait invité la Commission à superviser et évaluer la mise en œuvre du *Plan d'action mondial* et à faire rapport à la Conférence à sa session de 2009 sur les mesures prises pour donner suite à la Conférence d'Interlaken. La Commission a demandé à son Secrétariat de faire rapport à la Conférence sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du *Plan d'action mondial*.

Travaux futurs du Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture

46. La Commission a élu les membres du Groupe de travail sur les ressources zoogénétiques dont on trouvera la liste à l'*Annexe D*. La Commission a demandé au Groupe de travail sur les ressources zoogénétiques de se réunir avant sa prochaine session ordinaire afin d'examiner les progrès faits et les mesures prises en matière de mise en œuvre du *Plan d'action mondial*, notamment en ce qui concerne la Stratégie de financement, les rapports sur la situation et les tendances, les systèmes d'alerte et d'intervention rapides dans les pays, et en particulier des indicateurs techniques et le perfectionnement ultérieur des directives techniques et du DAD-IS.

VI. RESSOURCES GÉNÉTIQUES FORESTIÈRES

Préparation de L'État des ressources génétiques forestières dans le monde

47. La Commission a examiné les documents *Préparation du premier rapport sur l'État des ressources génétiques forestières dans le monde: questions clés*²¹ et *Suite donnée aux recommandations relatives aux ressources génétiques forestières*²².
48. La Commission a pris note des activités qui avaient été entreprises par la FAO pour aider à la préparation du document exploratoire et renforcer la coopération internationale dans le cadre de l'élaboration du rapport sur *L'État des ressources génétiques forestières dans le monde*. Elle a reconnu que le Comité des forêts de la FAO et toutes les commissions régionales des forêts avaient approuvé la préparation de *L'État des ressources génétiques forestières dans le monde* et elle s'est félicitée des efforts de communication et de promotion qui avaient été consentis.
49. La Commission a demandé à la FAO de préparer, pour examen à sa quatorzième session ordinaire, *L'État des ressources génétiques forestières dans le monde*, qui sera la première évaluation des ressources génétiques forestières faisant autorité et revêtant une importance pour la gestion durable des forêts, la sécurité alimentaire, la lutte contre la pauvreté et la durabilité de l'environnement. Elle a souligné que le processus de préparation de *L'État des ressources génétiques forestières dans le monde* devait s'appuyer au premier chef sur les rapports nationaux sur les ressources génétiques forestières, ainsi que sur les études thématiques et les rapports proposés par des organisations internationales et sur des contributions des parties prenantes pertinentes. Des études thématiques lorsque les informations et les connaissances sont insuffisantes et que les questions sont traitées de façon générale, pourraient être préparées dans la limite des ressources disponibles.
50. La Commission a approuvé le plan général qui figure à l'*Annexe E*. Elle a par ailleurs approuvé le calendrier indicatif présenté dans le projet de plan stratégique 2010-2017 pour la mise en œuvre du programme d'activités pluriannuel qui figure à l'*Annexe G*, y compris concernant la mise au point finale du projet de directives relatives aux rapports nationaux sur les ressources génétiques forestières et le processus que les pays doivent suivre pour identifier et communiquer officiellement à la FAO leurs agents de liaison nationaux chargés de la préparation des rapports nationaux.
51. La Commission a demandé à des organisations internationales et régionales pertinentes de participer au processus de préparation. Elle a insisté sur la nécessité de faire participer le Comité des forêts, la CDB, le Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF), la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et le Fonds international de développement agricole (FIDA), ainsi que d'autres institutions et organisations internationales pertinentes, à la préparation de *L'État des ressources génétiques forestières dans le monde*. Elle a en outre souligné qu'il était nécessaire de prendre en compte les décisions de la CDB concernant ce travail.
52. La Commission a appelé à fournir une assistance aux pays en développement et à y renforcer les capacités aux fins de la rédaction des rapports nationaux. Elle a noté combien il était important de renforcer les systèmes d'information, y compris le Système mondial d'information de la FAO sur les ressources génétiques forestières (REFORGEN) pour aider à préparer les rapports nationaux et le rapport sur *L'État des ressources génétiques forestières dans le monde*.
53. La Commission a fait appel à la FAO et aux bailleurs de fonds pour qu'ils fournissent les ressources financières nécessaires à la préparation de *L'État des ressources génétiques forestières dans le monde*.

Création d'un groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources génétiques forestières

²¹ CGRFA-12/09/12.

²² CGRFA-12/09/13.

54. La Commission a examiné le document *Création d'un groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources génétiques forestières*²³.
55. La Commission est convenue de créer un groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources génétiques forestières (Groupe de travail sur les ressources génétiques forestières) et elle est convenue de ses statuts, qui sont reproduits à l'*Annexe F*. Elle a élu les membres du Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources génétiques forestières, dont la liste figure à l'*Annexe D*.
56. La Commission a indiqué que ce nouveau Groupe de travail sur les ressources génétiques forestières interviendrait dans le cadre du mandat actuel de la Commission. Celle-ci a noté que les sessions du Groupe de travail sur les ressources génétiques forestières bénéficieraient de l'appui financier de ressources extrabudgétaires. Certains membres de la Commission ont exhorté la FAO à apporter un soutien approprié moyennant des ressources du budget ordinaire et extrabudgétaires pour la tenue des sessions du Groupe de travail. D'autres membres ont souligné que des ressources extrabudgétaires devraient être identifiées pour ces sessions du Groupe de travail.
57. La Commission a recommandé au Directeur général de la FAO d'envisager d'examiner, en coopération avec le Département des forêts et le Comité des forêts, le rôle du Groupe d'experts des ressources génétiques forestières, compte tenu de la création du Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources génétiques forestières et de son mandat s'insérant dans le cadre de celui de la Commission.

VII. BIODIVERSITÉ DES MICRO-ORGANISMES ET DES INVERTÉBRÉS POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

58. La Commission a reconnu le rôle fondamental des micro-organismes et des invertébrés pour l'alimentation et l'agriculture s'agissant de parvenir à la sécurité alimentaire et elle s'est en outre dite consciente des services essentiels qu'ils fournissent aussi bien à aux écosystèmes dont dépend la production alimentaire qu'à l'environnement. Elle a rappelé que, si les invertébrés et les micro-organismes sont traités séparément dans le programme de travail pluriannuel, il convient toutefois que les activités menées dans ces domaines respectifs soient étroitement reliées entre elles afin que des synergies puissent avoir lieu.

Micro-organismes

59. La Commission a examiné le document *Étude de cadrage sur les micro-organismes intéressant l'alimentation et l'agriculture*²⁴ et elle a pris note des documents d'information *Main Functions and Services provided by Micro-Organisms relevant to Food and Agriculture*²⁵ et *Policies and programmes of relevant international organizations working in the field of micro-organisms for food and agriculture*²⁶.
60. La Commission a insisté sur la nécessité d'évaluer la situation et les tendances concernant les micro-organismes pertinents pour l'alimentation et l'agriculture. Elle a demandé à la FAO de préparer, de concert avec des organisations internationales et institutions scientifiques pertinentes, des évaluations ciblées spécifiques sur la situation et les tendances en matière de conservation et d'utilisation des micro-organismes des sols, des agents de lutte biologique et des agents pathogènes des plantes, en particulier pour les espèces cultivées importantes, en vue d'en faire une présentation à la Commission à sa quatorzième session ordinaire. Un rapport intérimaire succinct devrait lui être présenté à sa prochaine session. La Commission a demandé au Secrétariat de préparer des analyses et

²³ CGRFA-12/09/14 Rev.1.

²⁴ CGRFA-12/09/15.1.

²⁵ CGRFA-12/09/Inf.17.

²⁶ CGRFA-12/09/Inf.18.

des études supplémentaires sur la situation et les tendances des micro-organismes pour la digestion des ruminants, les processus agro-industriels et la transformation des aliments.

61. La Commission a demandé à la FAO et aux organisations internationales pertinentes de renforcer l'appui technique aux activités des pays en développement visant la préservation et la gestion durable des micro-organismes importants pour l'alimentation et l'agriculture. La Commission a demandé à son Secrétaire d'informer les organisations et forums internationaux et les secrétariats des instruments pertinents, notamment celui de la CDB, des activités prévues par la Commission pour faire progresser les travaux sur les micro-organismes importants pour l'alimentation et l'agriculture, de promouvoir les contributions issues d'une collaboration entre diverses organisations ayant les compétences spécialisées dans ces domaines et de favoriser les synergies. Elle a invité ces organisations à présenter des rapports sur leurs activités à sa quatorzième session ordinaire.

Invertébrés

62. La Commission a examiné le document *Étude exploratoire sur les invertébrés intéressants pour l'alimentation et l'agriculture*²⁷. Elle a pris note des documents d'information *Main Functions and Services provided by Invertebrates relevant to Food and Agriculture*²⁸ et *Policies and Programmes of Relevant International Organizations working in the Field of Invertebrates for Food and Agriculture*²⁹.

63. La Commission a demandé à la FAO de préparer, en collaboration avec des organisations internationales et institutions scientifiques pertinentes, une synthèse mondiale sur la situation et les tendances concernant les services des écosystèmes fournis par les invertébrés importants pour l'alimentation et l'agriculture, en s'appuyant sur les études de cas, les analyses économiques et les rapports techniques existants, en vue de la présenter à sa quatorzième session ordinaire.

64. La Commission a demandé à la FAO et à des organisations internationales pertinentes de renforcer l'appui technique aux pays en développement pour soutenir leurs activités de gestion des invertébrés importants pour l'alimentation et l'agriculture et elle a demandé à la FAO et à des organisations internationales pertinentes de présenter, à sa quatorzième session ordinaire, des rapports sur leurs politiques, programmes, activités et outils de gestion disponibles pour améliorer la prestation de services écosystémiques fournis par les invertébrés importants pour l'alimentation et l'agriculture.

65. La Commission a demandé à la FAO de continuer à coordonner et à faciliter les initiatives internationales sur les pollinisateurs et sur la diversité biologique des sols établies dans le cadre de la CDB et de faire apparaître ce soutien plus clairement dans son programme de travail et budget. Elle s'est par ailleurs félicitée des travaux entrepris dans le cadre de la Convention internationale de la FAO pour la protection des végétaux en ce qui concerne l'introduction et le lâcher d'agents de lutte biologique et d'autres invertébrés utiles.

VIII. AUTRES PRÉPARATIFS DES FUTURES SESSIONS

Ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture

66. La Commission a examiné le document *Suite donnée aux recommandations relatives aux ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture*³⁰, où étaient envisagées les mesures qui permettraient à la Commission de mieux prendre en compte les ressources génétiques aquatiques à sa treizième session ordinaire.

67. La Commission s'est félicitée des progrès accomplis, depuis sa session précédente, dans le domaine des ressources génétiques aquatiques, avec notamment la récente publication des *Directives*

²⁷ CGRFA-12/09/15.2.

²⁸ CGRFA-12/09/Inf.15.

²⁹ CGRFA-12/09/Inf. 16.

³⁰ CGRFA-12/09/16.

*techniques sur le développement de l'aquaculture et la gestion des ressources génétiques*³¹. La Commission a confirmé qu'à sa treizième session ordinaire, elle examinerait la base d'informations sur les ressources génétiques aquatiques et les principales questions concernant l'*État des ressources génétiques aquatiques dans le monde*. Elle a souligné la nécessité d'harmoniser ce travail sur les ressources génétiques aquatiques avec le Comité des pêches de la FAO et son Sous-Comité de l'aquaculture. Les membres de la Commission ont exprimé des points de vue différents concernant les délais prévus pour la production des résultats, tout en convenant que les ressources génétiques aquatiques étaient une question tout à fait prioritaire.

68. La Commission a également souligné qu'il fallait éviter les chevauchements d'efforts avec les travaux en cours. À cet égard, elle a reconnu le rôle central de l'Assemblée générale des Nations Unies pour le traitement des questions relatives à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité dans les eaux internationales.

69. La Commission a noté l'importance des études sur la lutte biologique contre les espèces aquatiques envahissantes.

Examen de l'application et de l'intégration des biotechnologies pour la conservation et l'utilisation durable des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture

70. La Commission a examiné le document *Politique et assistance technique de la FAO en matière de biotechnologies pour l'alimentation et l'agriculture, et questions intéressant les codes de conduite, lignes directrices et autres approches*.³²

71. La Commission a pris note de la tendance, ces quinze dernières années, à recourir de plus en plus aux outils biotechnologiques pour la conservation et l'utilisation durable des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture et a souligné le rôle de la FAO consistant à donner des avis, à fournir une assistance technique, à renforcer les capacités et à procurer des informations aux pays en développement en ce qui concerne l'examen de l'application et de l'intégration des biotechnologies pertinentes, tout en offrant une tribune neutre à ses États Membres.

72. La Commission a prié la FAO de préparer, aux fins d'examen à sa prochaine session ordinaire, un document de cadrage décrivant l'éventail des biotechnologies appliquées à la conservation et à l'utilisation des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, la situation actuelle en ce qui concerne l'application de ces technologies et les questions pertinentes pour leur évolution future, y compris les nouvelles politiques pertinentes émanant d'autres instances internationales. Elle a indiqué que ce document de cadrage devrait être examiné par ses groupes de travail techniques intergouvernementaux sur les ressources zoogénétiques et phylogénétiques.

73. La Commission s'est félicitée de la convocation, en mars 2010, de la *Conférence technique internationale sur les biotechnologies agricoles dans les pays en développement: Options et opportunités des secteurs de l'agronomie, de la foresterie, de l'élevage, des pêches et de l'agro-industrie pour faire face aux défis de l'insécurité alimentaire et du changement climatique*, et a pris acte des importants partenariats établis pour assurer son succès. Elle a prié instamment la FAO d'encourager la participation des pays en développement à la Conférence. La Commission a demandé à la FAO de lui fournir, à sa prochaine session ordinaire, un rapport sur les résultats de la Conférence et les activités de suivi pertinentes.

IX. PLAN STRATÉGIQUE 2010-2017 POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE TRAVAIL PLURIANNUEL

74. La Commission a examiné le document *Projet de Plan stratégique 2010-2017 pour la mise en œuvre du Programme de travail pluriannuel*,³³ qui contenait le projet de Plan stratégique qui avait été

³¹ <http://www.fao.org/docrep/011/i0823e/i0283e00.htm>

³² CGRFA-12/09/17.

élaboré par son Secrétaire et son Président, en accord avec son Bureau, les Groupes régionaux de la FAO, les organisations intergouvernementales et les organisations internationales non gouvernementales, et prenait également en compte les apports des Groupes de travail techniques intergouvernementaux sur les ressources phylogénétiques et zoogénétiques.

75. La Commission a adopté le Plan stratégique 2010-2017 pour la mise en œuvre du Programme de travail pluriannuel qui est reproduit à l'*Annexe G*, en tant que cadre de planification de nature à aider les Membres de la Commission, le Bureau et le Secrétariat de la Commission, la FAO et les autres organisations à planifier leurs contributions à la mise en œuvre du Programme de travail pluriannuel. La Commission est convenue d'examiner le Plan stratégique 2010-2017 à ses treizième et quizième sessions ordinaires, pendant lesquelles le Programme de travail pluriannuel doit être examiné.

76. La Commission a demandé à la FAO de poursuivre et de mettre en place les arrangements de coopération, le cas échéant, avec les organisations internationales pertinentes à l'appui de la mise en œuvre du Plan stratégique 2010-2017, et a invité l'ONU et les organisations intergouvernementales, les instituts de recherche agronomique internationaux et les organisations scientifiques, les organisations de la société civile, les organisations de producteurs et le secteur privé, les points focaux et les réseaux régionaux pour les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture ainsi que les institutions de financement concernées à contribuer activement à la mise en œuvre du Plan stratégique 2010-2017 et à le prendre en compte dans la planification de leurs activités.

77. La Commission a noté que son mandat élargi nécessitait une diversité des compétences spécialisées des délégations et elle a recommandé à la FAO d'étudier la mise en place du Fonds fiduciaire devant permettre une participation accrue de délégués de pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, et les pays en transition, aux sessions de la Commission.

78. La Commission a reconnu la nécessité de prendre en compte le changement climatique dans son Programme de travail pluriannuel.³⁴ Dans ce contexte, la Commission a décidé d'ajouter un nouveau jalon à son Programme de travail pluriannuel et elle a demandé à la FAO de préparer une étude de cadrage sur le changement climatique et les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture en vue de son examen à sa prochaine session ordinaire.

79. La Commission a demandé des informations relatives au *Plan à moyen terme 2010-2013 et Programme de travail et budget 2010-2011 de la FAO*³⁵. La FAO a donné des informations pendant la session au sujet de ce document, qui est conforme à la nouvelle approche intégrée de gestion axée sur les résultats approuvée dans le contexte de la réforme de l'Organisation. Les principaux résultats de l'Organisation du Programme de travail et budget, qui font expressément état des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans leur titre,³⁶ ont été insérés.

80. La Commission a été informée que d'autres résultats de l'Organisation contribuaient indirectement à la mise en œuvre du Programme de travail pluriannuel. Il a été fait état du domaine d'action prioritaire *Établissement de normes mondiales et application des normes dans les politiques*

³³ CGRFA-12/09/4.

³⁴ CGRFA-11/07/Rapport, par. 84.

³⁵ C 2009/15.

³⁶ F3: Les politiques et les programmes sont renforcés au niveau national, régional et international pour assurer la préservation et l'utilisation durable de la diversité biologique pour l'alimentation et l'agriculture et le partage équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques; A4: Politiques efficaces et capacités opérationnelles d'amélioration de la gestion des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, et notamment les systèmes semenciers aux échelles nationale et régionale; B3: Amélioration de la gestion des ressources naturelles, et notamment des ressources zoogénétiques, dans le secteur de l'élevage et E6: Les valeurs environnementales des forêts, des arbres en dehors des forêts et de la foresterie sont mieux exploitées, et les stratégies de conservation de la biodiversité et des ressources génétiques forestières, l'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets, la remise en état des terres dégradées et de gestion des ressources en eau et en faune et en flore sauvages sont efficacement mises en œuvre.

et les législations nationales, qui est également axé sur les travaux dans le domaine des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture.

81. La Commission a souligné qu'il faudrait accorder la priorité à la mise en œuvre du Programme de travail pluriannuel dans le cadre du Programme ordinaire de la FAO. Certains membres de la Commission se sont déclarés préoccupés par le fait que la mise en œuvre du Programme de travail pluriannuel, et l'appui des travaux de son Secrétariat étaient fortement tributaires de financements extrabudgétaires. La Commission a souligné la nécessité de donner des indications claires à l'avenir aux organes directeurs de la FAO au sujet de la mise en œuvre du Programme de travail pluriannuel, afin qu'il puisse être suffisamment pris en compte dans le Programme de travail et budget de la FAO.

82. La Commission a demandé à son Secrétariat de présenter, pour examen à chaque session ordinaire, un rapport sur les ressources financières et humaines à l'appui de la mise en œuvre du Programme de travail pluriannuel.

83. La Commission a demandé que les recommandations de la Commission soient portées à l'attention des organes directeurs de la FAO, et en particulier que le Comité du Programme et le Comité financier contribuent à leurs délibérations relatives aux travaux de la FAO dans le cadre de l'établissement des priorités.

84. Certains membres de la Commission ont souligné leurs vues au sujet de la nécessité de coordonner les efforts de mobilisation des ressources entre la FAO, l'Organe directeur du Traité international et le Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures afin que toutes les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture soient traitées de façon intégrée.

85. La Commission s'est félicitée de la coopération avec la Fédération internationale des mouvements d'agriculture biologique pour la mise en œuvre du Programme de travail pluriannuel, et notamment l'application de l'approche écosystémique et la mise en œuvre du *Plan d'action mondial pour les ressources phytogénétiques*.

X. COOPÉRATION AVEC LE TRAITÉ INTERNATIONAL SUR LES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE, LE FONDS FIDUCIAIRE MONDIAL POUR LA DIVERSITÉ DES CULTURES ET LE GCRAI

86. La Commission a examiné le document *Déclaration d'intention de coopération conjointe entre l'Organe directeur du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture et la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture*,³⁷ et le document *Coopération avec le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, le Fonds fiduciaire pour la diversité des cultures et le Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale*.³⁸

Coopération avec le Traité international

87. La Commission s'est félicitée de l'étroite collaboration qui existait entre son Secrétariat et le Secrétariat de l'Organe directeur du Traité international, ainsi qu'entre les Bureaux des deux organes.

88. La Commission a adopté la *Déclaration d'intention de coopération conjointe entre l'Organe directeur du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture et la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture*, qui figure à l'Annexe H, a invité son Secrétaire à informer l'Organe directeur du Traité international, par l'intermédiaire de son Secrétaire.

³⁷ CGRFA-12/09/18.

³⁸ CGRFA-12/09/19.

89. La Commission a pris note de la Résolution 7/2009 de l'Organe directeur du Traité international, et a accepté l'invitation de l'Organe directeur:

- à insérer dans les futures révisions ou mises à jour de l'*État des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde* des informations sur l'application des dispositions du Traité international, en particulier les Articles 5, 6 et 9, et, le cas échéant, à assurer la coordination avec l'Organe directeur;
- à prendre en compte, dans la révision du *Plan d'action mondial*, les questions concernant tout particulièrement le Traité international et à assurer comme il convient la prise en compte de ses dispositions dans le *Plan d'action mondial*;
- à engager et coordonner le processus de révision des normes applicables aux banques de gènes, en collaboration avec les instituts compétents, notamment les Centres internationaux de recherche agronomique du GCRAI, le Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures et d'autres organisations concernées, en tenant compte des activités et initiatives pertinentes en cours;
- à collaborer, dans le contexte de son Programme de travail pluriannuel, avec l'Organe directeur afin que les questions liées à l'accès et au partage des avantages en ce qui concerne les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture puissent être traitées de façon intégrée et harmonieuse, en vue d'assurer la cohérence des politiques, de promouvoir les synergies et d'éviter les chevauchements d'efforts;
- à veiller, dans le contexte de la réforme de la FAO, s'agissant de la coordination entre les Secrétariats de la Commission et de l'Organe directeur, ainsi qu'entre la Commission et l'Organe directeur, à ce qu'une place appropriée soit faite aux questions relatives aux ressources génétiques, et que les questions relatives aux ressources génétiques soient intégrées comme il convient dans le Programme ordinaire, le Plan à moyen terme et le Cadre stratégique de la FAO.

90. La Commission a également réaffirmé qu'elle souhaitait continuer à coopérer avec l'Organe directeur pour les questions présentant un intérêt commun, en particulier dans le contexte de son Programme de travail pluriannuel, afin de faire en sorte que les caractères distinctifs et les problèmes du secteur des ressources phylogénétiques en général soient dûment pris en compte.

91. La Commission a en outre demandé aux Bureaux des deux organes de coordonner les ordres du jour de la Commission et de l'Organe directeur en vue, notamment, d'examiner le premier projet actualisé de *Plan d'action mondial*, de réviser les normes applicables aux banques de gènes et d'examiner les modalités selon lesquelles l'Organe directeur participerait au processus de révision.

92. La Commission a souligné la nécessité d'une coopération étroite entre la Commission et l'Organe directeur qui pourrait progressivement aboutir à une répartition fonctionnelle convenue des tâches et activités entre la Commission et l'Organe directeur, dans le cadre des dispositions du Traité international, et a demandé au Secrétariat de la Commission et du Traité international d'élaborer conjointement un document prospectif visant à faciliter la cohérence des politiques et la complémentarité des travaux des deux organes, en vue de son examen par la Commission à sa treizième session ordinaire et par l'Organe directeur à sa quatrième session. Le document prospectif devrait envisager diverses options, notamment le transfert des activités relatives aux ressources phylogénétiques de la Commission au Traité international, avec des avantages et des inconvénients. Le projet de document prospectif serait présenté pour examen par le Bureau de la Commission et le Bureau de l'Organe directeur du Traité international, en réunion conjointe.

Coopération avec le Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures et le GCRAI

93. La Commission a souligné la nécessité de poursuivre l'étroite coopération avec le Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures et le GCRAI et les a encouragés à tenir compte du Programme de travail pluriannuel dans la mise en œuvre de leurs mandats respectifs et dans leurs ordres du jour.

94. La Commission a accueilli favorablement la réforme en cours du GCRAI et elle a exprimé le souhait que la nouvelle structure de gouvernance renforce encore la conservation et l'utilisation des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture à l'échelle de l'ensemble du système, en étroite collaboration avec ses partenaires aux échelles nationale et internationale.

95. La Commission a encouragé les Centres du GCRAI à continuer à perfectionner une approche coordonnée intégrée et à l'échelle du système concernant les ressources génétiques, qui pourrait contribuer de manière importante à la mise en œuvre du Programme de travail pluriannuel. Dans ce contexte, la Commission a demandé au Secrétariat d'étudier les options concernant l'unification de la coopération à long terme entre la FAO et sa Commission et les Centres du GCRAI. Elle a demandé aux Centres du GCRAI de faire rapport sur les progrès réalisés dans leurs travaux relatifs à la mise en œuvre du Programme de travail pluriannuel à la prochaine session de la Commission.

XI. COOPÉRATION AVEC LE SECRÉTARIAT DE LA CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

96. La Commission a examiné le document *Coopération avec la Convention sur la diversité biologique*³⁹. Elle a pris note du document d'information sur le *Plan de travail conjoint avec la Convention sur la diversité biologique*⁴⁰, en soulignant que ce document lui était parvenu tardivement. Un message du Secrétaire exécutif de la CDB se félicitant du renforcement de la collaboration avec la FAO et le Secrétaire de la Commission, a été communiqué à la Commission.

97. La Commission s'est déclarée favorable à la poursuite de la collaboration entre la CDB et la FAO et sa Commission. Elle a demandé à son Secrétaire d'examiner en détail, avec le Secrétaire exécutif de la CDB, la possibilité d'organiser une réunion conjointe du Bureau de la Commission et du Bureau de la Conférence des Parties à la CDB pour réfléchir à une future coopération et de réfléchir à une élaboration plus approfondie du plan de travail conjoint. La Commission a demandé à son Secrétariat de faire figurer, dans la prochaine phase du plan de travail conjoint, l'accès et le partage des avantages comme domaine prioritaire.

98. La Commission a noté que la prochaine Conférence des Parties à la CDB examinerait plusieurs questions ayant trait aux objectifs et indicateurs relatifs à la diversité biologique pour l'alimentation et l'agriculture et elle est convenue d'assumer un rôle moteur en matière de définition et d'utilisation d'objectifs et indicateurs relatifs à la biodiversité en rapport avec les travaux de la Commission.

99. Il a été noté qu'il existait de nombreux autres domaines dans lesquels une collaboration immédiate et à plus long terme avec la CDB était possible, mais la Commission a fait valoir qu'il ne fallait pas surcharger de travail la CDB, la FAO ni sa Commission. En conséquence, la Commission a indiqué qu'il fallait définir de manière sélective et synchroniser les domaines de collaboration.

XII. RÈGLEMENT INTÉRIEUR ET STATUT DE LA COMMISSION

Règlement intérieur

100. La Commission a examiné le document *Projet de Règlement intérieur*⁴¹. Elle a adopté son Règlement intérieur, figurant à l'*Annexe I*.

Statut de la Commission

101. La Commission a examiné le document *Statut de la Commission*.⁴² Elle a souligné son rôle important au sein de la structure institutionnelle de la FAO et a fait observer qu'avec 171 États

³⁹ CGRFA-12/09/20.

⁴⁰ CGRFA-12/09/Inf.8.

⁴¹ CGRFA-12/09/21.

Membres, elle arrivait en deuxième position des organes comptant le plus de Membres, derrière la Conférence de la FAO; elle avait joué un rôle crucial dans l'élaboration de politiques internationales relatives aux ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture.

102. La Commission a insisté sur le fait qu'il fallait lui donner une plus grande visibilité et envisager tous les moyens possibles à cette fin, compte tenu du processus en cours de réforme de la FAO. Elle a prié son Secrétaire de préparer une analyse des difficultés éventuelles liées à son statut actuel et d'analyser et évaluer les avantages et inconvénients d'un éventuel changement de statut qui en ferait un comité technique, conformément à l'article V.6 de l'Acte constitutif. Elle a noté que cette analyse devrait être réalisée dans des délais raisonnables et qu'elle devrait prendre en compte le processus de réforme de la FAO ainsi que l'examen en cours des organes statutaires de la FAO. La Commission a demandé au Secrétariat d'étudier des mécanismes, approches et outils créatifs et novateurs permettant de donner une plus grande visibilité à la Commission, outre l'examen de son statut dans le cadre de l'Acte constitutif de la FAO.

XIII. ÉLECTION DES MEMBRES DU BUREAU DE LA TREIZIÈME SESSION ORDINAIRE DE LA COMMISSION

103. Conformément à son *Règlement intérieur*, la Commission a élu son Président et ses Vice-Présidents pour la treizième session ordinaire. M. Javad Mozafari Hashjin (République islamique d'Iran) a été élu Président et les Vice-Présidents ci-après ont été élus: Mme Grethe Helene Evjen (Norvège), M. Cheikh Alassane Fall (Sénégal), M. Brad Fraleigh (Canada), M. Modesto Fernandez Díaz-Silveira (Cuba), M. Travis Power (Australie) et M. Joel S. Rudinas (Philippines). M. Brad Fraleigh a été élu Rapporteur. Le Groupe régional européen a noté que la réélection du Bureau ne devrait pas être considérée comme constituant un précédent.

XIV. DÉCLARATIONS DE CLÔTURE

104. Le Président a remercié tous ceux qui avaient contribué à la réussite de la douzième session ordinaire, en indiquant qu'il était conscient de tout le travail effectué par le Bureau et par l'ensemble du personnel, notamment ceux qui travaillaient en coulisses, en particulier les traducteurs et les interprètes.

105. Le Président a rendu hommage à M. Norman Ernest Borlaug, en soulignant que ses activités de recherche et de sélection avaient apporté une contribution importante à la sécurité alimentaire et avaient sauvé des millions de personnes de la faim. Il a fait observer que M. Borlaug était également un enseignant très motivant et que le monde avait besoin d'autres scientifiques comme lui.

106. La Commission a fait part de sa gratitude au Président pour sa sagesse et ses orientations ainsi que pour la façon dont il avait conduit la session. Elle a également remercié les Vice-Présidents et le Rapporteur de leur dévouement, auquel on devait la réussite de la session. Elle a remercié le Secrétariat et tout le personnel de la FAO pour les préparatifs et le secrétariat de la session.

107. La Commission a adressé ses remerciements pour l'organisation du Séminaire spécial d'information sur les politiques et dispositions relatives à l'accès aux ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture et au partage des avantages en découlant. Le Séminaire a utilement aidé les délégués à mieux comprendre cette question complexe.

108. Plusieurs représentants de pays en développement ont fait part de leur gratitude pour l'appui financier des donateurs, qui leur avait permis de participer à la session.

⁴² CGRFA-12/09/22.

109. Certains Membres de la Commission ont été d'avis que la Commission devrait envisager d'accroître le nombre d'États Membres de certaines régions représentés au sein des Groupes de travail techniques intergouvernementaux.

110. Un représentant des organisations de la société civile a fait part de sa gratitude au Président et à la Commission qui lui avaient permis de participer aux débats. Il a remercié les délégués de leur ouverture à l'égard de la société civile, a déclaré qu'il était nécessaire de renforcer la participation de la société civile aux sessions de la Commission et a souligné l'important du rôle des petits agriculteurs dans la conservation et l'utilisation durable des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture.

XIV. DATE ET LIEU DE LA TREIZIÈME SESSION ORDINAIRE DE LA COMMISSION

111. La Commission est convenue que sa treizième session ordinaire se tiendrait à Rome (Italie) à une date appropriée devant être arrêtée en accord avec son Bureau.

ANNEXE A**ORDRE DU JOUR DE LA DOUZIÈME SESSION ORDINAIRE DE LA COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE**

1. Élection du Président et des Vice-Présidents
2. Adoption de l'ordre du jour et du calendrier

II. PROGRAMME DE TRAVAIL PLURIANNUEL

3. Questions intersectorielles: accès aux ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture et partage des avantages en découlant
 - 3.1 Examen des politiques et dispositions relatives à l'accès aux ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture et partage des avantages en découlant
 - 3.2 Travaux futurs
4. Ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture
 - 4.1 *L'état des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*
 - 4.2 Progrès accomplis depuis la onzième session ordinaire, y compris rapport de la quatrième session du Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture
 - 4.3 Travaux futurs, notamment politiques et dispositions propres à renforcer l'utilisation des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, et travaux relatifs aux plantes cultivées et aux espèces spontanées apparentées sous-utilisées
5. Ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture
 - 5.1 Suite donnée à la Conférence d'Interlaken, notamment mise en œuvre et financement du *Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques* et rapport de la cinquième session du Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture
 - 5.2 Travaux futurs
6. Ressources génétiques forestières
 - 6.1 Analyse des questions clés dans le domaine des ressources génétiques forestières pour *L'état des ressources génétiques forestières dans le monde*
 - 6.2 Progrès accomplis depuis la onzième session ordinaire et travaux futurs
7. Biodiversité des micro-organismes et des invertébrés pour l'alimentation et l'agriculture
 - 7.1 Examen de l'étude de cadrage sur les micro-organismes et les invertébrés
 - 7.2 Progrès accomplis depuis la onzième session ordinaire et travaux futurs
8. Autres préparatifs en vue des futures sessions
 - 8.1 Ressources génétiques aquatiques
 - 8.2 Application et intégration des biotechnologies pour la conservation et l'utilisation des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture
9. Adoption du Plan stratégique 2010-2017 pour la mise en œuvre du Programme de travail pluriannuel

III. COOPÉRATION AVEC D'AUTRES INSTRUMENTS ET ORGANISATIONS INTERNATIONAUX

10. Coopération avec le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture
11. Coopération avec la Convention sur la diversité biologique

IV. MODE OPÉRATOIRE DE LA COMMISSION

12. Projet de règlement intérieur et statut de la Commission

V. AUTRES QUESTIONS

13. Questions diverses
14. Date et lieu de la treizième session ordinaire de la Commission
15. Adoption du rapport

ANNEXE B**RÉSOLUTION 1/2009
POLITIQUES ET DISPOSITIONS RELATIVES À L'ACCÈS AUX RESSOURCES
GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE ET AU PARTAGE DES
AVANTAGES EN DÉCOULANT**

La Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture,

Réaffirmant le principe de la souveraineté des États sur leurs ressources naturelles, énoncé dans la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement;

Soulignant que les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture sont indispensables pour parvenir à la sécurité alimentaire et au développement durable du secteur de l'alimentation et de l'agriculture;

Reconnaissant l'interdépendance des pays en ce qui concerne les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, en ce sens que tous les pays sont tributaires de ressources génétiques dont les centres d'origine se trouvent ailleurs pour relever les défis de l'environnement, du changement climatique, des ressources naturelles, du développement durable et de la sécurité alimentaire;

Consciente également du fait que les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture ne peuvent survivre que grâce à une coopération active entre toutes les parties prenantes à la conservation, à la sélection et à l'utilisation durable de ces ressources et au partage des avantages, et en particulier à la conduite dynamique de l'agriculture par les exploitants, les pasteurs et les communautés autochtones et locales.

Rappelant que le Sommet mondial pour le développement durable appelait à l'action en vue de négocier, dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique, un Régime international visant à favoriser et préserver le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques;

Rappelant en outre que la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique est convenue de mettre définitivement au point le Régime international sur l'accès aux ressources génétiques et sur le partage des avantages, en vue de son examen et de son adoption, à sa Dixième réunion, qui se tiendra au Japon en octobre 2010.

Soulignant les importants travaux antérieurs entrepris par la FAO et par la Commission en ce qui concerne l'accès aux ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture et le partage des avantages en découlant, en particulier l'adoption du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture et son Système multilatéral d'accès et de partage des avantages en harmonie avec la Convention sur la diversité biologique;

Soulignant que rien dans la présente Résolution ne saurait de quelque façon que ce soit préjuger de la position des États Membres lors des négociations du Régime international relevant de la Convention sur la diversité biologique ni exclure leurs positions;

La Commission:

- a) **Réaffirme** qu'il est nécessaire que la FAO et la Commission, en étroite collaboration avec l'Organe directeur du Traité international, contribuent, dans le cadre de leur mandat, aux travaux ultérieurs relatifs à l'accès et au partage des avantages sous les auspices de la Convention sur la diversité biologique, en vue d'un traitement adéquat des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le Régime international ;
- b) **Se déclare** prête à coopérer avec la Convention sur la diversité biologique et avec son Groupe de travail ad hoc à composition non limitée sur l'accès et le partage des avantages en ayant recours aux divers mécanismes disponibles;
- c) **Invite** la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique et son Groupe de travail ad hoc à composition non limitée sur l'accès et le partage des avantages à prendre en compte la nature particulière de la diversité biologique agricole, en particulier les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, leurs caractères distinctifs et les problèmes qui appellent des solutions particulières; lors de l'élaboration de politiques, elle pourrait examiner des approches sectorielles permettant un traitement différencié des divers secteurs ou sous-secteurs des ressources génétiques, des diverses ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, des différentes activités ou de leur finalité;
- d) **Invite** la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique et son Groupe de travail ad hoc à composition non limitée sur l'accès et le partage des avantages à étudier et évaluer les options relatives au Régime international d'accès et de partage des avantages qui permettent une souplesse appropriée pour reconnaître et permettre les accords actuels et futurs relatifs à l'accès et au partage des avantages, élaborés en harmonie avec la Convention sur la diversité biologique;
- e) **Invite** la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique à travailler en étroite collaboration avec la Commission des ressources génétiques et l'Organe directeur du Traité international en ce qui concerne l'accès et le partage des avantages dans le domaine des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans un esprit solidaire dans les années à venir;
- f) **Souhaite** à la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique que les négociations d'un Régime international sur l'accès et le partage des avantages soient menées à bien à Nagoya, en octobre 2010;
- g) **Demande** au Directeur général de porter la présente Résolution à l'attention de la Conférence de la FAO et du Secrétaire de la Convention sur la diversité biologique.

ANNEXE C

STRATÉGIE DE FINANCEMENT POUR LA MISE EN APPLICATION DU PLAN D'ACTION MONDIAL POUR LES RESSOURCES ZOOGÉNÉTIQUES

1. Objectif

La Stratégie de financement a pour objet d'améliorer la disponibilité, la transparence, l'efficacité et l'efficacité de la fourniture de ressources financières substantielles et supplémentaires, et de renforcer la coopération internationale, afin d'appuyer et de compléter les efforts déployés par les pays en développement et les pays en transition en vue de la mise en œuvre du *Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques (Plan d'action mondial)*.

2. Buts de la Stratégie de financement

La Stratégie de financement a pour buts:

- de rechercher et de mobiliser les ressources financières nécessaires auprès de toutes les sources possibles, notamment des instances bilatérales, régionales et multilatérales; des contributions volontaires auprès des pays, des fondations, du secteur privé, des organisations non gouvernementales et d'autres sources; et de continuer à soutenir le programme par l'intermédiaire des ressources du budget ordinaire de la FAO, afin de fournir un appui [opportun] aux pays en développement et aux pays en transition et de compléter leurs [propres] efforts en vue de la mise en œuvre du *Plan d'action mondial*; et,
- de renforcer la coopération internationale pour accroître l'action de renforcement des capacités, notamment la formation et le transfert de technologies pour améliorer la gestion des ressources zoogénétiques sur la base des besoins nationaux identifiés, la FAO assurant l'assistance technique et facilitant la collaboration et le partenariat entre les pays, les organisations internationales compétentes et les institutions.
- L'utilisation transparente, efficiente et efficace de toutes les ressources mises à disposition dans le cadre de la Stratégie de financement, étant entendu que les ressources financières fournies ne seront pas utilisées à des fins non conformes au *Plan d'action mondial*, ou à d'autres accords internationaux pertinents.

3. Ressources relevant de la Stratégie de financement

La Stratégie de financement pour la mise en œuvre du *Plan d'action mondial* englobe toutes les sources connues et potentielles de financement, notamment:

- l'appui bilatéral, régional et multilatéral aux pays pour la mise en œuvre du *Plan d'action mondial*, notamment le soutien apporté aux pays à cet effet par des fondations, le secteur privé, des organisations non gouvernementales et d'autres sources
- les ressources financières pour les activités nationales visant la conservation et l'utilisation durable des ressources zoogénétiques, conformément aux capacités nationales et aux moyens financiers de chaque pays;
- les ressources du budget ordinaire de la FAO consacrées à la mise en œuvre du *Plan d'action mondial*;

- les contributions volontaires reçues par l'intermédiaire du Compte fiduciaire établi par la FAO pour la mise en œuvre du *Plan d'action mondial*. Ces ressources seront utilisées conformément aux procédures énoncées dans l'*Annexe I*. S'il y a lieu, des ressources du Programme ordinaire devront également être affectées audit Compte fiduciaire et être administrées conjointement aux contributions volontaires reçues. Toutes ces ressources devront être employées conformément aux procédures énoncées à l'*Annexe I*.

4. Communication des informations nécessaires pour la Stratégie de financement

La FAO réunira et conservera des informations sur les mandats des donateurs, leurs politiques, critères d'admissibilité et procédures de présentation de demandes de financement et les mettra à la disposition des membres de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (la Commission).

5. Suivi et examen

Le suivi et les rapports à établir dépendront de la gamme et des différents types de sources de financement entrant dans la Stratégie de financement. L'établissement de rapports intérimaires sur la mise en œuvre du *Plan d'action mondial* et les rapports concernant la situation et les tendances pourraient constituer une partie importante du suivi et de la préparation de rapports intérimaires au titre de la Stratégie de financement.

La Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture suivra la mise en œuvre de la Stratégie de financement et évaluera son bon fonctionnement et son efficacité au moyen des informations fournies dans les rapports intérimaires nationaux, les rapports sur la situation et les tendances, les rapports de synthèse et les rapports intérimaires de la FAO, comme l'indiquent les documents *Modalités d'évaluation de la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques*¹ et *Format et teneur des rapports sur la situation et les tendances en ce qui concerne les ressources zoogénétiques*². L'Annexe II porte sur les ressources ne relevant pas du compte fiduciaire. Selon les résultats de son suivi, la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture souhaitera peut-être réexaminer la Stratégie de financement, y compris son annexe, toutes les deux sessions ordinaires, ou chaque fois que nécessaire.

¹ CGRFA/WG-AnGR-5/09/3.1

² CGRFA/WG-AnGR-5/09/3.2

Annexe I

PROCÉDURES D'UTILISATION DES RESSOURCES DU COMPTE FIDUCIAIRE DE LA FAO

SECTION A Établissement des priorités

Cette section traite des priorités pour l'utilisation des ressources dans le cadre de la Stratégie de financement. Un projet de priorités d'allocation des financements du Compte fiduciaire de la FAO dans le cadre de la Stratégie de financement est présenté à la Commission pour examen.

En prenant pour cadre le *Plan d'action mondial* à évolution continue et les orientations fournies par la Commission, la FAO fera un usage stratégique des fonds disponibles l'amenant à servir de catalyseur de la coopération internationale dans le domaine des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture. *Le Plan d'action mondial* constituera la base du développement cohérent et de l'application à long terme de la Stratégie de financement pour:

1. jeter les bases de l'élaboration cohérente de la Stratégie de financement;
2. renforcer son impact, améliorer sa visibilité et donner plus de transparence au processus de sélection des projets;
3. concentrer les efforts internationaux sur des activités essentielles de conservation, d'utilisation durable et de renforcement connexe des capacités dans les pays en développement qui sont insuffisamment financées par ailleurs;
4. éviter tout chevauchement des activités et tirer parti des synergies entre les initiatives actuelles et nouvelles concernant les ressources zoogénétiques et les questions connexes;
5. élaborer la stratégie de financement de manière à attirer des contributions volontaires.

Dans le cadre des domaines prioritaires du *Plan d'action mondial*, et dans le but de fournir les orientations nécessaires, la Commission s'attachera, en procédant par étapes, à obtenir des résultats dans les domaines hautement prioritaires dans des délais spécifiés. À l'avenir, l'actualisation du *Plan d'action mondial* sera une occasion importante pour identifier les priorités nouvelles et émergentes et la Stratégie de financement sera adaptée, s'il y a lieu, afin de relever les nouveaux défis et besoins.

D'après les consultations avec les membres de la Commission, les priorités suivantes sont proposées à titre initial:

1. Échange d'informations, transfert de technologies et renforcement des capacités (conformément aux domaines d'activité prioritaires 12, 13 et 14 du *Plan d'action mondial*)
 - L'expansion et l'amélioration de l'enseignement et de la formation dans les pays en développement sont capitales, essentielles et constituent des conditions *sine qua non* du développement des capacités. L'enseignement et la formation représentent un investissement de longue durée dans la gestion durable de la diversité des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture.
 - La mise en place de solides programmes nationaux est essentielle pour renforcer les capacités des pays en développement et appuyer la mise en application du *Plan d'action mondial*. C'est une condition préalable à la viabilité des efforts visant à renforcer et à développer les capacités nationales pour la conservation et l'utilisation des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture.

- L'amélioration des capacités nationales de conservation *in situ* est un moyen important d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement et de respecter les écosystèmes agricoles, les us et les coutumes.
 - Amélioration des capacités nationales en vue de l'adoption de mesures de conservation *ex situ* des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture.
2. Utilisation durable des ressources zoogénétiques (conformément aux domaines d'activité prioritaires 4, 5 et 6 du *Plan d'action mondial*)
- La diversification de la production animale et l'amélioration génétique contribueront directement à satisfaire les besoins économiques prévisibles des éleveurs et à améliorer la viabilité de la production agricole. Cela permettra de réduire la dépendance à l'égard des intrants externes, d'accroître la productivité et de fournir une base pour relever les défis posés par le changement climatique à l'agriculture et l'élevage. Les décisions et les politiques de gestion concernant l'utilisation durable des ressources zoogénétiques devraient être fondées sur une compréhension des milieux et des moyens d'existence humains et sur les mesures prises en vue d'atteindre les objectifs de sécurité alimentaire et de protection de l'environnement.
 - L'utilisation durable des ressources zoogénétiques est également tributaire de l'appui apporté aux systèmes d'élevage indigènes et locaux ayant une importance pour les ressources zoogénétiques, notamment en supprimant les facteurs qui contribuent à l'érosion génétique. Cet appui peut englober la fourniture de services vétérinaires et de vulgarisation, le microcrédit au bénéfice des femmes des zones rurales, un accès approprié aux ressources naturelles et au marché, la résolution des problèmes de régimes fonciers, la reconnaissance des pratiques et valeurs culturelles et l'apport de valeur ajoutée aux produits spécialisés.
3. Gestion des ressources zoogénétiques (conformément aux domaines d'activité prioritaires 1, 8 et 9 du *Plan d'action mondial*)
- L'expansion des activités de caractérisation, d'évaluation et d'inventaire des ressources zoogénétiques est nécessaire pour promouvoir et faciliter leur utilisation dans des programmes stratégiques de sélection et pour déterminer les priorités en matière de conservation. Une caractérisation et une évaluation plus complètes amélioreront l'utilité du matériel génétique conservé *ex situ* et à la ferme à des fins de sélection.
 - Les mesures de conservation *ex situ* fournissent une assurance contre les pertes de ressources zoogénétiques sur le terrain, qu'elles soient dues à l'érosion, aux conséquences des catastrophes naturelles ou à des flambées de maladies. Les mesures *ex situ* complètent les mesures *in situ*, et devraient être reliées à celles-ci, s'il y a lieu. Les collections *ex situ* peuvent aussi avoir un important rôle d'appui des programmes de sélection.
 - Soutenir la gestion et la conservation à la ferme des ressources zoogénétiques est la façon la plus directe d'atteindre les agriculteurs et les communautés autochtones et locales des pays en développement. Les mesures de conservation *in situ* permettent le maintien et la gestion adaptative des ressources zoogénétiques dans des écosystèmes productifs et le maintien à la ferme de la diversité des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture. Le renforcement de la conservation *in situ* est un aspect essentiel de la démarche globale visant à préserver les ressources zoogénétiques et doit être abordé de manière stratégique afin de compléter la conservation *ex situ*.

SECTION B

Critères d'admissibilité

Les projets doivent:

1. répondre aux objectifs du *Plan d'action mondial*;
2. correspondre aux priorités qui seront périodiquement établies par la Commission;
3. profiter aux pays en développement ou en transition membres de la Commission;
4. être présentés par le truchement d'un ou plusieurs membres de la Commission.

SECTION C

Procédures opérationnelles pour l'utilisation des fonds reçus au moyen du Compte fiduciaire de la FAO pour la Stratégie de financement établie en vue de la mise en œuvre du Plan d'action mondial

Cette section porte sur les principes, le cycle des projets et les critères de sélection.

I. Principes

Ces procédures opérationnelles reposent sur les principes suivants:

1. transparence et impartialité;
2. simplicité et accessibilité;
3. efficience et efficacité.

II. Cycle des projets

Le cycle des projets (période comprise entre les sessions ordinaires de la Commission) sera généralement d'une durée de deux ans et se décomposera en deux étapes marquées par la présentation d'une note conceptuelle, puis par celle d'une proposition complète de projet:

1. Appels à propositions:
 - a. diffusés par la Commission, dans ses langues officielles, et contenant des informations pertinentes et les procédures à suivre – domaines prioritaires; note de conception et modèle de documents de projet; critères d'admissibilité, de sélection et d'approbation; calendrier et dates d'échéance; et fonds disponibles prévus;
 - b. diffusion des appels à propositions au moyen du site web de la Commission, du Système d'information sur la diversité des animaux domestiques (DAD-IS) et par l'entremise des points focaux nationaux;
 - c. Responsabilité de l'exécution des tâches ci-dessus: les appels à propositions sont préparés par le Secrétariat, conformément aux indications du Groupe de travail, sur la base des décisions de la Commission.
2. Présentation des notes de conception
 - a. dans l'une quelconque des langues de la Commission, avec traduction en anglais, en français ou en espagnol;
 - b. conformément au modèle type, et dans des délais adéquats;
 - c. de préférence, deux à trois pages;
 - d. répondant aux critères de sélection;
 - e. Responsabilité de l'exécution des tâches ci-dessus: les membres de la Commission ou des personnes juridiques ou physiques, en consultation avec les membres de la Commission. Les notes de conception sont officiellement présentées par un ou plusieurs membres de la Commission, ci-après appelés promoteurs, par l'entremise des points focaux nationaux qui les adressent au Secrétariat;

3. Sélection des notes de conception et réponse aux promoteurs
 - a. conformément aux critères d'admissibilité;
 - b. conformément à d'autres critères applicables indiqués dans l'appel à propositions, par exemple des paramètres budgétaires;
 - c. réponse à donner dans les délais convenus;
 - d. Responsabilité de l'exécution des tâches ci-dessus: les membres du Bureau de la Commission, sur la base du travail préparatoire effectué par le Secrétariat et des recommandations du Bureau du Groupe de travail. Les Bureaux pourront travailler en collaboration par échanges de courriels et par conférences téléphoniques. Le Secrétariat invitera les promoteurs à préparer des propositions de projet sur la base des notes de conception approuvées par le Bureau de la Commission.
4. Les propositions de projet préparées d'après les notes de conception doivent:
 - a. être présentées dans l'une quelconque des langues de la Commission, avec traduction en anglais, français ou espagnol;
 - b. suivre le format type prévu pour les documents de projet, et être présentées dans les délais prescrits;
 - c. montrer spécifiquement en quoi le projet répond aux critères de sélection;
 - d. préciser l'identité des bénéficiaires et les voies d'acheminement des financements.
 - e. La liste des propositions de projet doit être rendue publique.
 - f. Responsabilité de l'exécution des tâches ci-dessus: les membres de la Commission ou des personnes juridiques ou physiques, en consultation avec les membres de la Commission. Les notes de conception sont officiellement présentées par un ou plusieurs membres de la Commission, ci-après appelés promoteurs, par l'entremise des points focaux nationaux qui les adressent au Secrétariat.
5. L'instruction des propositions de projets implique:
 - a. le classement des propositions de projets en fonction des critères de sélection;
 - b. la préparation d'un portefeuille de propositions de projets satisfaisant aux exigences posées en vue de leur approbation dans les délais annoncés;
 - c. le portefeuille de propositions de projets présentées pour approbation doit être rendu public;
 - d. Responsabilité de l'exécution des tâches ci-dessus: le Bureau de la Commission, sur la base des recommandations présentées par le Bureau du Groupe de travail et du rapport d'évaluation soumis par un groupe d'experts désignés par le Bureau du Groupe de travail. Le groupe d'experts travaillera sans rétribution, les ressources nécessaires à cet effet étant allouées au titre du budget administratif de base du Compte fiduciaire, y compris pour l'organisation des rencontres nécessaires.
6. Approbation des projets à financer au cours du cycle des projets
 - a. La répartition sera fonction des fonds disponibles dans le Compte fiduciaire pour ce cycle de projets;
 - b. Elle pourrait aussi être fonction d'autres considérations, telles que l'équilibre géographique et les besoins régionaux connexes, la répartition entre les espèces/races, le type d'activités (par exemple, le renforcement des capacités, la formation, la conservation et l'utilisation des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture), et la durée du projet;
 - c. les projets qui ne peuvent être financés au cours d'un cycle de projets seront soumis aux donateurs en vue de leur éventuel financement, ou pourront être représentés pendant la période budgétaire suivante;
 - d. Responsabilité de l'exécution des tâches ci-dessus: la Commission ou autre entité à laquelle elle a délégué son autorité³, telle que le Bureau de la Commission et, de surcroît, un représentant pour chaque région.
7. Décaissement
 - a. nécessité de procédures transparentes et sûres;
 - b. effectué en temps opportun compte tenu des besoins des projets;

³ La Commission souhaitera peut-être déléguer l'approbation des projets entre ses sessions, dans les limites d'un plafond convenu, d'un certain pourcentage du budget total disponible pendant le cycle des projets, et dans certaines circonstances.

- c. Responsabilité du décaissement des fonds: le Secrétariat, conformément aux procédures de la FAO.
8. Établissement de rapports et suivi
- La gestion axée sur les résultats fait partie intégrante de la Stratégie de financement. Elle sera réalisée par les moyens suivants:
- a. recours aux procédures courantes de présentation de rapports et de suivi;
 - b. les rapports des bénéficiaires seront préparés conformément au calendrier convenu à cet effet, aux étapes importantes de l'avancée du projet identifiées dans le document de projet et au processus d'approbation;
 - c. les procédures de suivi que la Commission souhaitera peut-être adopter;
 - d. Responsabilité du suivi des projets: l'entité d'exécution élaborera les produits convenus en matière de suivi et les transmettra au Secrétaire, comme il est dit dans le processus d'approbation des projets.
9. Évaluation indépendante
- a. recours aux procédures d'évaluation courantes fondées sur les règles et normes du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation;
 - b. l'évaluation déterminera la viabilité et les retombées du projet, ou du groupe de projets, pour garantir la reddition de compte quant aux résultats et leur évaluation indépendante afin de faciliter la mise en œuvre future de la Stratégie de financement;
 - c. une évaluation des éléments de la Stratégie de financement traités dans le cadre de la présente annexe sera commandée périodiquement par la Commission;
 - d. entité responsable de l'évaluation: la Commission.

III. Critères de sélection

1. Pertinence du projet.
 - a) Les priorités de la Stratégie de financement et les principes et priorités stratégiques établies par la Commission pour l'allocation des ressources du Compte fiduciaire de la FAO, sont-ils intégrés et clairement présentés dans les objectifs proposés et les produits escomptés énoncés dans la proposition?
 - b) Le projet contribue-t-il aux Objectifs du Millénaire pour le développement, et notamment aux objectifs 1 et 7?
 - c) Quelle est la pertinence du projet au regard des priorités d'un pays ou d'une région telles qu'énoncées dans les stratégies, plans et programmes nationaux et régionaux pour les ressources zoogénétiques? Le projet recense-t-il les informations disponibles sur les priorités nationales et régionales existantes dans ce domaine ?
 - d) Le projet indique-t-il clairement comment les activités proposées viendront compléter les travaux passés ou en cours et qu'elles ne feront pas double emploi avec d'autres actions menées?
2. Faisabilité
 - a) Les activités proposées sont-elles réalisables sur le plan des ressources et du calendrier et compte tenu des caractéristiques régionales? En particulier, le budget est-il suffisant pour couvrir en totalité les activités proposées et produire les résultats attendus?
3. Efficience et efficacité
 - a) Les coûts prévus du projet sont-ils justifiés au regard des résultats et des bienfaits attendus du projet?
 - b) Les activités prévues sont-elles les plus efficaces pour atteindre les résultats nets du projet, ses objectifs et résultats escomptés ?
4. Avantages et bénéficiaires
 - a) Le projet proposé indique-t-il clairement qui seront les bénéficiaires immédiats?

- b) Le projet proposé indique-t-il clairement comment les résultats escomptés répondront directement ou non aux besoins des bénéficiaires envisagés, y compris aux rôles et besoins des deux sexes et des minorités visés par les politiques publiques nationales?
 - c) Le projet proposé expose-t-il clairement sa contribution potentielle au développement durable?
5. Composition et capacité de l'équipe
- a) Le projet proposé indique-t-il clairement que l'équipe du projet dispose des capacités nécessaires à l'exécution des activités prévues? L'équipe comprend-elle des partenaires de différentes disciplines, des deux sexes et de différents groupes d'intervenants?
 - b) Le projet proposé précise-t-il comment et pour quelles activités il pourrait être fait appel à l'expertise locale?
6. Collaboration
- a) Quelle est l'étendue de la collaboration favorisée par la proposition de projet?
 - b) En quoi cette collaboration pourrait-elle contribuer à l'efficacité et l'efficacéité du projet?
 - c) La proposition précise-t-elle si un financement de contrepartie, d'autres apports ou une contribution en nature sont prévus?
7. Planification et contrôle
- a) Des étapes clés et des indicateurs appropriés ont-ils été intégrés dans la proposition de projet?
 - b) La proposition précise-t-elle les modalités de suivi de l'avancement du projet et d'évaluation de son impact?
 - c) La proposition indique-t-elle dans quelle mesure les retombées positives escomptées peuvent être mesurées?
8. Viabilité
- a) À quel point les activités sont-elles durables et les changements apportés par le projet bénéfiques?
 - b) Les transferts de technologie et le renforcement des capacités ont-ils été dûment pris en compte dans la proposition de projet?
 - c) Une composante de formation a-t-elle été intégrée dans la proposition de projet?
9. Extension géographique
- a) Quelle est l'étendue géographique et l'ampleur de l'impact du projet proposé?
 - b) Quelle est l'importance mondiale et/ou régionale du projet pour la réalisation des objectifs du *Plan d'action mondial*?
10. Pertinence des espèces et des races
- a) Quelle est la contribution des espèces ou races pour lesquelles des activités sont proposées, à la sécurité alimentaire mondiale ou régionale et à leur utilisation durable?
 - b) Quelle est la pertinence des espèces ou races pour lesquelles des activités sont proposées pour la subsistance des populations humaines?
 - c) Quelle est la contribution du projet proposé à la conservation du patrimoine génétique des espèces? L'éventualité d'effets néfastes sur le patrimoine génétique a-t-elle été envisagée?
 - d) Le projet traite-t-il de la conservation et/ou de l'utilisation d'une espèce dans l'un de ses centres importants de biodiversité ?
 - e) Dans quelle mesure le patrimoine génétique couvert par les activités du projet proposé est-il menacé au niveau national, régional ou mondial?

SECTION D

Dispositions relatives à l'information et à l'établissement de rapports

Cette section expose les exigences en matière d'information et d'établissement de rapports dans le cadre de la Stratégie de financement afin de faciliter le suivi de la mise en œuvre de la Stratégie de financement et l'évaluation de son efficacité par la Commission.

Les informations seront recueillies par le Secrétariat et transmises à la Commission, notamment par le site web du DAD-IS.

I. Périodicité des rapports

La présentation de rapports à la Commission sera normalement exigée tous les deux ans, ou selon la périodicité des sessions ordinaires de la Commission. Les rapports porteront généralement sur les deux années civiles entières précédant chaque réunion de la Commission. Des rapports d'activité distincts sur le fonctionnement et l'efficacité de la Stratégie de financement seront présentés à la quatorzième et à la seizième session de la Commission.

II. Communication d'informations et établissement de rapports sur les ressources du Compte fiduciaire de la FAO

Les rapports relatifs aux ressources du Compte fiduciaire de la FAO seront préparés par le Secrétariat et porteront sur les aspects suivants:

- Aperçu général et situation des fonds reçus et décaissés dans le cadre du Compte fiduciaire selon: les priorités établies à la *Section A* de la Stratégie de financement; les bénéficiaires, par groupe de parties prenantes et par zone géographique; et les espèces/races prises en considération, ainsi que d'autres critères pertinents;
- Des données détaillées et une ventilation des montants reçus par le Compte fiduciaire, notamment des informations sur les différents bailleurs de fonds, les montants reçus de la part de chacun, la provenance des fonds par catégorie de donateurs et la répartition régionale;
- Des informations synoptiques sur les projets financés par le Compte fiduciaire, notamment des descriptifs et états d'avancement de projets, d'après les informations provenant des rapports et du suivi prévus au titre du cycle des projets, à la *Section C* de la Stratégie de financement;
- Évaluation des effets et retombées durables de l'utilisation des ressources du Compte fiduciaire, conformément aux procédures d'évaluation indépendante énoncées dans le cycle des projets, à la *Section C* de la Stratégie de financement;
- Évaluation du fonctionnement général du Compte fiduciaire, notamment en ce qui concerne la réception, l'administration, le décaissement des fonds, et la gestion du cycle des projets;
- Problèmes récents et mesures que pourrait envisager la Commission pour améliorer le fonctionnement de la Stratégie de financement pour ce qui est des ressources du Compte fiduciaire.

SECTION E

Dispositions institutionnelles

La Stratégie de financement sera appliquée par la Commission sur les conseils du Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources zoogénétiques qui se réunit généralement avant chaque session ordinaire de la Commission, du Bureau du Groupe de travail et du Secrétariat.

SECTION F
Règles de gestion financière

Les procédures de gestion financière des projets sélectionnés par la Commission seront conformes aux procédures financières actuelles de la FAO, ce qui ouvrira toute une gamme de possibilités pour l'exécution des projets.

Le règlement financier de la FAO s'applique *mutatis mutandis* à toutes les questions non traitées expressément dans les présentes règles. Toutes les contributions et autres recettes sont versées sur le Compte fiduciaire géré par la FAO. Le Compte fiduciaire provisionne afin de rembourser à la FAO les frais liés aux services d'appui administratif et opérationnel aux projets qui sont fournis à la Commission et à ses organes subsidiaires, ainsi que les dépenses d'exécution des projets encourues par le Secrétariat, conformément aux conditions pouvant être définies périodiquement par les organes directeurs de la FAO. Les comptes et la gestion financière de tous les fonds régis par les présentes règles sont soumis aux procédures de vérification intérieure et extérieure des comptes de la FAO.

Annexe II

COMMUNICATION D'INFORMATIONS ET ÉTABLISSEMENT DE RAPPORTS SUR LES RESSOURCES NE RELEVANT PAS DU COMPTE FIDUCIAIRE

Les informations et rapports sur les ressources ne relevant pas du Compte fiduciaire fournies par les États Membres, les organisations internationales et les mécanismes, fonds et organes internationaux compétents seront colligés par le Secrétariat.

1. Les informations et les rapports fournis conformément aux présentations types porteront sur les éléments suivants:
 - Rapports sur les résultats des mesures prises par les organes directeurs des mécanismes, fonds et organes internationaux compétents pour que la priorité et l'attention voulues soient accordées à l'allocation effective de ressources prévisibles et convenues à des plans et programmes en rapport avec la mise en œuvre du Plan d'action mondial;
 - Établissement de rapports sur les résultats des actions engagées pour promouvoir les contributions volontaires provenant de sources internes au pays pour des plans et programmes visant la mise en œuvre du Plan d'action mondial;
 - Informations relatives aux financements bilatéraux et à l'aide fournie au sein des pays à l'appui de la Stratégie de financement;
 - Informations relatives aux activités, plans et programmes nationaux destinés à renforcer les capacités dans le domaine des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture et leur conservation et utilisation durable.
2. Les informations et rapports fournis par des organisations internationales comprendront:
 - des rapports sur les ressources apportées et les activités entreprises pour appuyer la mise en œuvre du Plan d'action mondial.
3. Les informations et les rapports présentés par les mécanismes, fonds et organes internationaux compétents comprendront:
Des informations sur leur mandat, priorités, critères d'admissibilité, procédures et disponibilité de ressources intéressant le soutien à la mise en œuvre du Plan d'action mondial.

ANNEXE D

MEMBRES DES GROUPES DE TRAVAIL TECHNIQUES INTERGOUVERNEMENTAUX
ÉLUS PAR LA DOUZIÈME SESSION ORDINAIRE DE LA COMMISSIONMEMBRES DU GROUPE DE TRAVAIL TECHNIQUE INTERGOUVERNEMENTAL SUR
LES RESSOURCES ZOOGÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

<i>Composition (nombre de pays par région)</i>	<i>Pays</i>
Afrique (5)	Afrique du Sud Cameroun Éthiopie Maroc Togo
Asie (5)	Chine Mongolie Népal République de Corée Thaïlande
Europe (5)	Allemagne Finlande Pays-Bas Suisse Turquie
Amérique latine et Caraïbes (5)	Brésil Chili Costa Rica Jamaïque Venezuela
Proche-Orient (3)	Jordanie Qatar République islamique d'Iran
Amérique du Nord (2)	Canada États-Unis d'Amérique
Pacifique Sud-Ouest (2)	Papouasie-Nouvelle-Guinée Samoa

**MEMBRES DU GROUPE DE TRAVAIL TECHNIQUE INTERGOUVERNEMENTAL SUR
LES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET
L'AGRICULTURE**

<i>Composition (nombre de pays par région)</i>	<i>Pays</i>
Afrique (5)	Algérie Burkina Faso Kenya Madagascar République du Congo
Asie (5)	Bangladesh Cambodge Japon Malaisie Viet Nam
Europe (5)	Espagne France Norvège Pologne Suède
Amérique latine et Caraïbes (5)	Brésil Cuba Équateur Guatemala Venezuela
Proche-Orient (3)	Égypte Koweït Yémen
Amérique du Nord (2)	Canada États-Unis d'Amérique
Pacifique Sud-Ouest (2)	Îles Cook Tonga

**MEMBRES DU GROUPE DE TRAVAIL TECHNIQUE INTERGOUVERNEMENTAL SUR
LES RESSOURCES GÉNÉTIQUES FORESTIÈRES**

<i>Composition (nombre de pays par région)</i>	<i>Pays</i>
Afrique (5)	Burundi Côte d'Ivoire République démocratique du Congo Tunisie Zambie
Asie (5)	Bhoutan Inde Indonésie Myanmar Philippines
Europe (5)	Espagne Finlande France Italie Norvège
Amérique latine et Caraïbes (5)	Brésil Chili Cuba El Salvador Équateur
Proche-Orient (3)	Liban République islamique d'Iran Yémen
Amérique du Nord (2)	Canada États-Unis d'Amérique
Pacifique Sud-Ouest (2)	Papouasie-Nouvelle-Guinée Vanuatu

ANNEXE E

L'ÉTAT DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES FORESTIÈRES DANS LE MONDE – GRANDES LIGNES PAR CHAPITRE

<i>Titre du chapitre</i>	<i>Portée du chapitre</i>	<i>Questions et éléments</i>
1 Vue d'ensemble des ressources génétiques forestières	Définition des ressources génétiques forestières (RGF) (valeur et importance) entre et au sein des diverses espèces – Menaces, opportunités et défis	Caractéristiques des RGF, différences et ressemblances entre les arbres et les autres organismes - Contexte de la gestion des RGF – Principaux systèmes de gestion des forêts (systèmes agroforestiers compris) – Le concept de GDF (gestion durable des forêts) – Valeur économique, environnementale, sociale et culturelle des RGF – Rôle de la diversité génétique forestière pour la résistance, la résilience et la vulnérabilité des écosystèmes – Situation actuelle en matière de menaces et de risques – causes de l'érosion génétique
2 L'état de la gestion des ressources génétiques forestières	Conservation et gestion des RGF - Stratégies - Programmes – Mise en œuvre	Caractérisation de la diversité génétique - Conservation <i>in situ</i> et <i>ex situ</i> , programmes d'amélioration génétique et mise en œuvre – Systèmes d'exécution /de déploiement – Rôle des secteurs public et privé – Valeur économique et sociale des activités de conservation et de sélection
3 Tendances affectant le secteur forestier et implications pour les ressources génétiques forestières	Évaluation de l'incidence des tendances mondiales en matière de RGF et de leur gestion	Éléments moteurs, internes et externes – Tendances et perspectives environnementales, économiques, sociales et politiques - Implications positives et négatives – Menaces et opportunités
4 L'état des capacités	Capacités des parties prenantes et institutions impliquées dans la gestion et la conservation de RGF	Capacités infrastructurelles, institutionnelles et humaines – Secteurs public et privé, notamment au niveau local – Capacités en matière: d'élaboration et de mise en œuvre de stratégies de conservation et de gestion des RGF, d'améliorations génétiques des essences, de partage des informations et de travail en réseau, d'intégration des RGF à la gestion forestière, et aux politiques et programmes internationaux, régionaux et nationaux de plus vaste envergure – Capacités de formation
5 Cadre institutionnel et politique	Cadre institutionnel, politique et juridique de la gestion des RGF aux niveaux national, régional et mondial	Institutions responsables de la gestion des RGF, y compris mécanismes de coordination – Cadre juridique et droits d'usage traditionnels en matière de gestion des RGF – Les RGF dans le contexte des programmes forestiers nationaux et autres stratégies et politiques nationales (lutte contre la pauvreté, biodiversité, dégradation des sols et désertification, changement climatique, etc.) – Accords/traités internationaux et régionaux – Cadres pour le transfert de matériel reproductif forestier
6 État des connaissances – actuelles et émergentes	Connaissances et lacunes actuelles sur le plan de la caractérisation et de l'amélioration – Méthodologies et techniques actuelles et émergentes	Caractérisation - Technologies de conservation – Sélection assistée par marqueurs moléculaires – Techniques et méthodes de propagation et de dissémination – Domestication des arbres en mode participatif – Applications des biotechnologies – Questions posées par la combinaison des outils biotechnologiques et des méthodes d'amélioration traditionnelles
7 Besoins, défis et réponses nécessaires pour le futur	Synthèse et recommandation d'actions	Synthèses des besoins et des défis définis dans les chapitres précédents – Actions futures prioritaires

ANNEXE F**STATUTS DU GROUPE DE TRAVAIL TECHNIQUE INTERGOUVERNEMENTAL
SUR LES RESSOURCES GÉNÉTIQUES FORESTIÈRES**

Article 1 - Mandat

1. Le Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources génétiques forestières (le Groupe de travail):
 - examine la situation de la biodiversité agricole en matière de ressources génétiques forestières et les questions connexes, donne des avis et formule à ce sujet des recommandations à l'intention de la Commission;
 - examine les progrès accomplis dans l'exécution du programme d'activités de la Commission dans le domaine des ressources génétiques forestières, ainsi que toute autre question dont le Groupe de travail sera saisi par la Commission; et
 - fera rapport à la Commission sur ses activités.
2. La Commission confiera des tâches précises au Groupe de travail pour qu'il puisse s'acquitter de ce mandat.

Article II - Composition

Le Groupe de travail est composé de vingt-sept États Membres des régions ci-après:

- cinq de la région Afrique
- cinq de la région Europe
- cinq de la région Asie
- cinq de la région Amérique latine et Caraïbes
- trois de la région Proche-Orient
- deux de la région Amérique du Nord
- deux de la région Pacifique Sud-Ouest

Article III - Élection et durée du mandat des membres

Les membres du Groupe de travail sont élus à chaque session ordinaire de la Commission pour une période allant jusqu'à la session ordinaire suivante. Ils peuvent être réélus.

Article IV - Bureau

1. Le Groupe de travail élit son Président et un ou plusieurs Vice-Présidents parmi les représentants des membres du groupe de travail au début de chaque session. Ces membres du Bureau exercent leurs fonctions jusqu'à la session suivante du Groupe de travail et peuvent être réélus.
2. Le Président, ou, en son absence, un vice-président, préside les réunions du Groupe de travail et exerce les autres fonctions qui pourront lui être confiées pour en faciliter les travaux.

Article V - Sessions

La Commission décide des dates et de la durée des sessions du Groupe de travail, le cas échéant. En tout état de cause, le groupe de travail ne se réunit pas plus d'une fois par an en session ordinaire.

Article VI - Observateurs

1. Les membres de la Commission qui ne sont pas membres du Groupe de travail peuvent participer, sur demande adressée au Secrétariat de la Commission, aux travaux du Groupe de travail en qualité d'observateurs.
2. Le Groupe de travail, ou le Bureau au nom du groupe de travail, peut inviter des experts, ainsi que des représentants d'organisations internationales spécialisées, à assister à ses réunions.

Article VII - Application du Règlement intérieur de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture

1. Les dispositions du Règlement intérieur de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture s'appliquent *mutatis mutandis* à toutes les questions dont il n'est pas fait expressément état dans les présents statuts.

ANNEXE G

PLAN STRATÉGIQUE 2010-2017

POUR LA MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME DE TRAVAIL PLURIANNUEL

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Paragraphes</i>
<i>Vision, mission, buts et objectifs stratégiques</i>	
I. Introduction	1 - 4
II. Finalité du Plan stratégique	5 - 7
III. Préparation du Plan stratégique	8
IV. Examen du Plan stratégique	9
V. Le Plan stratégique comme outil d'exécution	10 - 16
<i>Annexe 1:</i>	<i>Processus requis pour atteindre les principaux résultats et objectifs d'étape inscrits dans le Programme de travail pluriannuel, et organisations avec lesquelles coopérer</i>
<i>Annexe 2:</i>	<i>Glossaire des sigles</i>

VISION

Conserver la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et promouvoir son utilisation au service de la sécurité alimentaire et du développement durable dans le monde, pour les générations présentes et futures.

MISSION

Consciente du fait que les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture sont une préoccupation commune de tous les pays car tous dépendent de ressources génétiques originaires d'une autre région ou d'une autre partie du monde, la Commission s'est donnée pour mission de stopper l'érosion des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture et d'assurer la sécurité alimentaire et le développement durable dans le monde en encourageant la conservation, l'échange et l'utilisation durable de ces ressources ainsi qu'un partage équitable et juste des bénéfices qui en découlent.

BUTS ET OBJECTIFS STRATÉGIQUES

But 1: La Commission a un rôle de coordination et traite des questions sectorielles et transversales ainsi que des aspects de politique générale liés à la conservation et à l'utilisation durable des ressources génétiques intéressant l'alimentation et l'agriculture.

- La Commission oriente et supervise les politiques, programmes et activités de la FAO dans le domaine des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture. Dans ce contexte, elle prend en compte les Domaines d'action prioritaires et les résultats de l'Organisation du Cadre stratégique et du Plan à moyen terme de la FAO.

- La Commission suit en permanence les questions l'intéressant abordées dans d'autres enceintes, notamment l'évolution des politiques, en ce qui concerne la conservation et l'utilisation durable des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture et le partage juste et équitable des bénéfices en découlant.

But 2: La Commission surveille l'état des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde.

- La Commission supervise la préparation périodique des évaluations de l'état des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde qui doivent déboucher sur *L'État de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*, et, s'il y a lieu, l'élaboration d'un ou plusieurs systèmes d'information mondiaux exhaustifs sur les ressources génétiques pertinentes pour l'appuyer dans cette fonction.

But 3: La Commission s'efforce d'obtenir un consensus international sur des politiques et programmes d'action qui puissent assurer la conservation et l'utilisation durable des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, ainsi qu'un partage équitable et juste des bénéfices qui en découlent.

- La Commission offre une enceinte intergouvernementale de négociation sur les politiques internationales visant les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture.

- La Commission supervise la mise en œuvre et l'actualisation des plans d'action mondiaux et autres instruments visant la conservation et l'utilisation durable des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, ainsi que le partage équitable et juste des bénéfices qui en découlent.

- La Commission réagit face aux éléments nouveaux observés, le cas échéant, dans d'autres enceintes.

But 4: La Commission contribue à renforcer des politiques nationales et régionales sur la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et encourage la coopération dans le domaine du développement des capacités.

- La Commission soutient l'élaboration ou le renforcement des politiques et programmes nationaux et régionaux sur les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, notamment en facilitant l'exécution des plans d'action mondiaux pour les ressources phylogénétiques et zoogénétiques, et elle établit des mécanismes de coordination pour promouvoir la coopération nationale et régionale entre tous les secteurs et acteurs concernés.
- La Commission identifie les ressources financières, humaines, scientifiques, techniques et technologiques nécessaires et facilite leur mise à disposition pour ses membres afin qu'ils puissent contribuer activement à la réalisation des résultats et objectifs d'étape inscrits dans son Programme de travail pluriannuel et à la mise en œuvre des politiques et recommandations qu'elle formule à cet égard.
- La Commission fournit à ses membres un soutien pour l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies et activités destinées à sensibiliser le grand public et promouvoir l'éducation pour une meilleure compréhension de l'importance de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et, partant, une plus large participation des parties prenantes dans la conservation et l'utilisation durable des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture.

But 5: La Commission poursuit et renforce la coopération et les partenariats dans le domaine de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture.

- La Commission facilite et encadre la coopération entre la FAO et d'autres organisations intergouvernementales et non gouvernementales pertinentes, notamment l'Organe directeur du Traité sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (CDB), le Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale et le Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures.
- Outre ses activités liées aux ressources phylogénétiques et zoogénétiques, la Commission réunit des partenaires internationaux qui s'occupent des questions de biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, dans le but de favoriser les échanges d'expériences et de créer de nouveaux partenariats, en particulier pour tout ce qui touche à la biodiversité forestière et aquatique, aux micro-organismes et aux invertébrés ainsi qu'à leurs interactions.
- La coopération de la Commission avec d'autres instances internationales a pour finalité de s'assurer que les négociations en cours dans d'autres enceintes tiennent compte des besoins spécifiques du secteur agricole, pour toutes les composantes de la diversité biologique importantes pour l'alimentation et l'agriculture.
- La Commission s'efforcera activement d'élargir la participation de toutes les parties prenantes, organisations de la société civile et organisations de producteurs, en particulier des organisations représentatives des femmes et des petits producteurs, des instituts et organismes de sélection ainsi que des organisations des secteurs public et privé concernées par les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture.

I. INTRODUCTION

1. La biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture compte parmi les ressources les plus précieuses de la planète. Plantes cultivées, animaux d'élevage, organismes aquatiques, essences forestières, micro-organismes et invertébrés – des milliers d'espèces et leur variabilité génétique composent la biodiversité des écosystèmes, agricoles et autres, dont dépend la production mondiale de denrées alimentaires. La biodiversité et, plus particulièrement, la diversité génétique continuent d'être menacées et de s'éroder. En perdant ces ressources, l'humanité perd son potentiel d'adaptation à de nouvelles conditions socio-économiques et environnementales telles que la croissance démographique, les besoins nutritionnels et le changement climatique.
2. Préserver la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture est la responsabilité de tous. Consciente de l'importance de la biodiversité pour la sécurité alimentaire mondiale, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a créé en 1983 la Commission intergouvernementale des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (la Commission). Le mandat initial de la Commission, limité aux *ressources phytogénétiques* pour l'alimentation et l'agriculture, a été élargi par la Conférence de la FAO⁴⁶, en 1995, pour inclure toutes les composantes de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture.
3. La Commission, qui compte plus de 170 membres, offre un forum intergouvernemental pour la recherche d'un consensus mondial sur les politiques touchant à la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture. Ses principaux objectifs sont de veiller à la conservation et à l'utilisation durable des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, ainsi qu'au partage équitable et juste des bénéfices qui en découlent, pour les générations présentes et futures.
4. Pour s'acquitter de son mandat pluridisciplinaire, la Commission, à sa onzième session ordinaire en 2007, a adopté un Programme de travail pluriannuel détaillant les principales réalisations et objectifs d'étape à atteindre d'ici 2017 (voir *Tableau 1*) qu'elle a ensuite amendé à sa douzième session ordinaire⁴⁷. Ce programme permet à la Commission de planifier ses travaux à moyen et long terme dans une perspective stratégique et constitue un outil pour renforcer la coopération dans le domaine de la biodiversité pour l'alimentation et de l'agriculture, au sein de la FAO comme avec d'autres organisations internationales pertinentes.

II. LA FINALITÉ DU PLAN STRATÉGIQUE

5. En adoptant son Programme de travail pluriannuel, la Commission a aussi souligné la nécessité d'élaborer un plan détaillé pour atteindre les réalisations et les objectifs d'étape convenus, en identifiant les processus nécessaires et les organisations avec lesquelles coopérer⁴⁸. La Commission a demandé à son Secrétaire et à son Président d'élaborer un tel plan pendant l'intersession, en consultation avec les groupes régionaux de la FAO, et en prenant aussi en considération les apports des groupes de travail technique intergouvernementaux sur les ressources phytogénétiques et zoogénétiques.
6. Les processus requis pour atteindre les principaux résultats et objectifs d'étape inscrits dans le Programme de travail pluriannuel et les coopérations à rechercher sont détaillés à l'*Annexe 1*. Pour chaque thème sectoriel et transversal, le plan fournit un calendrier indicatif précisant les activités pertinentes et leurs délais d'exécution. Il identifie par ailleurs les organisations internationales avec lesquelles la Commission souhaite voir la FAO coopérer dans le cadre de sa mise en œuvre.

⁴⁶ Résolution 3/95 de la Conférence de la FAO.

⁴⁷ CGRFA-11/07/Rapport, *Annexe E*.

⁴⁸ CGRFA-11/07/Rapport, paragraphe 91.

7. Concernant les activités nécessaires à la réalisation des principaux résultats et objectifs d'étape envisagés, le plan est plus spécifique et détaillé dans le cas des sessions rapprochées que dans celui des sessions éloignées. La Commission pourra ainsi préciser ultérieurement les activités nécessaires pour la préparation des sessions futures et donner, à chacune de ses sessions, des orientations plus précises sur les questions à examiner à la session suivante et sur leur traitement.

Tableau 1: Programme de travail pluriannuel de la Commission: Principaux résultats et objectifs d'étape (tels que modifiés à la douzième session ordinaire)

	12e session	13e session	14e session	15e session	16e session
Ressources phytogénétiques (PGRFA)	Présentation de l' <i>État des ressources phytogénétiques dans le monde</i>	Examen du <i>Plan mondial d'action</i> actualisé pour adoption, et examen de la coopération avec le Traité international			Actualisation de l' <i>État des ressources phytogénétiques dans le monde</i>
Ressources zoogénétiques (AnGR)	Suivi de la Conférence d'Interlaken		Examen de la suite donnée à Interlaken		Actualisation de l' <i>État des ressources zoogénétiques dans le monde</i>
Ressources génétiques aquatiques (AqGR)		Examen des informations disponibles sur les ressources génétiques aquatiques, et des questions clés pour l' <i>État des ressources génétiques aquatiques dans le monde</i>	Présentation de l' <i>État des ressources génétiques aquatiques dans le monde</i>	Développement d'éléments liés au <i>Code de conduite pour une pêche responsable</i> pour conserver une large base génétique et assurer l'utilisation durable et la conservation des ressources génétiques aquatiques	
Ressources génétiques forestières (FoGR)	Analyse des questions clés en matière de ressources génétiques forestières, pour l' <i>État des ressources génétiques forestières dans le monde</i>		Présentation de l' <i>État des ressources génétiques forestières dans le monde</i>		
Micro-organismes et invertébrés	Examen de l'étude exploratoire sur les micro-organismes et les invertébrés		Examen des questions clés sur les micro-organismes et les invertébrés	Examen des travaux sur les micro-organismes et les invertébrés	
Questions transversales	Examen des politiques et mécanismes d'accès et de partage des bénéfices pour les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture	Étudier les moyens d'examiner l'application et l'intégration des biotechnologies dans la conservation et l'utilisation des ressources génétiques Envisager une étude de cadrage sur le changement climatique et les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture	Examen de tous les objectifs et indicateurs internationaux pertinents en matière de biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture	Réflexion sur l'intégration de l'approche écosystémique dans la gestion de la biodiversité dans les secteurs de l'agriculture, de la foresterie et de la pêche Analyse de la contribution de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture à la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement	Présentation de l' <i>État de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde</i>
Gestion du Programme de travail pluriannuel		Rapport d'étape/Évaluation périodique/Examen du Programme de travail pluriannuel		Rapport d'étape/Évaluation périodique/Examen du Programme de travail pluriannuel	

III. PRÉPARATION DU PLAN STRATÉGIQUE

8. Le *Tableau 2* rappelle brièvement les différentes étapes des consultations organisées pour recueillir les avis sur le Plan stratégique, en vue de sa finalisation et de sa présentation à la Commission à sa prochaine session, pour examen.

Tableau 2. Préparation du projet de Plan stratégique pour la mise en oeuvre du Programme de travail pluriannuel	
Janvier 2008	Examen des plans stratégiques d'autres organisations/ instruments.
Février 2008	Examen du plan de travail pour l'élaboration du projet de Plan stratégique par le Bureau de la onzième session ordinaire de la Commission.
Août 2008	Préparation de l'avant-projet de Plan stratégique 2010-2017 par le Président et le Secrétaire.
Septembre 2008	Distribution de l'avant-projet de Plan stratégique 2010-2017 aux présidents des Groupes régionaux de la FAO, OIG et ONG, pour commentaires et suggestions.
Janvier 2009	Examen par le Groupe de travail intergouvernemental sur les ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, à sa cinquième session, des sections de l'avant-projet de Plan stratégique 2010-2017 ayant trait aux ressources zoogénétiques.
Mars 2009	Finalisation du projet de Plan stratégique 2010-2017 par le Président et le Secrétaire, en étroite collaboration avec les départements concernés de la FAO.
Avril 2009	Consultation des membres du Bureau, puis des Groupes régionaux de la FAO et des organisations internationales appropriées.
Juillet 2009	Examen par le Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, à sa quatrième session, des sections du projet de Plan stratégique 2010-2017 ayant trait aux ressources phylogénétiques. Examen par le Bureau de la onzième session ordinaire de la Commission du projet de Plan 2010-2017, et finalisation à la lumière des commentaires reçus des Groupes régionaux, des groupes de travail technique intergouvernementaux, des OIG et des ONG.
Octobre 2009	Douzième session ordinaire de la Commission.

IV. ÉVOLUTION DU PLAN STRATÉGIQUE

9. Le Programme de travail pluriannuel recouvre un ensemble de réalisations et d'objectifs d'étape appelé à évoluer en continu et donc souple, que la Commission réexaminera périodiquement. En conséquence, lors de son adoption, la Commission a décidé de le réexaminer à ses treizième et quinzième sessions ordinaires. Ce sera pour elle l'occasion de revoir et d'ajuster le cas échéant les principaux résultats et objectifs d'étape attendus du Programme de travail pluriannuel, à la lumière des rapports d'étape et des évaluations périodiques du Programme. Les examens décidés permettront aussi à la Commission:

- de mesurer le degré d'avancement de ses travaux;
- d'aborder et d'inclure dans son Programme de travail des questions nouvelles et émergentes dans le domaine des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture;
- de prendre en compte et de répondre à de nouvelles évolutions et processus dans d'autres forums; et
- d'actualiser et d'ajuster en conséquence le Plan stratégique pour la mise en oeuvre du Programme de travail pluriannuel.

V. LE PLAN STRATÉGIQUE COMME OUTIL D'EXÉCUTION

10. Le projet de Plan stratégique 2010-2017 est l'outil principal de la mise en œuvre du Programme de travail pluriannuel de la Commission. Il permet à la Commission de planifier stratégiquement ses travaux à moyen et long terme, de rationaliser l'établissement des rapports et de renforcer et d'harmoniser la coopération dans le domaine de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture.

11. À l'instar du Programme de travail pluriannuel, le projet de Plan stratégique est structuré par thème, afin que l'utilisateur puisse aisément identifier le processus envisagé pour la réalisation et le suivi d'un objectif d'étape ou résultat particulier en consultant le thème sectoriel ou transversal auquel se rapporte la réalisation ou l'objectif en question. Pour chaque secteur, et pour chaque question transversale, le Plan stratégique prévoit un calendrier indicatif couvrant la totalité des activités et processus à engager pour atteindre un résultat ou objectif d'étape donné. Le Plan stratégique reflète également les recommandations de la Commission en ce qui concerne des travaux futurs ne figurant pas parmi les réalisations et objectifs du Programme de travail pluriannuel.

12. À la fin de chaque chapitre figure une liste des organisations internationales avec lesquelles la FAO serait appelée à établir et renforcer des partenariats pour la mise en oeuvre du Programme de travail pluriannuel.

13. Les principaux résultats et objectifs d'étape inscrits dans le Programme de travail pluriannuel sont indiqués en caractères gras et majuscules pour chaque calendrier.

14. Le Plan stratégique couvre la mise en oeuvre du Programme de travail pluriannuel de 2010 à 2017. Toutefois, pour une consultation plus aisée, les calendriers indicatifs reflètent également, dans leur section grisée, les activités, processus et produits dont la finalisation est attendue à la douzième session ordinaire de la Commission.

15. La mise en oeuvre du Plan stratégique dépendra très largement du soutien apporté par le Programme de travail et budget de la FAO et de la mobilisation par la FAO de ressources extrabudgétaires, ainsi que des partenariats et des contributions fournies par d'autres organisations internationales. Pour assurer le développement et l'exécution des activités futures pour chaque thème sectoriel ou transversal, le calendrier indicatif précise le moment le plus opportun pour la Commission de se pencher sur la question des ressources disponibles et des besoins.

16. La Commission recommande à la FAO d'étudier la possibilité d'établir un Compte fiduciaire pour permettre aux délégués des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés, ainsi que des pays à économie en transition de participer aux sessions de la Commission, en prenant autant que possible en compte le mandat élargi de la Commission.

ANNEXE I

**PROCESSUS REQUIS POUR ATTEINDRE LES PRINCIPAUX RÉSULTATS ET
OBJECTIFS D'ÉTAPE INSCRITS DANS LE PROGRAMME DE TRAVAIL PLURIANNUEL,
ET ORGANISATIONS AVEC LESQUELLES COOPÉRER**

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Paragraphes</i>
I. Ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture	1 – 4
II. Ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture	5 – 12
III. Ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture	13– 19
IV. Ressources génétiques forestières	20 – 25
V. Micro-organismes et invertébrés	26 – 34
VI. Questions transversales	35 – 37
VI. 1 Politiques et mécanismes d'accès et de partage des bénéfices des ressources génétiques pour l'alimentation et agriculture	38 – 40
VI. 2 Application et intégration des biotechnologies dans la conservation et l'utilisation des ressources génétiques	41 – 43
VI. 3 Objectifs et indicateurs internationaux pertinents pour la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture	44 – 45
VI. 4 Intégration de l'approche écosystémique dans la gestion de la biodiversité dans les secteurs de l'agriculture, de la foresterie et des pêches	46 – 49
VI. 5 Examen de la contribution de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement	50 – 51
VI. 6 <i>L'État de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde</i>	52 – 54
VI. 7 Examen du Programme de travail pluriannuel	55

I. RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

1. Depuis sa création en 1983, la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture traite des questions liées à la conservation et à l'utilisation durable des ressources phylogénétiques. Afin de faire progresser les activités futures dans ce domaine, en étroite collaboration avec l'Organe directeur du Traité international, la Commission, à sa onzième session ordinaire, a adopté dans le cadre de son Programme de travail pluriannuel les résultats et objectifs d'étape suivants:

- présentation du deuxième *État des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde* (CGRFA-12);
- examen de la mise à jour du *Plan d'action mondial* pour adoption, et examen de la coopération avec le Traité international (CGRFA-13); et
- mise à jour de l'*État des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde* (CGRFA-16).

2. La Commission, à sa onzième session ordinaire, a aussi recommandé que la FAO passe en revue les divers éléments du Système mondial de la FAO pour la conservation et l'utilisation durable des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture.¹ Elle a par ailleurs suggéré l'établissement d'un mécanisme de coopération entre la Commission et l'Organe directeur du Traité international sur ces questions.²

3. En outre, la Commission, à sa dixième session ordinaire,

- i) a noté que l'examen du *Code de conduite pour la collecte et le transfert du matériel phylogénétique*, y compris sa mise à jour, restait inscrit à l'ordre du jour de la Commission;³ et

à sa onzième session ordinaire,

- ii) a demandé à son Secrétariat de faire rapport à sa prochaine session ordinaire sur les progrès accomplis en ce qui concerne le Mécanisme de facilitation⁴ du *Plan d'action mondial*. Elle a souligné que les activités réalisées dans ce domaine devraient aussi être portées à la connaissance de l'Organe directeur du Traité international, qui les examinera dans le cadre de sa Stratégie de financement;⁵
- iii) a demandé à la FAO de lui présenter à sa douzième session ordinaire une proposition de plan de travail pour l'actualisation du *Plan d'action mondial*, en vue d'examiner le *Plan d'action mondial* à sa treizième session ordinaire;⁶
- iv) a déclaré que le Système mondial d'information et d'alerte rapide sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (WIEWS) devrait être développé davantage dans le contexte de l'établissement du Système mondial d'information sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture relevant du Traité international. Elle s'est déclarée prête à travailler avec l'Organe directeur du Traité international à cet effet. La Commission a par ailleurs invité l'Organe directeur à envisager d'utiliser les mécanismes de partage des informations nationales mis en

¹ CGRFA-11/07/Rapport, paragraphe 29.

² CGRFA-11/07/Rapport, paragraphe 27.

³ CGRFA-10/04/Rapport, paragraphe 31.

⁴ www.globalplanofaction.org.

⁵ CGRFA-11/07/Rapport, paragraphe 30.

⁶ CGRFA-11/07/Rapport, paragraphe 41.

place dans le cadre du WIEWS, comme contribution au développement de son Système mondial d'information;⁷

- v) a demandé à la FAO de préparer un document sur les options possibles pour renforcer la sélection végétale dans les pays en développement, en identifiant de nouvelles possibilités de partenariats efficaces entre les secteurs public et privé, avec la participation des Centres du CGIAR;⁸
- vi) a encouragé la FAO à poursuivre ses travaux afin de renforcer les systèmes semenciers au niveau national, régional et mondial, et a réitéré sa recommandation⁹ visant la réalisation d'une analyse des écarts du secteur semencier. L'étude devra traiter de manière équilibrée à la fois les secteurs structuré et non structuré ainsi que les relations entre sélection végétale et systèmes semenciers;¹⁰
- vii) a demandé d'accorder l'attention voulue aux activités portant sur des plantes cultivées essentielles à la sécurité alimentaire, y compris les plantes cultivées sous-utilisées, et d'en tenir compte dans le Programme de travail pluriannuel.¹¹

⁷ CGRFA-11/07/Rapport, paragraphe 37.

⁸ CGRFA-11/07/Rapport, paragraphe 33.

⁹ CGRFA-10/05/Rapport, paragraphe 32.

¹⁰ CGRFA-11/07/Rapport, paragraphe 34.

¹¹ CGRFA-11/07/Rapport, paragraphe 28.

RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE: CALENDRIER ET PROCESSUS INDICATIFS

Calendrier	Processus
2010	<p>MISE À JOUR DU <i>PLAN D'ACTION MONDIAL</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Réunions régionales afin d'examiner la mise à jour du <i>Plan d'action mondial</i> • Consultation avec les partenaires sur la mise à jour du <i>Plan d'action mondial</i> dans le but d'identifier les lacunes et les besoins • Consultation avec le Secrétariat du Traité international • Préparation du premier projet de <i>Plan d'action mondial</i> actualisé
2011	<p>MISE À JOUR DU <i>PLAN D'ACTION MONDIAL</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Réunion conjointe du Bureau de la Commission et du Bureau de l'Organe directeur du Traité international pour examiner le premier projet de <i>Plan d'action mondial</i> actualisé • Examen du projet actualisé de <i>Plan d'action mondial</i> par le Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, à sa cinquième session • Examen des indicateurs, y compris d'ordre supérieur, et suivi de la mise en œuvre du <i>Plan d'action mondial</i> <p>COOPÉRATION AVEC LE TRAITÉ INTERNATIONAL</p> <ul style="list-style-type: none"> • Suite donnée à l'analyse des domaines de collaboration avec d'autres partenaires et à l'examen du Système mondial sur les ressources phytogénétiques: préparation d'un rapport conjoint avec le Secrétariat du Traité sur la coopération future entre la Commission et l'Organe directeur du Traité international • Mise au point de la version finale du document sur la vision (qui sera élaboré par les Secrétariats de la Commission et du Traité international) avec différentes options pour faciliter la cohérence des politiques et la complémentarité des travaux de la Commission et de l'Organe directeur • Réunion conjointe du Bureau de la Commission et du Bureau du Traité international pour identifier les domaines de collaboration et examiner le Système mondial <p>ACTIVITÉS FUTURES DANS DES DOMAINES TECHNIQUES SÉLECTIONNÉS</p> <ul style="list-style-type: none"> • Examen par le Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources phytogénétiques de documents sur les options à disposition, consacrés aux thèmes suivants: <ul style="list-style-type: none"> – renforcement des systèmes de sélection et des systèmes semenciers, s'agissant notamment des capacités liées aux biotechnologies; – Conservation <i>in situ</i>, gestion sur l'exploitation et utilisation des ressources phytogénétiques; et – cultures essentielles à la sécurité alimentaire, notamment celles sous-utilisées et négligées. • Examen, par le Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources phytogénétiques, de l'analyse des carences des ressources phytogénétiques et des systèmes semenciers • Examen possible par le Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources phytogénétiques, des normes relatives aux banques de gènes et aux règles et règlements associés.

CGRFA-13 / 2011	<p>EXAMEN DU <i>PLAN D'ACTION MONDIAL ACTUALISÉ POUR ADOPTION</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Orientations à fournir pour l'exécution et le suivi de la mise en œuvre du <i>Plan d'action mondial</i> • Examen des indicateurs et suivi de la mise en oeuvre du <i>Plan d'action mondial</i> actualisé <p>EXAMEN DE LA COOPÉRATION AVEC LE TRAITÉ INTERNATIONAL</p> <ul style="list-style-type: none"> • Analyse de la pertinence des éléments du Système mondial sur les ressources phylogénétiques et orientations sur les activités futures • Examen de la coordination des activités intergouvernementales de la Commission et de l'Organe directeur du Traité internationale, et de la coopération future <p>ACTIVITÉS FUTURES DANS DES DOMAINES TECHNIQUES SÉLECTIONNÉS</p> <ul style="list-style-type: none"> • Examen possible des normes relatives aux banques de gènes et des activités futures concernant la sélection végétale, les systèmes semenciers, la conservation <i>in situ</i> et la gestion sur l'exploitation ainsi que les plantes cultivées essentielles pour la sécurité alimentaire et l'agriculture durable <p>EXAMEN DES RESSOURCES NÉCESSAIRES POUR LA RÉALISATION DES ACTIVITÉS FUTURES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Déterminer les ressources disponibles au titre du Programme ordinaire de la FAO, et la nécessité de faire appel à des ressources extrabudgétaires et autres pour mener à terme les activités futures
2012	<p>EXAMEN DES OPTIONS POSSIBLES POUR ACTUALISER L'ÉTAT <i>DES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES DANS LE MONDE</i> DANS LE CADRE DE LA PRÉPARATION DE LA SEIZIÈME SESSION</p> <ul style="list-style-type: none"> • Examen par le Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources phylogénétiques • Examen du rapport sur la répartition des travaux intergouvernementaux portant sur les ressources phylogénétiques
CGRFA-14 / 2013	<p>EXAMEN DES OPTIONS POSSIBLES POUR ACTUALISER L'ÉTAT <i>DES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES DANS LE MONDE</i> DANS LE CADRE DE LA PRÉPARATION DE LA SEIZIÈME SESSION</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accord sur le processus d'actualisation de l'<i>État des ressources phylogénétiques dans le monde</i> • Examen des suites à donner à la treizième session de la Commission et à la quatrième session de l'Organe directeur s'agissant des activités futures sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture
2014	<p>PRÉPARATION DE L'ÉTAT <i>DES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES DANS LE MONDE</i> ACTUALISÉ</p> <ul style="list-style-type: none"> • Inviter les pays à soumettre des rapports nationaux et régionaux (date limite d'envoi: mars 2016) • Examen par le Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture du rapport d'étape sur la mise en œuvre du <i>Plan d'action mondial</i> actualisé
CGRFA-15 / 2015	<p>EXAMEN DE L'ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA PRÉPARATION DE L'ÉTAT <i>DES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES DANS LE MONDE</i> ACTUALISÉ</p> <ul style="list-style-type: none"> • Examen du rapport <p>EXAMEN DE LA MISE EN ŒUVRE DU <i>PLAN D'ACTION MONDIAL</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Examen du rapport d'étape sur la mise en œuvre du <i>Plan d'action mondial</i>

	actualisé
2016	EXAMEN DU PROJET RÉVISÉ DE L'ÉTAT DES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES DANS LE MONDE <ul style="list-style-type: none">• Examen par le Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture• Examen de la nécessité d'actualiser le <i>Plan d'action mondial</i> et du processus d'actualisation
CGRFA-16 / 2017	MISE À JOUR DE L'ÉTAT DES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE DANS LE MONDE <ul style="list-style-type: none">• Examen du processus de mise à jour du <i>Plan d'action mondial</i>

COOPÉRATION AVEC LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES SUR LES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

4. Pour soutenir le processus de planification pour la mise à jour de l'*État des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*, et du *Plan d'action mondial* à évolution continue, la FAO pourra souhaiter en particulier renforcer sa collaboration avec:
- d'autres organisations des Nations Unies et organisations intergouvernementales telles que la CDB, le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, la CIPV, la Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique, le PNUE, le PNUD, l'UPOV, l'OMPI et l'OMC;
 - les centres internationaux de recherche agronomique du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale et autres instituts de recherche internationaux;
 - les organisations non gouvernementales régionales et internationales, la société civile, les organisations de producteurs et le secteur privé;
 - les points focaux nationaux sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture et autres réseaux régionaux pertinents;
 - le réseau mondial des organisations scientifiques nationales et régionales et les consortiums ou partenariats stratégiques pertinents; et
 - les institutions de financement appropriées.

II. RESSOURCES ZOOGÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

5. En septembre 2007, la Conférence technique internationale sur les ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, tenue à Interlaken, Suisse, a adopté le *Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques* et la *Déclaration d'Interlaken sur les ressources zoogénétiques*.¹² Le *Plan d'action mondial* a ensuite été adopté par la Conférence de la FAO à sa trente-quatrième session.¹³
6. La Commission, à sa douzième session ordinaire, est convenue que le suivi de la Conférence technique internationale devait s'inscrire dans le cadre de son Programme de travail pluriannuel, la Commission devant superviser la mise en œuvre du *Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques*.¹⁴
7. Le *Plan d'action mondial* comporte quatre domaines stratégiques prioritaires: 1) caractérisation, inventaire et suivi des tendances et risques associés; 2) utilisation et développement durables; 3) conservation; et 4) politiques, institutions et développement des capacités. La *Déclaration d'Interlaken* traduit l'engagement des pays et des organisations à mettre en œuvre le *Plan d'action mondial*.
8. Le *Plan d'action mondial* appelle à fournir une assistance technique, en particulier aux pays en développement et aux pays à économie en transition, pour les aider à appliquer les dispositions du *Plan d'action mondial*. La *Déclaration d'Interlaken* note que la mise en œuvre du Plan d'action mondial relève avant tout de la responsabilité des gouvernements nationaux et reconnaît aux gouvernements nationaux la responsabilité première de la mise en œuvre du *Plan d'action mondial* en même temps que le rôle essentiel de la FAO pour appuyer les efforts des pays.
9. Pour donner suite aux décisions de la Conférence d'Interlaken:
- i) La Conférence technique internationale sur les ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture ainsi que la Conférence de la FAO à sa trente-quatrième session, en novembre 2007, ont demandé à la Commission d'élaborer une Stratégie de financement pour la mise en œuvre du *Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques*;
 - ii) La Commission a demandé l'établissement de mécanismes pour évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre du *Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques*, ainsi que des rapports sur la situation et les tendances des ressources zoogénétiques;¹⁵
 - iii) La Commission a demandé à la FAO de continuer à développer des directives techniques, y compris pour la gestion des ressources zoogénétiques dans les systèmes de production à faible ou moyenne consommation d'intrants;¹⁶ et
 - iv) Lors de l'examen des rapports de la Conférence technique d'Interlaken, la Conférence de la FAO, à sa trente-quatrième session, a demandé à la Commission de traiter du rôle important que jouent les petits éleveurs, gardiens de la majeure partie des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde, dans l'utilisation, le développement et la conservation des ressources animales.¹⁷
10. Le Programme de travail pluriannuel de la Commission vise à tirer parti de l'impulsion créée et à donner une suite adéquate et rigoureuse aux conclusions de la Conférence d'Interlaken. Les principales réalisations et objectifs d'étape inscrits dans le Plan de travail dans ce domaine incluent:
- le suivi de la Conférence d'Interlaken (CGRFA-12);

¹² ITC-AnGR/07/REP; http://www.fao.org/ag/againfo/programmes/en/genetics/ITC_docs.html.

¹³ CGRFA/WG-AnGR-5/09/Inf. 9.

¹⁴ CGRFA-11/07/Rapport, paragraphe 17.

¹⁵ CGRFA-11/07/Rapport, paragraphe 23.

¹⁶ CGRFA-11/07/Rapport, paragraphe 24.

¹⁷ CGRFA/WG-AnGR-5/09/Inf. 9.

- un examen de la mise en œuvre des conclusions d'Interlaken (CGRFA-14); et
- la présentation de l'*État des ressources zoogénétiques dans le monde* actualisé (CGRFA-16).

**RESSOURCES ZOOGÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE:
CALENDRIER ET PROCESSUS INDICATIFS**

Calendrier	Processus
2010	<p>SUIVI ET FACILITATION DE LA MISE EN OEUVRE DU <i>PLAN D'ACTION MONDIAL</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ITWG-6: Examen des progrès accomplis dans la mise en oeuvre du <i>Plan d'action mondial</i>
CGRFA-13 / 2011	<p>Pays: Remise des premiers Rapports d'étape nationaux/régionaux à la FAO</p> <hr/> <p>SUIVI ET FACILITATION DE LA MISE EN OEUVRE DU <i>PLAN D'ACTION MONDIAL</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Rapport d'étape de la FAO Rapport d'étape des organisations internationales <p>SUIVI DE L'ÉTAT ET DES TENDANCES DES RESSOURCES ZOOGÉNÉTIQUES</p> <ul style="list-style-type: none"> Rapport sur l'état et les tendances des ressources zoogénétiques
2012	<p>SUIVI ET FACILITATION DE LA MISE EN OEUVRE DU <i>PLAN D'ACTION MONDIAL</i></p> <ul style="list-style-type: none"> FAO: Préparation du premier Rapport d'étape consolidé WG AnGR-7: Examen et finalisation du premier Rapport d'étape consolidé FAO: Préparation du plan de travail pour l'actualisation de l'<i>État des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde</i> et du <i>Plan d'action mondial</i> WG AnGR-7: Examen du plan de travail pour l'actualisation de l'<i>État des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde</i> et du <i>Plan d'action mondial</i>
CGRFA-14/ 2013	<p>EXAMEN DE LA MISE EN OEUVRE DES CONCLUSIONS D'INTERLAKEN</p> <p>SUIVI ET FACILITATION DE LA MISE EN OEUVRE DU <i>PLAN D'ACTION MONDIAL</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Examen du premier Rapport d'étape consolidé¹⁸ Adoption du plan de travail pour l'actualisation de l'<i>État des ressources zoogénétiques dans le monde</i> et du <i>Plan d'action mondial</i> Rapport d'étape de la FAO Rapport d'étape des organisations internationales <p>STRATÉGIE DE FINANCEMENT</p> <ul style="list-style-type: none"> Examen de la Stratégie de financement, mécanismes institutionnels internationaux inclus, pour faciliter la mise en oeuvre des quatre domaines d'action prioritaires du <i>Plan d'action mondial</i> au niveau mondial <p>SUIVI DE L'ÉTAT ET DES TENDANCES DES RESSOURCES ZOOGÉNÉTIQUES</p> <ul style="list-style-type: none"> Examen des enseignements tirés du développement des systèmes nationaux d'alerte et de réponse rapides pour les races à risque Rapport sur l'état et les tendances des ressources zoogénétiques <p>RÔLE DES PETITS ÉLEVEURS</p> <ul style="list-style-type: none"> Analyse des progrès réalisés dans le traitement du rôle important des petits éleveurs, en tant que gardiens des ressources zoogénétiques, dans l'utilisation, le développement et la conservation des ressources

¹⁸ CGRFA/WG-AnGR-5/09/3.1.

	<p>DIRECTIVES TECHNIQUES</p> <ul style="list-style-type: none"> Examen des directives techniques existantes et nouvelles, telles que les directives pour l'utilisation durable et le développement des ressources zoogénétiques dans les systèmes de production à faible et moyenne consommation d'intrants
2014	<p>SUIVI ET FACILITATION DE LA MISE EN OEUVRE DU <i>PLAN D'ACTION MONDIAL</i></p> <p>ITWG-8: Examen des progrès réalisés pour la préparation de l'<i>État des ressources zoogénétiques dans le monde</i> actualisé</p>
CGRFA-15 / 2015	<p>Pays: Remise à la FAO des deuxième rapports d'étape nationaux/régionaux</p> <ul style="list-style-type: none"> SUIVI ET FACILITATION DE LA MISE EN OEUVRE DU <i>PLAN D'ACTION MONDIAL</i> Examen des progrès réalisés pour la préparation de l'<i>État des ressources zoogénétiques dans le monde</i> actualisé Rapport d'étape de la FAO Rapport d'étape des organisations internationales
	<p>SUIVI DE L'ÉTAT ET DES TENDANCES DES RESSOURCES ZOOGÉNÉTIQUES</p> <ul style="list-style-type: none"> Rapport sur l'état et les tendances des ressources zoogénétiques
2016	<p>SUIVI ET FACILITATION DE LA MISE EN OEUVRE DU <i>PLAN D'ACTION MONDIAL</i></p> <ul style="list-style-type: none"> FAO: Préparation du deuxième Rapport d'étape consolidé ITWG-9: Examen et finalisation du deuxième Rapport d'étape consolidé FAO: Préparation du projet d'<i>État des ressources zoogénétiques dans le monde</i> actualisé ITWG-AnGR 9: Examen du projet d'<i>État des ressources zoogénétiques dans le monde</i> actualisé FAO: Préparation du projet de <i>Plan d'action mondial</i> actualisé ITWG-AnGR 9: Examen du projet de <i>Plan d'action mondial</i> actualisé
CGRFA-16 / 2017	<p>SUIVI ET FACILITATION DE LA MISE EN OEUVRE DU <i>PLAN D'ACTION MONDIAL</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Présentation de <i>L'ÉTAT DES RESSOURCES ZOOGÉNÉTIQUES DANS LE MONDE ACTUALISÉ</i> Examen du <i>Plan d'action mondial</i> actualisé Rapport d'étape de la FAO Rapport d'étape des organisations internationales <p>STRATÉGIE DE FINANCEMENT</p> <ul style="list-style-type: none"> Examen de la stratégie de financement <p>SUIVI DE L'ÉTAT ET DES TENDANCES DES RESSOURCES ZOOGÉNÉTIQUES</p> <ul style="list-style-type: none"> Rapport sur l'état et les tendances des ressources zoogénétiques <p>DIRECTIVES TECHNIQUES</p> <ul style="list-style-type: none"> Examen des directives techniques existantes et nouvelles pour la gestion des ressources zoogénétiques

Note:

1. Les rapports ci-après viendront appuyer l'évaluation des progrès réalisés dans la mise en oeuvre du *Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques*:
 - (i) Les Rapports d'étape de la FAO fournissent des informations actualisées sur les activités engagées par l'Organisation pour la mise en oeuvre du *Plan d'action mondial*. Ils incluent notamment des informations sur les progrès réalisés concernant l'élaboration de la Stratégie de financement du *Plan d'action mondial*.
 - (ii) Un document séparé sur les progrès de la Stratégie de financement sera présenté à la Commission, à ses quatorzième et seizième sessions ordinaires.

- (iii) Rapports d'étape des organisations internationales: les organisations internationales sont invitées à soumettre périodiquement un rapport d'étape sur leurs activités relatives à la mise en œuvre du *Plan d'action mondial*.
 - (iv) Les Rapports d'étape nationaux offrent aux gouvernements et aux parties prenantes la possibilité de rendre compte des progrès réalisés dans la mise en œuvre du *Plan d'action mondial* à l'échelle nationale. L'utilisation d'un questionnaire type a pour but de faciliter le processus et la synthèse ultérieure des informations communiquées par les pays.
 - (v) Les Rapports d'étape régionaux ont pour objet de mettre en évidence les efforts de collaboration et d'indiquer les priorités régionales en matière de développement des capacités dans l'optique de l'exécution du *Plan d'action mondial*.
 - (vi) Les Rapports d'étape consolidés sont établis à partir d'une synthèse des données et informations communiquées à la fois par les pays et par les régions. Ils fournissent une vision d'ensemble des progrès accomplis dans la mise en œuvre du *Plan d'action mondial*.
 - Le premier Rapport d'étape consolidé sera soumis à la Commission à sa quatorzième session, pour examen; et
 - Le deuxième Rapport d'étape consolidé sera incorporé dans l'*État des ressources zoogénétiques dans le monde* actualisé, soumis à la Commission à sa seizième session.
2. Les Rapports sur l'état et les tendances des ressources zoogénétiques sont de courts rapports de synthèse préparés par la FAO à partir des données et informations les plus récentes communiquées par les pays, via le Système d'information sur la diversité des animaux domestiques (DAD-IS).

COOPÉRATION AVEC LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES SUR LES RESSOURCES ZOOGÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

11. Pour appuyer la mise en œuvre du *Plan d'action mondial*, la FAO pourra plus particulièrement souhaiter renforcer sa collaboration avec:
- d'autres organisations des Nations Unies et organisations intergouvernementales telles que la CDB, le CIHEAM, l'AIEA, l'OIE, le PNUD, le PNUE, la Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique, l'OMPI et l'OMC;
 - les centres internationaux de recherche agronomique du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale et autres instituts de recherche internationaux;
 - les organisations non-gouvernementales régionales et internationales, la société civile, les organisations de producteurs et le secteur privé;
 - les points focaux nationaux sur les ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture et autres réseaux régionaux pertinents;
 - le réseau mondial des organisations scientifiques nationales et régionales et les consortiums ou partenariats stratégiques pertinents; et
 - les institutions de financement appropriées.
12. À court terme, la FAO encouragera la mise en place et la consolidation d'une plate-forme internationale de collaboration pour faciliter la mise en œuvre des quatre domaines d'action prioritaire du *Plan d'action mondial* au niveau mondial et veillera à l'articulation entre le réseau international de collaboration et la Stratégie de financement du *Plan d'action mondial*.

III. RESSOURCES GÉNÉTIQUES AQUATIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

13. A sa onzième session ordinaire, la Commission a reconnu à la fois l'importance et la vulnérabilité des ressources génétiques aquatiques, du fait de leur rôle dans une approche écosystémique de l'alimentation et de l'agriculture et de leur contribution au relèvement des défis posés par le changement climatique. Elle est convenue que le Programme de travail pluriannuel devrait inclure les ressources génétiques aquatiques pour le développement de la pêche et de l'aquaculture durables et responsables.¹⁹

14. La Commission a noté que la FAO était bien placée pour coordonner l'utilisation durable et la conservation des ressources génétiques aquatiques et a demandé que ces questions soient incluses dans son Programme de travail pluriannuel et traitées en collaboration avec les acteurs suivants notamment: le Comité des pêches de la FAO, la Convention sur la diversité biologique, la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, le Processus consultatif informel des Nations Unies sur les océans et le droit de la mer, les organisations et réseaux régionaux et internationaux des pêches, et le secteur halieutique.²⁰

15. La Commission a approuvé l'inclusion dans son Programme de travail pluriannuel d'une étude exploratoire destinée à identifier les lacunes et les opportunités dans le domaine des ressources génétiques aquatiques. Elle a réaffirmé la nécessité de réexaminer et de renforcer les systèmes d'information, et d'élaborer des Directives techniques pour la conservation et l'utilisation durable des ressources génétiques aquatiques, dans le prolongement du *Code de conduite de la FAO pour une pêche responsable*.²¹ La Commission est convenue par ailleurs que l'amélioration de la collecte et de la mise en commun des informations sur les ressources génétiques aquatiques était une tâche hautement prioritaire.²²

16. Les membres de la Commission ont procédé à des échanges de vues sur l'élaboration d'éléments liés au *Code de conduite pour une pêche responsable* visant à maintenir une base génétique large et à assurer l'utilisation durable et la conservation des ressources génétiques aquatiques, et sur le processus à engager en vue d'une évaluation mondiale de ces ressources, sous la forme d'un *État des ressources génétiques aquatiques dans le monde*.²³

17. Les principaux produits et objectifs d'étape du Programme de travail pluriannuel concernant les ressources génétiques aquatiques incluent:

- un examen des informations disponibles et des questions clés pour la préparation de l' *État des ressources génétiques aquatiques dans le monde* (CGRFA-13);
- la présentation de l' *État des ressources génétiques aquatiques dans le monde* (CGRFA-14); et
- l'élaboration d'éléments liés au *Code de conduite pour une pêche responsable* visant à maintenir une base génétique large et à assurer l'utilisation durable et la conservation des ressources génétiques aquatiques (CGRFA-15).

¹⁹ CGRFA-11/07/Rapport, paragraphe 58.

²⁰ CGRFA-11/07/Rapport, paragraphe 59.

²¹ CGRFA-11/07/Rapport, paragraphe 61.

²² CGRFA-11/07/Rapport, paragraphe 60.

²³ CGRFA-11/07/Rapport, paragraphe 62.

RESSOURCES GÉNÉTIQUES AQUATIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE: PROCESSUS ET CALENDRIER INDICATIFS

Calendrier	Processus
2010	<p>EXAMEN DES INFORMATIONS DISPONIBLES SUR LES RESSOURCES GÉNÉTIQUES AQUATIQUES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Préparation d'un Rapport d'état sur les informations disponibles et les systèmes de partage des informations sur les ressources génétiques aquatiques <p>EXAMEN DES QUESTIONS CLÉS POUR L'ÉTAT DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES AQUATIQUES DANS LE MONDE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Préparation d'une analyse des questions clés pour l'<i>État des ressources génétiques aquatiques dans le monde</i>, notamment: <ul style="list-style-type: none"> • questions relatives aux ressources génétiques aquatiques; • proposition de structure et de contenu pour l'<i>État des ressources génétiques aquatiques dans le monde</i>; • proposition de plan de travail pour la préparation de l'<i>État des ressources génétiques aquatiques dans le monde</i>, assortie d'un calendrier indicatif et d'une estimation des ressources extra-budgétaires nécessaires pour mener à bien la phase préparatoire; et • liste des partenaires potentiels avec lesquels la FAO devrait coopérer pour la préparation de l'<i>État des ressources génétiques aquatiques dans le monde</i>. • Réalisation d'une étude exploratoire destinée à identifier les lacunes et les opportunités concernant les ressources génétiques aquatiques • Présentation du Plan stratégique 2010-2017 et des questions clés pour l'<i>État des ressources génétiques aquatiques dans le monde</i> à la vingt-neuvième session du Comité des pêches de la FAO et à la cinquième session du Sous-comité sur l'aquaculture
CGRFA-13 / 2011	<p>EXAMEN DES INFORMATIONS DISPONIBLES SUR LES RESSOURCES GÉNÉTIQUES AQUATIQUES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Examen du Rapport d'état sur les informations disponibles et les systèmes de partage des informations sur les ressources génétiques aquatiques, et des activités futures nécessaires dans ce domaine <p>EXAMEN DES QUESTIONS CLÉS POUR L'ÉTAT DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES AQUATIQUES DANS LE MONDE, notamment:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Questions relatives aux ressources génétiques aquatiques; • Proposition de structure et de contenu pour l'<i>État des ressources génétiques aquatiques dans le monde</i>; • Proposition de plan de travail pour la préparation de l'<i>État des ressources génétiques aquatiques dans le monde</i>, assortie d'un calendrier indicatif et d'une estimation des ressources extra-budgétaires nécessaires pour mener à bien la phase préparatoire; et • Liste des partenaires potentiels avec lesquels la FAO devrait coopérer pour la préparation de l'<i>État des ressources génétiques aquatiques dans le monde</i>. • Examen de l'étude exploratoire destinée à identifier les lacunes et les opportunités concernant les ressources génétiques aquatiques <p>ANALYSE DES RESSOURCES NÉCESSAIRES POUR CONDUIRE LES ACTIVITÉS FUTURES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Examen des ressources disponibles au titre du Programme ordinaire de la FAO, et de la nécessité de faire appel à des ressources extra-budgétaires et autres pour mener à bien les activités envisagées
2012	<p>PROJET D'ÉTAT DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES AQUATIQUES DANS LE</p>

	<i>MONDE</i>
	<ul style="list-style-type: none"> • Préparation du projet d'État des ressources génétiques aquatiques dans le monde et du rapport sur la suite à lui donner
CGRFA-14 / 2013	PRÉSENTATION DE L'ÉTAT DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES AQUATIQUES DANS LE MONDE
	<ul style="list-style-type: none"> • Examiner les suites à donner au premier État des ressources génétiques aquatiques dans le monde, notamment l'élaboration d'éléments liés au Code de conduite pour une pêche responsable pour assurer l'utilisation durable et la conservation des ressources génétiques aquatiques
2014	OPTIONS CONCERNANT LES ÉLÉMENTS LIÉS AU CODE DE CONDUITE POUR UNE PÊCHE RESPONSABLE
	<ul style="list-style-type: none"> • Préparation d'un document détaillant les options possibles pour l'élaboration des éléments liés au Code de conduite pour une pêche responsable pour assurer l'utilisation durable et la conservation des ressources génétiques aquatiques • 31ème session du Comité des pêches: présentation du premier État des ressources génétiques aquatiques dans le monde, notamment l'élaboration d'éléments liés au Code de conduite pour une pêche responsable pour assurer l'utilisation durable et la conservation des ressources génétiques aquatiques
CGRFA 15 / 2015	ÉLABORATION DES ÉLÉMENTS LIÉS AU CODE DE CONDUITE POUR UNE PÊCHE RESPONSABLE VISANT AU MAINTIEN D'UNE LARGE BASE GÉNÉTIQUE POUR ASSURER L'UTILISATION DURABLE ET LA CONSERVATION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES AQUATIQUES
2016	Préparation d'un rapport sur un possible suivi pour la quinzième session de la Commission, concernant les activités futures dans ce domaine
CGRFA 16 / 2017	Examen des suites données à la quinzième session de la Commission, concernant les activités futures dans le domaine des ressources génétiques aquatiques

COOPÉRATION AVEC LES ORGANISATION INTERNATIONALES SUR LES RESSOURCES GÉNÉTIQUES AQUATIQUES

18. À sa onzième session ordinaire, la Commission a demandé à la FAO de développer des synergies et des partenariats avec les organisations internationales appropriées en vue de faciliter la mise en œuvre de son Programme de travail pluriannuel.²⁴ Dans le domaine des ressources génétiques aquatiques en particulier, la Commission a demandé à la FAO de renforcer la collaboration avec notamment: le Comité des pêches de la FAO, la Convention sur la diversité biologique, la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, le Processus informel consultatif des Nations Unies sur les océans et le droit de la mer, les organisations régionales et internationales de pêche, et le secteur privé.²⁵

19. Pour appuyer les travaux sur les ressources génétiques aquatiques inclus dans le Programme de travail pluriannuel, notamment l'État des ressources génétiques aquatiques dans le monde et l'élaboration ultérieure des éléments liés au Code de conduite pour une pêche responsable, la FAO pourra aussi souhaiter renforcer sa collaboration avec:

- d'autres organisations des Nations Unies et organisations intergouvernementales telles que la CDB, la Division des affaires maritimes et du droit de la mer des Nations Unies, le PNUE et le Groupe de travail ad hoc informel à composition non limitée des Nations Unies, pour étudier les questions relatives à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique marine dans les zones situées en dehors de la juridiction nationale;

²⁴ CGRFA-11/07/Rapport, paragraphe 92.

²⁵ CGRFA-11/07/Rapport, paragraphe 59.

- les centres internationaux de recherche agronomique du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale et autres instituts de recherche internationaux;
- les organisations non-gouvernementales régionales et internationales, la société civile, les organisations de producteurs et le secteur privé; et
- les institutions de financement appropriées.

IV. RESSOURCES GÉNÉTIQUES FORESTIÈRES

20. La Commission, à sa onzième session ordinaire, a souligné l'importance des ressources génétiques forestières pour la sécurité alimentaire, la lutte contre la pauvreté et la durabilité de l'environnement, en prenant acte du rôle important de la FAO et du Groupe d'experts sur les ressources génétiques forestières dans ce domaine.²⁶ Elle a insisté sur la nécessité d'aborder de toute urgence la question de la conservation et de l'utilisation durable des ressources génétiques forestières et approuvé l'inclusion de l'*État des ressources génétiques forestières dans le monde* dans son Programme de travail pluriannuel.²⁷

21. La Commission est convenue d'examiner à sa douzième session ordinaire un document de cadrage sur les ressources génétiques forestières, assorti d'une analyse des sources d'information existantes et des lacunes. Elle a noté que le processus de préparation de l'*État des ressources génétiques forestières dans le monde*, y compris l'éventuelle création d'un groupe de travail technique intergouvernemental *ad hoc*, lui serait soumis pour discussion à sa douzième session ordinaire, l'objectif étant d'examiner l'*État des ressources génétiques forestières dans le monde* à sa quatorzième session ordinaire.²⁸

22. La Commission a recommandé que le Comité des Forêts (COFO) et les Commissions régionales des forêts de la FAO participent pleinement à la préparation du rapport sur l'*État des ressources génétiques forestières dans le monde*, qui devrait se faire en synergie avec les programmes et instruments régionaux et mondiaux pertinents comme la Convention sur la diversité biologique.²⁹

23. Les principaux produits et objectifs d'étape du Programme de travail pluriannuel dans le domaine des ressources génétiques forestières incluent:

- une analyse des questions clés concernant les ressources génétiques forestières, en vue de la préparation de l'*État des ressources génétiques forestières dans le monde* (CGRFA-12); et
- la présentation de l'*État des ressources génétiques forestières dans le monde* (CGRFA-14).

²⁶ CGRFA-11/07/Rapport, paragraphe 54.

²⁷ CGRFA-11/07/Rapport, paragraphe 55.

²⁸ CGRFA-11/07/Rapport, paragraphe 55.

²⁹ CGRFA-11/07/Rapport, paragraphe 56.

RESSOURCES GÉNÉTIQUES FORESTIÈRES: PROCESSUS ET CALENDRIER INDICATIFS

Calendrier	Processus
2010	<p>PRÉPARATION DE L'ÉTAT DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES FORESTIÈRES DANS LE MONDE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Invitation faite aux pays de désigner des Points focaux nationaux pour la préparation des rapports nationaux pour l'État des ressources génétiques forestières dans le monde • Mise en chantier des rapports nationaux à travers les points focaux nationaux • Aide fournie aux pays par la FAO pour la préparation des rapports nationaux, en collaboration avec les réseaux régionaux, notamment à travers l'organisation d'ateliers régionaux et mondiaux à l'intention des Points focaux nationaux • Renforcement et poursuite du développement du Système mondial d'information de la FAO sur les ressources génétiques forestières (REFORGEN) • Préparation des études thématiques • Demande aux organisations internationales de soumettre un rapport sur leurs activités, leurs données et les domaines possibles de coopération pour l'État des ressources génétiques forestières dans le monde • Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources génétiques forestières: Examiner l'avancement de la préparation de l'État des ressources génétiques forestières dans le monde
CGRFA-13 / 2011	<p>PRÉPARATION DE L'ÉTAT DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES FORESTIÈRES DANS LE MONDE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Examiner l'avancement de la préparation de l'État des ressources génétiques forestières dans le monde
2012	<p>PRÉPARATION DE L'ÉTAT DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES FORESTIÈRES DANS LE MONDE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Compilation et analyse des rapports nationaux, des études thématiques et des rapports des organisations internationales • Préparation du projet d'État des ressources génétiques forestières dans le monde • Comité des Forêts (COFO): Examiner l'avancement de la préparation de l'État des ressources génétiques forestières dans le monde
2013	<p>PRÉPARATION DE L'ÉTAT DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES FORESTIÈRES DANS LE MONDE</p> <p>Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources génétiques forestières:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Examiner le projet d'État des ressources génétiques dans le monde • Examiner la suite possible à donner à l'État des ressources génétiques forestières dans le monde
CGRFA-14 / 2013	<p>PRÉSENTATION DE L'ÉTAT DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES FORESTIÈRES DANS LE MONDE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Examiner la suite à donner à l'État des ressources génétiques forestières dans le monde, y compris l'organisation de consultations régionales pour identifier les domaines d'action prioritaires
2014	<p>L'ÉTAT DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES FORESTIÈRES DANS LE MONDE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Présentation de l'État des ressources génétiques forestières dans le monde au COFO, au Forum des Nations Unies sur les forêts et à la Conférence des parties (COP) à la Convention sur la diversité biologique (CDB)

COOPÉRATION AVEC LES ORGANISATION INTERNATIONALES SUR LES RESSOURCES GÉNÉTIQUES FORESTIÈRES

24. La Commission, à sa onzième session ordinaire, a demandé à la FAO de développer des synergies et des partenariats avec les organisations internationales appropriées pour faciliter la mise en œuvre de son Programme de travail pluriannuel,³⁰ notamment la préparation de l'*État des ressources génétiques forestières dans le monde*.

25. Pour appuyer la préparation de l'*État des ressources génétiques forestières dans le monde*, la FAO pourrait plus particulièrement souhaiter renforcer sa collaboration avec:

- d'autres organisations des Nations Unies et organisations intergouvernementales telles que la CDB, la Convention sur la lutte contre la désertification, le Forum des Nations Unies sur les forêts et l'OITB;
- les centres internationaux de recherche agronomique du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale et autres instituts de recherche internationaux;
- les organisations non-gouvernementales régionales et internationales, la société civile, les organisations de producteurs et le secteur privé;
- les organisations et réseaux régionaux; et
- les institutions de financement appropriées.

³⁰ CGRFA-11/07/Rapport, paragraphe 92.

V. MICRO-ORGANISMES ET INVERTÉBRÉS

26. À sa onzième session ordinaire, la Commission a noté que la biodiversité des micro-organismes et insectes pour l'alimentation et l'agriculture n'avait pas reçu l'attention voulue, compte tenu en particulier des nombreux types de micro-organismes et d'invertébrés qui jouent un rôle crucial dans la fourniture de services essentiels, au sein de la chaîne alimentaire. Elle a en outre reconnu le rôle important des micro-organismes et des invertébrés dans la sécurité alimentaire et l'agriculture durable et pris acte de la nécessité de renforcer les capacités et les connaissances afin de mieux comprendre les rôles et fonctions multiples de ces ressources essentielles, en particulier dans l'agriculture durable.³¹

27. La Commission s'est félicitée des mesures prises par la FAO pour coordonner et faciliter deux initiatives internationales concernant les micro-organismes et les invertébrés: *Initiative internationale pour la conservation et l'utilisation durable des pollinisateurs* et *Initiative internationale pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique des sols*.³²

28. La Commission a reconnu que les invertébrés et les micro-organismes possédaient des caractéristiques différentes et a donc décidé de les traiter séparément dans son Programme de travail pluriannuel. Elle est convenue d'examiner les questions clés relatives aux micro-organismes et aux invertébrés à sa quatorzième session ordinaire.³³

29. Afin de préparer un débat approfondi, la Commission a demandé à son Secrétariat de lui soumettre à sa douzième session ordinaire un bref document de cadrage sur les fonctions et services fournis par les micro-organismes et les invertébrés, préparé en collaboration avec les organisations pertinentes. Le document décrirait les politiques et programmes des organisations internationales pertinentes, y compris la situation des collections internationales de micro-organismes, et il identifierait les lacunes au niveau des politiques ainsi que les options possibles pour renforcer la coopération internationale.³⁴

30. La Commission est convenue que, sur la base du document qui lui serait soumis à sa douzième session ordinaire, elle envisagerait d'autres études et analyses, dans le cadre de la préparation de sa treizième session ordinaire. Elle a noté que des informations additionnelles pourraient être réunies sur des points clés, entre sa douzième et sa quatorzième session ordinaire, pour réaliser un état des lieux approfondi des activités dans ce domaine à sa quinzième session ordinaire.³⁵

31. Les principaux résultats et objectifs d'étape du Programme de travail pluriannuel concernant les ressources génétiques microbiennes des micro-organismes et des invertébrés incluent:

- un examen de l'étude de cadrage sur les micro-organismes et les invertébrés (CGRFA-12);
- un examen des questions clés concernant les micro-organismes et les invertébrés (CGRFA-14); et
- un examen des travaux sur les micro-organismes et les invertébrés (CGRFA-15).

32. La Commission ayant décidé de traiter séparément les micro-organismes et les invertébrés dans son Programme de travail pluriannuel, les processus et activités proposées pour obtenir les résultats et les objectifs d'étape et répondre à toute autre demande de la Commission sont présentés ci-après, dans deux tableaux indicatifs distincts. Une section sur les organisations internationales avec lesquelles la Commission pourrait souhaiter que la FAO coopère est aussi incluse.

³¹ CGRFA-11/07/Rapport, paragraphe 65.

³² CGRFA-11/07/Rapport, paragraphe 65.

³³ CGRFA-11/07/Rapport, paragraphe 66.

³⁴ CGRFA-11/07/Rapport, paragraphe 67.

³⁵ CGRFA-11/07/Rapport, paragraphe 68.

MICRO-ORGANISMES: PROCESSUS ET CALENDRIER INDICATIFS

Calendrier	Processus
2010	<p>ÉTUDES ET ANALYSES COMPLÉMENTAIRES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Préparation d'études et d'analyses complémentaires dans les domaines définis par la Commission, en prenant en compte les travaux pertinents réalisés par la FAO dans le cadre du programme de travail sur la biodiversité agricole de la CDB
CGRFA-13 / 2011	<p>ÉTUDES ET ANALYSES COMPLÉMENTAIRES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Examen des progrès réalisés dans le domaine des micro-organismes
2012	<p>ANALYSE DES QUESTIONS DE POLITIQUE, DES LACUNES ET DES DOMAINES DE TRAVAIL INTERGOUVERNEMENTAL FUTUR</p> <ul style="list-style-type: none"> • Analyse des questions de politique, des lacunes et des travaux intergouvernementaux futurs visant les micro-organismes pour l'alimentation et l'agriculture • Préparation d'une étude d'ensemble sur la situation et les besoins des programmes nationaux pour la conservation et l'utilisation durable des ressources génétiques microbiennes
CGRFA-14 / 2013	<p>EXAMEN DES QUESTIONS CLÉS TOUCHANT AUX MICRO-ORGANISMES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Analyse des questions de politique, des lacunes et des travaux intergouvernementaux futurs visant les micro-organismes pour l'alimentation et l'agriculture, pour servir de base de départ à des activités futures comme l'élaboration de lignes directrices, de codes de conduite ou autres instruments politiques • Examiner les questions clés touchant aux micro-organismes à incorporer dans l'<i>État de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde</i>, y compris la nécessité de recueillir des informations sur les micro-organismes au niveau national et régional • Examen de la coopération avec des partenaires internationaux dans le domaine des micro-organismes, en particulier pour faciliter la préparation de l'<i>État de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde</i> • Processus éventuel pour aider la Commission dans le domaine des micro-organismes <p>ANALYSE DES RESSOURCES NÉCESSAIRES POUR LES ACTIVITÉS FUTURES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Examen des ressources disponibles au titre du Programme ordinaire de la FAO, et de la nécessité de faire appel à des ressources extra-budgétaires et autres pour mener à bien les activités envisagées
2014	<p>ÉTAT DES LIEUX GLOBAL DES TRAVAUX SUR LES MICROORGANISMES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Préparation du projet d'état des lieux global des travaux sur les micro-organismes
CGRFA-15 / 2015	<p>EXAMEN DES TRAVAUX SUR LES MICRO-ORGANISMES, à la lumière en particulier de la préparation de l'<i>État de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde</i></p>
2016	
CGRFA-16 / 2017	<p>Examen de la suite à donner à la quinzième session de la Commission, concernant les activités futures sur les micro-organismes</p>

INVERTÉBRÉS: PROCESSUS ET CALENDRIER INDICATIFS

Calendrier	Processus
2010	<p>ÉTUDES ET ANALYSES COMPLÉMENTAIRES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Préparation d'études et d'analyses complémentaires dans les domaines définis par la Commission, en prenant en compte les travaux pertinents de la FAO, en particulier son rôle de coordination et de facilitation dans les initiatives de la CDB sur les pollinisateurs et la biodiversité des sols
CGRFA-13 / 2011	<p>PROGRÈS DANS LE DOMAINE DES INVERTÉBRÉS</p> <ul style="list-style-type: none"> • Examen des progrès réalisés dans le domaine des invertébrés, notamment la présentation des outils de gestion préparés par la FAO et ses partenaires pour améliorer les services écosystémiques fournis par les invertébrés dans l'agriculture durable (lutte biologique, pollinisation et santé des sols)
2012	<p>SUIVI ET PROMOTION DES OUTILS DÉVELOPPÉS POUR AMÉLIORER LES SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES FOURNIS PAR LES INVERTÉBRÉS</p> <ul style="list-style-type: none"> • Suivre et promouvoir l'utilisation par les pays des outils développés par la FAO et ses partenaires pour améliorer les services écosystémiques fournis par les invertébrés dans une agriculture durable (régulation des maladies et des ravageurs, pollinisation, cycle des nutriments et santé des sols)
CGRFA-14 / 2013	<p>EXAMEN DES QUESTIONS CLÉS SUR LES INVERTÉBRÉS</p> <p>Bilan des progrès réalisés par la FAO et ses partenaires, en particulier concernant les initiatives internationales pour la conservation et l'utilisation durable des pollinisateurs et de la biodiversité des sols</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bilan de l'adoption par les pays des outils développés par la FAO et ses partenaires pour améliorer les services écosystémiques fournis par les invertébrés dans une agriculture durable (régulation des maladies et des ravageurs, pollinisation, cycle des nutriments et santé des sols); analyse des expériences nationales en matière d'intégration des services écosystémiques fournis par les invertébrés dans les politiques et programmes nationaux; et identification des activités futures • Examen des questions clés ayant trait aux invertébrés, en particulier la nécessité de recueillir des informations dans le cadre des initiatives internationales sur la biodiversité des sols et les pollinisateurs, afin de les inclure dans l'<i>État de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde</i> • Examen de la coopération avec les partenaires internationaux dans le domaine des invertébrés, en particulier concernant la lutte biologique <p>ANALYSE DES RESSOURCES NÉCESSAIRES POUR LES ACTIVITÉS FUTURES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Examen des ressources disponibles au titre du Programme ordinaire de la FAO, et de la nécessité de faire appel à des ressources extra-budgétaires et autres pour mener à bien les activités envisagées
2014	<p>ÉTAT DES LIEUX GLOBAL DES TRAVAUX SUR LES INVERTÉBRÉS</p> <ul style="list-style-type: none"> • Préparation d'un projet d'état des lieux global des travaux sur les invertébrés
CGRFA-15 / 2015	<p>EXAMEN DES TRAVAUX SUR LES INVERTÉBRÉS, dans le contexte en particulier de la préparation de l'<i>État de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde</i></p>
2016	
CGRFA-16 / 2017	<p>Examen de la suite à donner à la quinzième session de la Commission concernant les activités futures sur les invertébrés</p>

COOPÉRATION AVEC LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES SUR LES MICRO-ORGANISMES ET LES INVERTÉBRÉS

33. La Commission, à sa onzième session ordinaire, a demandé à la FAO de développer des synergies et des partenariats avec les organisations internationales pertinentes pour faciliter la mise en oeuvre de son Programme de travail pluriannuel,³⁶ y compris la préparation de l'étude exploratoire sur les fonctions et services fournis par les micro-organismes et les invertébrés et celle de l'état des lieux des travaux dans ce domaine.

34. Pour appuyer la préparation de l'étude exploratoire et de l'état des lieux des travaux sur les fonctions et services fournis par les micro-organismes et invertébrés, la FAO pourra souhaiter en particulier renforcer la coopération avec:

- d'autres organisations des Nations Unies et organisations intergouvernementales comme CABI, la CDB, ICIPE, l'OCDE, le PNUE et l'OMPI;
- les centres internationaux de recherche agronomique du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale et autres instituts de recherche internationaux, sous l'angle en particulier de la situation et de l'accès à leurs collections;
- les organisations non-gouvernementales régionales et internationales, la société civile, les organisations de producteurs et le secteur privé; et
- les institutions de financement appropriées.

³⁶ CGRFA-11/07/Rapport, paragraphe 92.

VI. QUESTIONS TRANSVERSALES

35. À sa onzième session ordinaire, la Commission a identifié et adopté les principales réalisations et les objectifs d'étape à incorporer dans son Programme de travail pluriannuel, pour les cinq prochaines sessions.³⁷ En ce qui concerne les questions transversales, la Commission a décidé de mettre l'accent sur:

- les politiques et mécanismes d'accès et de partage des bénéfices découlant des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture;
- l'application et l'intégration des biotechnologies à la conservation et à l'utilisation durable des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture;
- les objectifs et indicateurs internationaux pertinents pour la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture;
- l'intégration de l'approche écosystémique de la gestion de la biodiversité dans les secteurs de l'agriculture, des forêts et des pêches;
- l'examen de la contribution de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement; et
- la présentation de l'*État de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*.

36. Les autres questions transversales que la Commission, à sa dernière session, a décidé de traiter incluent le changement climatique,³⁸ le rôle de la propriété intellectuelle dans le cas des ressources génétiques,³⁹ et la contribution de la biodiversité à la nutrition⁴⁰

37. Sur tous les thèmes transversaux, le Programme de travail pluriannuel a pour objet de favoriser des débats ciblés et axés sur la recherche de solutions, afin de mieux traiter les questions de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture. Les délibérations sont donc susceptibles de déboucher sur des décisions appelant un suivi.

VI.1 POLITIQUES ET MÉCANISMES D'ACCÈS ET DE PARTAGE DES BÉNÉFICES DÉRIVÉS DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

38. À sa dixième session ordinaire en 2005, la Commission a recommandé que la FAO et la Commission apportent leur contribution aux activités touchant à l'accès et au partage des bénéfices, pour veiller à ce que celles-ci s'orientent dans un sens favorable aux besoins spécifiques du secteur agricole, pour toutes les composantes de la diversité biologique importantes pour l'alimentation et l'agriculture.⁴¹ À sa onzième session ordinaire, la Commission a recommandé que la FAO continue de traiter les questions d'accès et de partage des bénéfices dérivés des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans une perspective intégrée et interdisciplinaire et a reconnu l'importance de prendre en compte tous les éléments de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le traitement de ces questions. Elle a décidé que les travaux dans ce domaine devraient être programmés en début de période dans son Programme de travail pluriannuel.⁴² En conséquence, la Commission examinera les politiques et mécanismes d'accès et de partage des bénéfices dérivés des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture à sa douzième session ordinaire.

39. La Commission a aussi reconnu qu'il était important de traiter les questions touchant au rôle de la propriété intellectuelle par rapport aux ressources génétiques et elle a demandé au Secrétariat de

³⁷ CGRFA-11/07/Rapport, paragraphe 90.

³⁸ CGRFA-11/07/Rapport, paragraphe 84.

³⁹ CGRFA-11/07/Rapport, paragraphe 72.

⁴⁰ CGRFA-11/07/Rapport, paragraphe 35.

⁴¹ CGRFA-10/04/Rapport, paragraphe 76.

⁴² CGRFA-11/07/Rapport, paragraphe 71.

procéder au suivi des discussions en cours dans d'autres forums et de faire rapport sur ce thème à la Commission à chacune de ses sessions ordinaires.⁴³

ACCÈS ET PARTAGE DES BÉNÉFICES DÉRIVÉS DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE: PROCESSUS ET CALENDRIER INDICATIFS

Calendrier	Processus
2010	<p>SUIVI DE CGRFA-12</p> <ul style="list-style-type: none"> • Suite donnée aux recommandations de la Commission, notamment à travers sa participation en qualité d'observateur aux négociations internationales pertinentes • Groupes de travail technique intergouvernemental de la Commission: Examen des activités de suivi demandées par la Commission en vue de la formulation de recommandations dans leurs domaines d'expertise respectifs
CGRFA-13 / 2011	<p>EXAMEN DES ÉVOLUTIONS RÉCENTES EN MATIÈRE D'ACCÈS ET DE PARTAGE DES BÉNÉFICES DÉRIVÉS DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Examen du rapport sur le progrès des négociations en cours sur le Régime international d'accès et de partage des bénéfices dans le cadre de la CDB • Examen des évolutions récentes au sein des forums pertinents, concernant le rôle de la propriété intellectuelle pour l'utilisation et l'échange des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture • Examen des travaux futurs de la Commission et de ses groupes de travail sur la question de l'accès et du partage des bénéfices <p>EXAMEN DE LA COOPÉRATION AVEC LE TRAITÉ INTERNATIONAL</p> <ul style="list-style-type: none"> • Examen des options possibles pour une coopération de la Commission et de l'Organe directeur sur les questions d'accès et de partage des bénéfices et de propriété intellectuelle
2012	<p>EXAMEN DES ÉVOLUTIONS RÉCENTES EN MATIÈRE D'ACCÈS ET DE PARTAGE DES BÉNÉFICES DÉRIVÉS DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Préparation de rapports sur les évolutions récentes au sein des forums internationaux pertinents concernant: <ul style="list-style-type: none"> • l'accès et le partage des bénéfices liés aux ressources génétiques s'agissant notamment des possibilités d'activités futures dans ces domaines; et • les droits de propriété intellectuelle dans le domaine des ressources génétiques.
CGRFA-14 / 2013	<ul style="list-style-type: none"> • EXAMEN DES ÉVOLUTIONS RÉCENTES EN MATIÈRE D'ACCÈS ET DE PARTAGE DES BÉNÉFICES DÉRIVÉS DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE • Examen des rapports sur les récentes évolutions au sein des forums internationaux pertinents concernant: <ul style="list-style-type: none"> • l'accès et le partage des bénéfices liés aux ressources génétiques s'agissant notamment des possibilités d'activités futures dans ces domaines; et • les droits de propriété intellectuelle dans le domaine des ressources génétiques.

⁴³ CGRFA-11/07/Rapport, paragraphe 72.

COOPÉRATION AVEC LES ORGANISATION INTERNATIONALES SUR L'ACCÈS ET LE PARTAGE DES BÉNÉFICES LIÉS AUX RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

40. Pour appuyer les travaux de la Commission sur les politiques et mécanismes d'accès et de partage des bénéfices liés aux ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture et de manière à assurer la cohérence des politiques, à promouvoir les synergies et à éviter les doublons, la FAO pourra souhaiter en particulier développer la coopération avec:

- d'autres organisations des Nations Unies et organisations intergouvernementales telles que la CDB, le Traité international, la CNUCED, le PNUE, l'UPOV et l'OMPI;
- les centres internationaux de recherche agronomique du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale et autres instituts de recherche internationaux;
- les organisations non-gouvernementales régionales et internationales, la société civile, les organisations de producteurs et le secteur privé; et
- les institutions de financement appropriées.

VI.2 EXAMEN DE L'APPLICATION ET DE L'INTÉGRATION DES BIOTECHNOLOGIES DANS LA CONSERVATION ET L'UTILISATION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES

41. À sa onzième session ordinaire, la Commission a reconnu le potentiel des biotechnologies modernes pour améliorer l'agriculture, en particulier dans le domaine de la conservation et de l'utilisation durable des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, en soulignant que ce potentiel ne concerne pas uniquement les technologies transgéniques. La Commission a noté qu'afin de réduire les risques au minimum et d'exploiter au maximum les avantages des nouvelles biotechnologies, il était important de prendre de nouvelles orientations, et en particulier de mettre l'accent sur l'amélioration de l'utilisation de biotechnologies appropriées pour la conservation et l'utilisation durable des ressources génétiques, à travers notamment l'élaboration de politiques pertinentes, le renforcement des capacités nationales et le soutien à la mise au point de réglementations nationales et internationales adaptées.⁴⁴

42. La Commission s'est par ailleurs félicitée du travail de la FAO et de son Domaine prioritaire pour une action interdisciplinaire sur les biotechnologies pour l'alimentation et l'agriculture (DPAI-Biotechnologies) en matière de collecte et de diffusion des informations liées aux biotechnologies et d'aide à l'élaboration des politiques, fournie aux pays à leur demande. Elle a encouragé DPAI-Biotechnologies à poursuivre son action dans ce sens et a demandé qu'un rapport sur la politique et l'appui technique fourni par la FAO dans le domaine des biotechnologies pour l'alimentation et l'agriculture ainsi que sur les questions relatives aux codes de conduites, directives ou autres approches, lui soit soumis à sa douzième session ordinaire.⁴⁵

⁴⁴ CGRFA-11/07/Rapport, paragraphe 46.

⁴⁵ CGRFA-11/07/Rapport, paragraphe 47.

**EXAMEN DE L'APPLICATION ET DE L'INTÉGRATION DES BIOTECHNOLOGIES
DANS LA CONSERVATION ET L'UTILISATION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES :
CALENDRIER ET PROCESSUS INDICATIFS**

Calendrier	Processus
2010	<p>EXAMEN DE L'APPLICATION ET DE L'INTÉGRATION DES BIOTECHNOLOGIES DANS LA CONSERVATION ET L'UTILISATION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Préparation d'un rapport sur l'application et l'intégration des biotechnologies dans la conservation et l'utilisation des ressources génétiques POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE • Groupes de travail technique intergouvernementaux de la Commission: Examen du rapport sur l'application et l'intégration des biotechnologies dans la conservation et l'utilisation des ressources génétiques et formulation de recommandations dans leurs domaines d'expertise respectifs
CGRFA-13 / 2011	<p>EXAMINER LES MOYENS D'ÉTUDE L'APPLICATION ET L'INTÉGRATION DES BIOTECHNOLOGIES DANS LA CONSERVATION ET L'UTILISATION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES:</p> <ul style="list-style-type: none"> • État des lieux de l'application et de l'intégration des biotechnologies dans la conservation et l'utilisation des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture • Examen des évolutions en matière de politiques, y compris dans d'autres enceintes internationales, en relation avec l'application et l'intégration des biotechnologies pour la conservation et l'utilisation des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture • Examen des questions relatives aux activités futures relatives à l'application et à l'intégration des biotechnologies dans la conservation et l'utilisation des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, notamment de la nécessité de ressources extra-budgétaires
2012	<p>EXAMEN DE L'APPLICATION ET DE L'INTÉGRATION DES BIOTECHNOLOGIES DANS LA CONSERVATION ET L'UTILISATION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Groupes de travail technique intergouvernemental: examen de recommandations de travaux futurs sur les biotechnologies, dans leurs domaines d'expertise respectifs
CGRFA-14/ 2013	<p>OPTIONS POUR TRAITER LES THÈMES RETENUS POUR LES TRAVAUX FUTURS SUR LES BIOTECHNOLOGIES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Examen du document détaillant les options possibles pour traiter les questions relatives aux biotechnologies et détermination des activités futures

**COOPÉRATION AVEC LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES ET NATIONALES
SUR L'APPLICATION ET L'UTILISATION DES BIOTECHNOLOGIES DANS LA
CONSERVATION ET L'UTILISATION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES**

43. Pour appuyer L'EXAMEN de l'application et de l'intégration des biotechnologies dans la conservation et l'utilisation durable des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, la FAO pourra souhaiter en particulier renforcer la coopération avec:

- d'autres organisations des Nations Unies et organisations intergouvernementales telles que le Protocole de Carthagène, la CDB, l'AIEA, la CIPV, l'OCDE, l'OIE, le PNUE et l'OMPI;
- les centres internationaux de recherche agronomique du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale et autres instituts de recherche internationaux;
- Les organisations non-gouvernementales régionales et internationales, la société civile, les organisations de producteurs et le secteur privé ;
- les organismes de recherche nationaux concernés et
- les institutions de financement appropriées.

VI.3 OBJECTIFS ET INDICATEURS INTERNATIONAUX PERTINENTS POUR LA BIODIVERSITÉ POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

44. À sa onzième session ordinaire, la Commission a reconnu qu'il convenait d'élaborer des objectifs et indicateurs pour la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture afin d'encourager l'adoption de politiques cohérentes entre les instances internationales dans ce domaine et de réduire la charge de travail imposée aux pays pour la présentation des rapports. Elle a demandé que la FAO poursuive ses activités dans ce domaine en coopération avec d'autres organisations pertinentes.⁴⁶

⁴⁶ CGRFA-11/07/Rapport, paragraphe 73.

**OBJECTIFS ET INDICATEURS INTERNATIONAUX PERTINENTS POUR LA
BIODIVERSITÉ POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE: PROCESSUS ET
CALENDRIER INDICATIFS**

Calendrier	Processus
2010	<p>COOPÉRATION AVEC LES ORGANISATIONS PERTINENTES</p> <ul style="list-style-type: none"> Participation de la FAO à la dixième Conférence des Parties à la CDB pour examiner le degré d'avancement de l'objectif 2010 et développer des synergies pour l'élaboration d'objectif(s) et d'indicateurs post 2010 pour la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, y compris au niveau des écosystèmes et des ressources génétiques
CGRFA-13 / 2011	<p>ANALYSE DU DOCUMENT DE CADRAGE POUR EXAMEN DES OBJECTIFS ET INDICATEURS INTERNATIONAUX</p> <ul style="list-style-type: none"> Analyse du document de cadrage en vue d'examiner les objectifs et indicateurs internationaux pour la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, en étroite collaboration avec d'autres organisations internationales pertinentes
2012	<p>ÉVALUATION DES OBJECTIFS ET INDICATEURS INTERNATIONAUX</p> <ul style="list-style-type: none"> Préparation des évaluations des objectifs et indicateurs internationaux pour la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, en collaboration avec les organisations partenaires Groupes de travail technique intergouvernementaux: Formulation de recommandations dans leurs domaines d'expertise respectifs sur tous les objectifs et indicateurs internationaux pour la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture
CGRFA-14 / 2013	<p>EXAMEN DES OBJECTIFS ET INDICATEURS INTERNATIONAUX PERTINENTS POUR LA BIODIVERSITÉ POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE</p> <ul style="list-style-type: none"> Examen des récentes évolutions au niveau des politiques et analyse des synergies potentielles et des lacunes, y compris dans les forums internationaux pertinents, dans le domaine des objectifs et indicateurs pour la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture Examen des activités futures possibles dans le domaine des objectifs et indicateurs pour la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, y compris des différents programmes sectoriels de travail de la Commission et de la nécessité de faire appel à des ressources extra-budgétaires, en prenant en considération la contribution de ces activités à la préparation de l'<i>État de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde</i>
2014	<p>EXAMEN DES OBJECTIFS ET INDICATEURS INTERNATIONAUX PERTINENTS POUR LA BIODIVERSITÉ POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE</p> <ul style="list-style-type: none"> Groupes de travail technique intergouvernementaux: Formulation de recommandations dans leurs domaines d'expertise respectifs sur les objectifs et indicateurs internationaux pour la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture
CGRFA-15 / 2015	<p>EXAMEN DES OBJECTIFS ET INDICATEURS INTERNATIONAUX PERTINENTS POUR LA BIODIVERSITÉ POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE</p> <ul style="list-style-type: none"> Examen des recommandations formulées par les Groupes de travail technique intergouvernementaux de la Commission

**COOPÉRATION AVEC LES ORGANISATION INTERNATIONALES SUR LES OBJECTIFS
ET INDICATEURS INTERNATIONAUX POUR LA BIODIVERSITÉ POUR
L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE**

45. Pour appuyer l'évaluation de tous les objectifs et indicateurs internationaux pertinents pour la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, la FAO pourra souhaiter en particulier renforcer la coopération avec:

- d'autres organisations des Nations Unies et organisations intergouvernementales telles que la CDB, la Convention Ramsar sur les zones humides, l'OCDE, le PNUE, l'UNESCO et l'OMS;
- les centres internationaux de recherche agronomique du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale et autres instituts de recherche internationaux;
- les organisations non-gouvernementales régionales et internationales, la société civile, les organisations de producteurs et le secteur privé;
- les réseaux et partenariats mondiaux; et
- les institutions de financement appropriées.

**VI.4. INTÉGRATION DE L'APPROCHE ÉCOSYSTÉMIQUE DE LA GESTION DE LA
BIODIVERSITÉ DANS LES SECTEURS DE L'AGRICULTURE, DES FORÊTS ET DES
PÊCHES**

46. L'approche écosystémique est une stratégie de gestion intégrée des sols, de l'eau et des ressources vivantes qui favorise la conservation et l'utilisation durable de ces ressources dans une optique équitable. Il existe de nombreuses façons d'appliquer l'approche écosystémique comme cadre de planification pour améliorer la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité ainsi que le partage équitable des bénéfices dérivés de l'utilisation des ressources génétiques dans la pratique. La FAO et sa Commission s'efforcent de promouvoir cette approche dans l'alimentation et l'agriculture, comme en témoigne le Programme de travail pluriannuel de la Commission. L'adoption de cette démarche dans les divers secteurs et systèmes de production peut être encore encouragée en tirant parti des approches et outils de gestion existants.

47. À sa onzième session ordinaire, la Commission a reconnu l'importance de l'approche écosystémique dans les programmes et activités de la FAO, en particulier dans les secteurs des forêts, des pêches et de l'agriculture. Elle a par ailleurs noté que cette approche était utile pour intégrer des questions transversales telles que l'impact du changement climatique sur la biodiversité agricole. La Commission a recommandé que la FAO continue de fournir son appui aux pays, en particulier aux pays en développement, pour les aider à mettre en oeuvre l'approche écosystémique.⁴⁷

48. Les questions clés à aborder dans le document sur l'intégration de l'approche écosystémique de la gestion de la biodiversité dans les secteurs de l'agriculture, des forêts et des pêches pourraient inclure notamment: l'élaboration de principes et lignes directrices (fondés sur les principes normatifs de la CDB qui ont déjà fait l'objet d'un débat approfondi) pour une application plus cohérente de cette approche dans les secteurs en question; et l'élaboration d'un cadre stratégique pour faciliter l'application de l'approche écosystémique à la gestion de la biodiversité dans le secteur agricole, et ainsi contribuer à l'intégration de la biodiversité dans la planification nationale de l'alimentation et de l'agriculture et renforcer la coopération avec la CDB. Ce cadre proposerait notamment une gamme d'outils fondamentaux nécessaires pour la planification nationale.

⁴⁷ CGRFA-11/07/Rapport, paragraphe 70.

**APPROCHE ÉCOSYSTÉMIQUE DE LA GESTION DE LA BIODIVERSITÉ DANS LES
SECTEURS DE L'AGRICULTURE, DES FORÊTS ET DES PÊCHES: PROCESSUS ET
CALENDRIER INDICATIFS**

Calendrier	Processus
2012	<p>QUESTIONS CLÉS CONCERNANT L'INTÉGRATION DE L'APPROCHE ÉCOSYSTÉMIQUE</p> <p>Préparation d'un document sur les questions clés à aborder dans le rapport sur l'intégration de l'approche écosystémique de la gestion de la biodiversité dans les secteurs de l'agriculture, des forêts et des pêches</p> <ul style="list-style-type: none"> • Groupes de travail technique intergouvernementaux: Examen des documents et formulation de recommandations dans leurs domaines d'expertise respectifs
CGRFA-14 / 2013	<p>QUESTIONS CLÉS CONCERNANT L'INTÉGRATION DE L'APPROCHE ÉCOSYSTÉMIQUE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Analyse et identification des questions clés à aborder à la quinzième session ordinaire de la Commission, sur l'intégration de l'approche écosystémique de la gestion de la biodiversité dans les secteurs de l'agriculture, des forêts et des pêches • Réflexion sur la manière d'incorporer l'application de l'approche écosystémique dans l'alimentation et l'agriculture dans <i>l'État de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde</i>
2014	<p>QUESTIONS CLÉS CONCERNANT L'INTÉGRATION DE L'APPROCHE ÉCOSYSTÉMIQUE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Préparation d'un document sur l'intégration de l'approche écosystémique de la gestion de la biodiversité dans les secteurs de l'agriculture, des forêts et des pêches • Groupes de travail technique intergouvernementaux: Examen des documents et formulation de recommandations dans leurs domaines d'expertise respectifs
CGRFA 15 / 2015	<p>EXAMEN DE L'INTÉGRATION DE L'APPROCHE ÉCOSYSTÉMIQUE DE LA GESTION DE LA BIODIVERSITÉ DANS LES SECTEURS DE L'AGRICULTURE, DES FORÊTS ET DES PÊCHES</p> <ul style="list-style-type: none"> • État des lieux de l'intégration de l'approche écosystémique de la gestion de la biodiversité dans les secteurs de l'agriculture, des forêts et des pêches • État des lieux de l'élaboration des politiques, y compris dans les enceintes internationales pertinentes et en particulier à la CDB, concernant l'approche écosystémique de la gestion de la biodiversité dans les secteurs de l'agriculture, des forêts et des pêches • Examen des activités futures visant à promouvoir l'intégration de l'approche écosystémique de la gestion de la biodiversité dans les secteurs de l'agriculture, des forêts et des pêches, y compris la nécessité de faire appel à des ressources extra-budgétaires

**COOPÉRATION AVEC LES ORGANISATION INTERNATIONALES SUR
L'INTÉGRATION DE L'APPROCHE ÉCOSYSTÉMIQUE DE LA GESTION DE LA
BIODIVERSITÉ DANS LES SECTEURS DE L'AGRICULTURE, DES FORÊTS ET DES
PÊCHES**

49. Pour appuyer les travaux sur l'intégration de l'approche écosystémique de la gestion de la biodiversité dans les secteurs de l'agriculture, des forêts et des pêches, la FAO pourra souhaiter en particulier renforcer la coopération avec:

- d'autres organisations des Nations Unies et organisations intergouvernementales;
- les centres internationaux de recherche agronomique du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale et autres instituts de recherche internationaux;

- les organisations non-gouvernementales régionales et internationales, la société civile, les organisations de producteurs et le secteur privé;
- les réseaux et partenariats mondiaux; et
- les institutions de financement appropriées.

VI.5 EXAMEN DE LA CONTRIBUTION DE LA BIODIVERSITÉ POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE A LA RÉALISATION DES OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT

50. En adoptant son Programme de travail pluriannuel, la Commission, à sa onzième session ordinaire, est convenue d'examiner la contribution de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement, à sa quinzième session ordinaire.

EXAMEN DE LA CONTRIBUTION DE LA BIODIVERSITÉ POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE A LA RÉALISATION DES OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT: PROCESSUS ET CALENDRIER INDICATIFS

Calendrier	Processus
2012	<p>OPTIONS POUR L'ÉVALUATION DE LA CONTRIBUTION DE LA BIODIVERSITÉ POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE A LA RÉALISATION DES OMD</p> <ul style="list-style-type: none"> • Préparation d'un document détaillant les options pour l'évaluation de la contribution de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement, s'agissant notamment de la hausse attendue de la production alimentaire découlant de la sélection végétale et animale • Groupes de travail technique intergouvernementaux de la Commission: examen des documents et formulation de recommandations concernant les modalités d'évaluation de la contribution de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement
CGRFA-14 / 2013	<p>OPTIONS POUR L'ÉVALUATION DE LA CONTRIBUTION DE LA BIODIVERSITÉ POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE A LA RÉALISATION DES OMD</p> <ul style="list-style-type: none"> • Examen des options pour l'évaluation de la contribution de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement • Réflexion sur la manière d'incorporer la contribution de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement dans l'<i>État de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde</i>
2014	<p>PRÉPARATION DE L'ÉVALUATION DE LA CONTRIBUTION DE LA BIODIVERSITÉ POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE A LA RÉALISATION DES OMD</p> <ul style="list-style-type: none"> • Préparation de l'évaluation • Groupes de travail technique intergouvernementaux: examen des évaluations et formulation de recommandations
CGRFA 15 / 2015	<p>EXAMEN DE LA CONTRIBUTION DE LA BIODIVERSITÉ POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE A LA RÉALISATION DES OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT</p> <ul style="list-style-type: none"> • Examen des évaluations et formulation à l'intention de la FAO d'orientations sur les activités futures nécessaires dans le contexte du Système des Nations Unies, y compris sur la nécessité de faire appel à des ressources extra-budgétaires

COOPÉRATION AVEC LES ORGANISATION INTERNATIONALES SUR LA CONTRIBUTION DE LA BIODIVERSITÉ POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE A LA RÉALISATION DES OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT

51. Pour appuyer l'évaluation de la contribution de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement, la FAO pourra souhaiter en particulier renforcer la coopération avec:

- d'autres organisations des Nations Unies et organisations intergouvernementales;
- les centres internationaux de recherche agronomique du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale et autres instituts de recherche internationaux;

- les organisations non-gouvernementales régionales et internationales, la société civile, les organisations de producteurs et le secteur privé;
- les réseaux et partenariats mondiaux; et
- les institutions de financement appropriées.

VI.6 PRÉPARATION DE L'ÉTAT DE LA BIODIVERSITÉ POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE DANS LE MONDE

52. En adoptant son Programme de travail pluriannuel, la Commission, à sa onzième session ordinaire, est convenue d'examiner le premier *État de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde* à sa seizième session ordinaire. Bien qu'elle n'ait pas précisé dans le détail la teneur de ce rapport, l'*État de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde* pourrait proposer un état des lieux aussi fidèle que possible de la biodiversité dans l'agriculture et du rôle de l'agriculture dans un plus large contexte. L'*État de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde* représente donc un objectif à long terme fondamental du Programme de travail pluriannuel.

53. La préparation de l'*État de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde* sera une occasion unique d'intégrer la préparation des évaluations sectorielles inscrites dans le Programme de travail pluriannuel dans un processus global, afin d'élaborer un rapport exhaustif unique, et d'identifier les liens, synergies et différences possibles entre les différents secteurs. L'*État de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde* pourrait aussi aborder des questions transversales, notamment la gestion de la biodiversité dans des écosystèmes agricoles complexes et l'approche écosystémique,⁴⁸ la contribution de la biodiversité à la nutrition⁴⁹ ainsi que la question du changement climatique et de l'agriculture,⁵⁰ qui intéressent tous les secteurs.

⁴⁸ CGRFA-11/07/Report paragraph 69.

⁴⁹ CGRFA-11/07/Report paragraph 35.

⁵⁰ CGRFA-11/07/Report paragraph 84.

**L'ÉTAT DE LA BIODIVERSITÉ POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE DANS
LE MONDE: PROCESSUS ET CALENDRIER INDICATIFS**

Calendrier**Processus**

2012	<p>PRÉPARATION DE L'ÉTAT DE LA BIODIVERSITÉ POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE DANS LE MONDE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identification des questions transversales clés à traiter dans le premier <i>État de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde</i> • Élaboration d'une proposition de structure et de contenu de l'<i>État de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde</i>, y compris l'intégration des évaluations sectorielles et l'analyse des questions transversales • Préparation d'une proposition de processus pour la préparation de l'<i>État de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde</i>, assortie d'un calendrier indicatif et d'une estimation des coûts pour déterminer les ressources extra-budgétaires nécessaires pour mener à bien la phase préparatoire • Identification des partenaires potentiels avec lesquels la FAO pourrait souhaiter coopérer pour la préparation de l'<i>État de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde</i> • Groupes de travail technique intergouvernementaux: Suivi des travaux préparatoires de l'<i>État de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde</i> et formulation de recommandations, dans leurs domaines d'expertise respectifs
CGRFA-14 / 2013	<p>PRÉPARATION DE L'ÉTAT DE LA BIODIVERSITÉ POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE DANS LE MONDE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Examen des questions clés pour l'<i>État de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde</i>, notamment à travers des études sur l'application de l'approche écosystémique, la contribution de la biodiversité à la nutrition et la question du changement climatique et de l'agriculture • Examen de la proposition de structure et de contenu de l'<i>État de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde</i>, y compris l'intégration des évaluations sectorielles et l'analyse des questions transversales • Examen du processus proposé pour la préparation de l'<i>État de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde</i> et identification des partenaires potentiels dont la FAO solliciterait le concours pour mener à bien cette entreprise <p>ANALYSE DES RESSOURCES NÉCESSAIRES POUR LES ACTIVITÉS FUTURES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Examiner les ressources disponibles au titre du Programme ordinaire de la FAO et la nécessité de faire appel à des ressources extra-budgétaires et autres pour la réalisation des activités futures
2014	<p>ÉTABLISSEMENT DES RAPPORTS POUR L'ÉTAT DE LA BIODIVERSITÉ POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE DANS LE MONDE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en chantier des rapports nationaux/régionaux • Mise en chantier des rapports des organisations internationales, y compris examen des progrès réalisés par la FAO en matière de promotion des approches interdisciplinaires de la diversité biologique pour l'alimentation et l'agriculture • Aide aux pays pour la préparation des rapports nationaux • Début de la préparation des études thématiques • Examen des progrès accomplis dans la préparation de l'<i>État de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde</i> • Groupes de travail technique intergouvernementaux de la Commission: examen des progrès de la préparation de l'<i>État de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde</i>

CGRFA 15 / 2015	EXAMEN DES PROGRÈS DE LA PRÉPARATION DE L'ÉTAT DE LA BIODIVERSITÉ POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE DANS LE MONDE
2016	<ul style="list-style-type: none"> • Préparation du Projet de l'<i>État de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde</i> • Identification des options pour le suivi de l'<i>État de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde</i> • Groupes de travail technique intergouvernementaux de la Commission: Examen du Projet de l'<i>État de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde</i> et formulation de recommandations sur la suite à donner
CGRFA 16 / 2016	PRÉSENTATION DE L'ÉTAT DE LA BIODIVERSITÉ POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE DANS LE MONDE
	<ul style="list-style-type: none"> • Examen des suites à donner à l'<i>État de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde</i>, y compris sous la forme possible d'un <i>Plan d'action mondial</i>

COOPÉRATION AVEC LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES SUR L'ÉTAT DE LA BIODIVERSITÉ POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE DANS LE MONDE

54. Dans le cadre de la préparation de l'*État de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*, la FAO pourra souhaiter la coopération de l'ensemble du réseau international de la Commission, qui inclut de nombreuses organisations des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales internationales, les centres internationaux de recherche agronomique du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale et autres instituts de recherche internationaux, les organisations non-gouvernementales internationales, le secteur privé et les institutions de financement appropriées.

VI.7 EXAMEN DU PROGRAMME DE TRAVAIL PLURIANNUEL

55. À sa onzième session ordinaire, la Commission a décidé qu'elle examinerait les progrès accomplis dans la mise en oeuvre du Programme de travail pluriannuel à ses sessions suivantes.⁵¹ En adoptant son Programme de travail pluriannuel, la Commission est convenue de procéder à un examen à mi-parcours à sa treizième session ordinaire, puis à nouveau à sa quinzième session ordinaire.

⁵¹ CGRFA-11/07/Rapport, paragraphe 90.

**EXAMEN DU PROGRAMME DE TRAVAIL PLURIANNUEL: PROCESSUS ET
CALENDRIER INDICATIFS**

Calendrier	Processus
2010	<p>EXAMEN DU PROGRAMME DE TRAVAIL PLURIANNUEL</p> <ul style="list-style-type: none"> • Préparation d'un rapport d'étape sur la mise en oeuvre du Programme de travail pluriannuel • Préparation d'une évaluation périodique du Programme de travail pluriannuel, à la lumière des récentes évolutions dans le domaine des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, y compris dans d'autres forums • Groupes de travail technique intergouvernementaux de la Commission: formulation de recommandations sur les progrès, l'évaluation et l'examen du Programme de travail pluriannuel
CGRFA-13 / 2011	<p>EXAMEN DU PROGRAMME DE TRAVAIL PLURIANNUEL</p> <ul style="list-style-type: none"> • Examen du rapport d'étape, réalisation d'une évaluation périodique et examen du Programme de travail pluriannuel et du Plan stratégique
2012	
CGRFA-14 / 2013	
2014	<p>EXAMEN DU PROGRAMME DE TRAVAIL PLURIANNUEL</p> <ul style="list-style-type: none"> • Préparation d'un rapport d'étape sur la mise en oeuvre du Programme de travail pluriannuel • Préparation d'évaluations périodiques du Programme de travail pluriannuel, à la lumière des récentes évolutions dans le domaine des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, y compris dans d'autres forums • Groupes de travail technique intergouvernementaux de la Commission: formulation de recommandations sur les progrès, l'évaluation et l'examen du Programme de travail pluriannuel
CGRFA-15 / 2015	<p>EXAMEN DU PROGRAMME DE TRAVAIL PLURIANNUEL</p> <ul style="list-style-type: none"> • Examen du rapport d'étape, réalisation d'une évaluation périodique et examen et/ou actualisation du Programme de travail pluriannuel et du Plan stratégique • Réflexion sur la suite à donner au Programme de travail 2008-2017

ANNEXE II

GLOSSAIRE DES SIGLES

CABI	Centre for Agriculture and Biosciences International
CDB	Convention sur la diversité biologique
CDD	Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification
CGIAR	Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale
CGRFA	Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture
CIHEAM	Centre international de hautes études agronomiques méditerranéennes
COFO	Comité des forêts de la FAO
COP	Conférence des Parties
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
AIEA	Agence internationale de l'énergie atomique
ICIPE	African Insect Science for Food and Health
OIBT	Organisation internationale des bois tropicaux
ITWG-AnGR	Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture
ITWG-PGRFA	Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture
CIPV	Convention internationale sur la protection des végétaux
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
OCDE	Organisation de coopération et de développement économique
OIE	Organisation mondiale de la santé animale
DPAI	Domaines prioritaires pour une action interdisciplinaire de la FAO
REFORGEN	Système d'information mondial de la FAO sur les ressources génétiques forestières
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
FNUF	Forum des Nations Unies sur les forêts
UPOV	Union internationale pour la protection des obtentions végétales
OMS	Organisation mondiale de la santé
WIEWS	Système mondial d'information et d'alerte rapide sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture
OMPI	Organisation mondiale de la propriété intellectuelle
OMC	Organisation mondiale du commerce

ANNEXE H

**DÉCLARATION CONJOINTE D'INTENTION DE COOPÉRATION ENTRE
L'ORGANE DIRECTEUR DU TRAITÉ INTERNATIONAL SUR LES RESSOURCES
PHYTOGÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE ET LA
COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET
L'AGRICULTURE**

Attendu que le Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (« le Traité ») a pour objectifs la conservation et l'utilisation durable des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation,

Attendu que la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (« la Commission ») est un organe statutaire intergouvernemental de la FAO traitant la question de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, reconnu au niveau international pour sa compétence à faciliter les négociations par les gouvernements des instruments internationaux sur divers aspects de la biodiversité biologique d'intérêt pour l'alimentation et l'agriculture,

Attendu que la Commission facilite et supervise la coopération entre la FAO et d'autres organismes gouvernementaux et non gouvernementaux internationaux chargés de traiter la question de la conservation et de l'utilisation durable des ressources génétiques, et qu'elle s'efforce de développer, en collaboration avec eux, des mécanismes appropriés de coopération et de coordination,

Attendu que l'Organe directeur établit et maintient la coopération avec les organisations internationales et les entités du Traité pertinentes, sur des sujets couverts par celui-ci, y compris leur participation à la Stratégie de financement,

Attendu que la Commission supervise en permanence toutes questions concernant la politique, les programmes et les activités de la FAO dans le domaine des ressources génétiques intéressant l'alimentation et l'agriculture, y compris leur conservation et leur utilisation durable et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation,

Attendu que la Commission a élaboré et supervise un Système mondial sur les ressources phylogénétiques qui comprend un certain nombre d'éléments d'appui du Traité, en particulier *L'État des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde* ainsi que le *Plan d'action mondial pour la conservation et l'utilisation durable des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture*,

Attendu que le Traité prévoit une Stratégie de financement pour les activités, les plans et les programmes prioritaires, en particulier dans les pays en développement et les économies en transition, en prenant en compte le *Plan d'action mondial*,

Attendu que le Traité prévoit que toutes les parties contractantes doivent coopérer avec la Commission lors de ses évaluations périodiques de l'état des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde afin de faciliter la mise à jour du *Plan d'action mondial*,

Attendu que le Traité prévoit que les sessions de son Organe directeur devront, autant que faire se peut, être organisées immédiatement avant ou après les sessions ordinaires de la Commission,

L'Organe directeur du Traité et la Commission entendent coopérer de la façon suivante:

1. Le Président d'un organe sera invité à participer aux sessions de l'autre organe lorsque des sujets d'intérêt commun y sont examinés.
2. Les Présidents des deux organes pourront demander à ce qu'un point soit inscrit au projet d'ordre du jour provisoire de l'autre organe.
3. Les Présidents et, si nécessaire, les Bureaux des deux organes garderont le contact entre les sessions, afin de promouvoir la synergie lors de la mise en œuvre des programmes de travail des deux organes. D'un commun accord, les Bureaux pourront se réunir afin de traiter conjointement des sujets d'intérêt commun.
4. Le Secrétaire de la Commission communiquera régulièrement des rapports aux sessions du Traité portant sur la mise en œuvre des éléments pertinents du programme de travail pluriannuel de la Commission, en particulier en ce qui concerne les éléments d'appui du Traité relevant de sa compétence, y compris *l'État des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde* et le *Plan d'action mondial*.
5. Reconnaissant l'importance que le Traité accorde au *Plan d'action mondial* pour le développement et la mise en œuvre de la Stratégie de financement du Traité, la Commission examinera les commentaires, suggestions ou demandes de l'Organe directeur relatives à l'actualisation et à la mise en œuvre du *Plan d'action mondial*.

Les Secrétariats de l'Organe directeur du Traité et de la Commission coopéreront de la façon suivante:

1. Les Secrétariats se réuniront régulièrement, afin de se tenir mutuellement informés des développements pertinents, de favoriser la synergie et l'efficacité et d'encourager la cohérence du développement et de la mise en œuvre de leurs programmes de travail respectifs.
2. Ils coopéreront, si nécessaire, à la préparation et à la gestion des réunions de la Commission et du Traité.
3. Ils se consulteront lors de l'élaboration de la documentation pertinente pour les réunions de leurs organes respectifs, ainsi que pour tout éventuel processus auxiliaire.
4. Lorsqu'il y a lieu, ils coordonneront leurs activités de collecte de fonds, et pourront élaborer des projets conjoints et solliciter ensemble le soutien de donateurs, si nécessaire, y compris dans le contexte de la Stratégie de financement du Traité.
5. Ils s'efforceront de coordonner leur participation aux réunions des processus et organes internationaux concernés, tels que la Convention sur la diversité biologique, l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle et l'Organisation mondiale du commerce.

ANNEXE I

**RÈGLEMENT INTÉRIEUR
DE LA COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR
L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE***

Table des matières

<i>Article I:</i>	Champ d'application
<i>Article II:</i>	Composition
<i>Article III:</i>	Bureau
<i>Article IV:</i>	Sessions
<i>Article V:</i>	Participants
<i>Article VI:</i>	Ordre du jour et documentation
<i>Article VII:</i>	Prise de décisions
<i>Article VIII:</i>	Groupes de travail sectoriels techniques intergouvernementaux
<i>Article IX:</i>	Autres organes subsidiaires
<i>Article X:</i>	Financement des Groupes de travail sectoriels et autres organes subsidiaires
<i>Article XI:</i>	Rapports
<i>Article XII:</i>	Secrétariat et dépenses
<i>Article XIII:</i>	Langues
<i>Article XIV:</i>	Amendement du Règlement intérieur
<i>Article XV:</i>	Application du Règlement général de la FAO

Article 1
Champ d'application

Le présent Règlement intérieur s'applique à toutes les sessions de la Commission.

Article II
Composition

Conformément à son statut, la Commission est ouverte à tous les Membres et Membres associés de l'Organisation. Elle est composée des Membres ou Membres associés qui notifient au Directeur général leur désir d'être considérés comme membres.

Article III
Bureau

- 1) La Commission élit parmi les représentants de ses Membres un Président et six Vice-Présidents (ci-après dénommés collectivement « le Bureau »), appartenant chacun à l'une des régions géographiques suivantes: Afrique, Asie, Europe, Amérique latine et Caraïbes, Proche-Orient, Amérique du Nord et Pacifique Sud-Ouest. Pour l'élection du Président, la Commission tient dûment compte du principe de la rotation.
- 2) La Commission élit un *Rapporteur* parmi les Membres du Bureau.

* Le règlement intérieur contient des dispositions tirées de la version actuelle du Statut de la Commission. Elles sont indiquées en gras et en italique.

- 3) Les Présidents et Vice-Présidents sont élus à la première session ordinaire de chaque exercice biennal. Le mandat du Président et des Vice-Présidents prend effet immédiatement à la clôture de la session durant laquelle ils sont élus.
- 4) Le Président, ou, en son absence, un vice-président, préside les réunions du Groupe de travail et exerce les autres fonctions qui pourront lui être confiées pour en faciliter les travaux. Un vice-président faisant fonction de président a les mêmes pouvoirs et devoirs que le Président.
- 5) Le Président et le Vice-Président constituent le Bureau et donnent des conseils au Secrétaire sur la préparation et la conduite des sessions de la Commission.
- 6) Le Président, s'il est temporairement absent d'une session ou d'une partie de celle-ci, ou n'est, temporairement, pas en mesure de s'acquitter de ses fonctions pendant l'intersession, désigne pour le remplacer un Vice-Président parmi les vice-présidents élus conformément à l'Article III 1.
- 7) Si un Membre du Bureau est temporairement incapable de s'acquitter de ses fonctions, le Membre de la Commission de ce Membre du Bureau peut désigner un suppléant.
- 8) Si un Membre du Bureau donne sa démission ou se trouve dans l'impossibilité permanente d'exercer ses fonctions, le Membre de la Commission de ce Membre du Bureau désigne un suppléant pour le restant de son mandat.

Article IV Sessions

- 1) ***La Commission tient habituellement une session ordinaire tous les deux ans. Elle peut aussi décider, le cas échéant, de tenir des sessions extraordinaires, sous réserve de l'approbation du Conseil de la FAO. La Commission se réunit habituellement au Siège de l'Organisation. En règle générale, les sessions ordinaires ne durent pas plus de cinq jours. Les sessions sont habituellement précédées de consultations régionales organisées avec des moyens appropriés.***
- 2) Toutes les sessions sont convoquées par le Directeur général en consultation avec le Bureau de la Commission.
- 3) Les avis de convocation des sessions de la Commission sont habituellement expédiés au moins 90 jours avant l'ouverture d'une session ordinaire et au moins 30 jours avant l'ouverture d'une session extraordinaire, aux Membres de la Commission et aux observateurs de Membres et Membres associés de l'Organisation qui ne sont pas membres de la Commission, d'États qui ne sont pas membres ou membres associés de l'Organisation et d'organisations internationales.
- 5) Chaque Membre de la Commission communique au Secrétaire, avant l'ouverture de chaque session de la Commission, les noms de son représentant et de ses suppléants, représentants associés et conseillers.

Article V Participants

- 1) Chaque Membre de la Commission a un représentant et peut désigner des suppléants, des représentants associés et des conseillers pour le seconder.
- 2) Les Membres de la Commission devraient être représentés, autant que possible, par des délégations composées de hauts fonctionnaires très qualifiés, en mesure de contribuer activement à l'examen multidisciplinaire des questions figurant à l'ordre du jour de la Commission..
- 3) ***Les réunions de la Commission sont ouvertes aux observateurs de Membres et de Membres associés qui ne sont pas Membres de la Commission, d'États qui ne sont pas Membres ou Membres***

associés de l'Organisation et d'organisations internationales, conformément aux dispositions pertinentes du règlement et des principes adoptés par la Conférence.

4) Les représentants des médias peuvent être accrédités pour participer aux sessions de la Commission en présentant une demande au Secrétariat, qui transmettra cette dernière à la division compétente de la FAO.

Article VI

Ordre du jour et documentation

1) Le Directeur général, en consultation avec le Bureau de la Commission, prépare un ordre du jour provisoire. L'ordre du jour provisoire est communiqué dans les délais indiqués à l'article IV.3.

2) Tout Membre de la Commission peut demander au Directeur général, normalement 30 jours au moins avant la date prévue de l'ouverture de la session, d'inscrire une question à l'ordre du jour provisoire. Le Directeur général diffuse alors la proposition d'inclusion à tous les Membres de la Commission ainsi que toute documentation utile.

3) Une fois l'ordre du jour adopté, la Commission peut, par consensus, l'amender en supprimant, ajoutant ou modifiant n'importe quel point.

4) Les documents à soumettre à la Commission à chaque session sont publiés sur le site de la Commission et des copies imprimées en sont remises aux Membres sur demande en même temps que l'ordre du jour provisoire ou, si cela n'est pas possible, dans les meilleurs délais mais toujours six semaines au moins avant l'ouverture de la session.

5) L'expression « documents à soumettre à la Commission » désigne l'ensemble des documents de travail de la session. Les documents de plus de 5000 mots devraient être assortis d'un résumé.

Article VII

Prise de décisions

Toutes les décisions de la Commission sont prises par consensus à moins qu'une autre méthode ne soit approuvée par consensus pour la prise de décisions concernant certaines mesures.

Article VIII

Groupes de travail sectoriels techniques intergouvernementaux de la Commission

1) *La Commission peut établir des groupes de travail sectoriels techniques intergouvernementaux (« Groupes de travail sectoriels »), selon un équilibre géographique approprié, pour l'assister dans les domaines des ressources génétiques végétales, animales, forestières et halieutiques.*

2) *Les Groupes de travail sectoriels ont pour objectifs d'étudier la situation et les questions relatives à la biodiversité agricole dans les domaines relevant de leurs compétences respectives, de conseiller la Commission de lui soumettre des recommandations sur ces questions et d'examiner les progrès réalisés dans la mise en œuvre du programme de travail de la Commission, ainsi que toute autre question leur étant soumise par la Commission.*

3) *Les Groupes de travail sectoriels, lorsqu'ils sont établis, tiennent au maximum une session ordinaire par an.*

4) *La composition et le mandat de chaque Groupe de travail sectoriel sont établis par la Commission.* Le règlement intérieur de chaque groupe de travail sectoriel est approuvé par la Commission et doit être conforme au Règlement intérieur de la Commission et au Règlement général de l'Organisation.

Article IX **Autres organes subsidiaires**

La Commission peut créer les organes subsidiaires dont elle estime avoir besoin pour s'acquitter correctement de ses fonctions.

Article X **Financement des groupes de travail sectoriels et d'autres organes subsidiaires**

- 1) *L'établissement d'un Groupe de travail sectoriel ou de tout autre organe subsidiaire est soumis à la vérification, par le Directeur général, que les fonds nécessaires sont disponibles dans le chapitre correspondant du budget de l'Organisation ou auprès de sources extrabudgétaires.*
- 2) *Avant de prendre toute décision comportant des dépenses en rapport avec l'établissement d'organes subsidiaires, la Commission sera saisie d'un rapport du Directeur général indiquant ses répercussions sur le programme, l'administration et les finances.*

Article XI **Rapports**

La Commission présente un rapport au Directeur général qui soumet à l'attention de la Conférence, par l'intermédiaire du Conseil, toute recommandation adoptée par la Commission ayant une incidence sur les politiques générales ou sur le programme ou les finances de l'Organisation. Dès qu'il est disponible, chaque rapport de la Commission est distribué aux membres et membres associés de l'Organisation, ainsi qu'aux organisations et institutions internationales qui s'occupent de ressources génétiques.

Article XII **Secrétariat et dépenses**

- 1) *Le Secrétariat de la Commission est nommé par le Directeur général et il est responsable devant lui au point de vue administratif. Le Secrétariat de la Commission suit et coordonne les préparatifs des réunions de la Commission et les travaux des Groupes de travail sectoriels créés. Les dépenses du Secrétariat de la Commission sont fixées et payées par l'Organisation dans les limites des crédits correspondant du budget approuvé de l'Organisation.*
- 2) *Les services de secrétariat pour chaque Groupe de travail sectoriel établi sont fournis par la division technique compétente de la FAO dans le cadre de son programme de travail annuel.*
- 3) *Les dépenses engagées par les représentants de membres de la Commission et de ses Groupes de travail, par leurs suppléants et conseillers, lorsqu'ils assistent à des sessions de la Commission, de ses Groupes de travail sectoriels ou d'autres organes subsidiaires, ainsi que les dépenses des observateurs aux sessions, sont prises en charge par leurs gouvernements ou organisations respectifs.*

Article XIII **Langues**

- 1) Les langues de la Commission sont les langues officielles de l'Organisation.
- 2) Tout représentant s'exprimant dans une langue autre que celles de la Commission prendra ses dispositions pour assurer l'interprétation dans une des langues de la Commission.
- 3) Les documents à soumettre à la Commission seront traduits dans toutes les langues de la Commission, conformément à l'Article IV 2 et à l'Article XLVII du Règlement général de l'Organisation.

Article XIV
Amendement du Règlement intérieur

- 1) La Commission peut amender son Règlement intérieur à condition que la proposition d'amendement soit conforme à l'Acte constitutif et au Règlement général de l'Organisation ainsi qu'au Statut de la Commission.
- 2) Aucune proposition d'amendement du présent Règlement intérieur ne sera portée à l'ordre du jour d'une session de la Commission à moins que le Directeur général n'en ait donné communication aux Membres de la Commission au moins 30 jours avant l'ouverture de la session.

Article XV
Application du Règlement général de la FAO

Les dispositions du Règlement général de la FAO s'appliquent *mutatis mutandis* à toutes les questions dont il n'est pas fait mention spécifiquement dans le présent Règlement intérieur.

ANNEXE J**LISTE DES DOCUMENTS**

Documents de travail

CGRFA-12/09/1	Ordre du jour provisoire
CGRFA-12/09/2.1	Ordre du jour provisoire annoté
CGRFA-12/09/2.2	Calendrier provisoire
CGRFA-12/09/3.1	Politiques et dispositions relatives à l'accès aux ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture et au partage des avantages en découlant
CGRFA-12/09/3.2 Rev.1	État des négociations sur le régime international relatif à l'accès et au partage des avantages
CRGFA-12/09/4	Projet de plan stratégique 2010-2017 pour la mise en œuvre du programme de travail pluriannuel
CGRFA-12/09/5	Établissement du deuxième Rapport sur l'État des ressources phytogénétiques dans le monde
CGRFA-12/09/6	Suite donnée aux recommandations relatives aux ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture
CGRFA-12/09/7	Rapport de la quatrième session du Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture
CGRFA-12/09/8	Mise à jour du Plan d'action mondial pour la conservation et l'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture
CGRFA-12/09/9	Suite donnée à la Conférence technique internationale sur les ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture
CGRFA-12/09/10	Rapport de la cinquième session du Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture
CGRFA-12/09/11	Stratégie de financement pour la mise en application du Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques
CGRFA-12/09/12	Préparation du premier Rapport sur L'état des ressources génétiques forestières dans le monde: questions clés
CGRFA-12/09/13	Suite donnée aux recommandations relatives aux ressources génétiques forestières
CGRFA-12/09/14 Rev.1	Création d'un groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources génétiques forestières
CGRFA-12/09/15.1	Étude de cadrage sur les micro-organismes intéressant l'alimentation et l'agriculture
CGRFA-12/09/15.2	Étude exploratoire sur les invertébrés intéressant l'alimentation et l'agriculture
CGRFA-12/09/16	Suite donnée aux recommandations relatives aux ressources

	génétiqes aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture
CGRFA-12/09/17	Politique et assistance technique de la fao en matière de biotechnologies pour l'alimentation et l'agriculture, et questions intéressant les codes de conduite, lignes directrices et autres approches
CGRFA-12/09/18	Déclaration d'intention de coopération conjointe entre l'organe directeur du Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture et la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture
CGRFA-12/09/19	Coopération avec le Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, le Fonds fiduciaire pour la diversité végétale et le Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale
CGRFA-12/09/20	Coopération avec la Convention sur la diversité biologique
CGRFA-12/09/21	Projet de Règlement intérieur
CGRFA-12/09/22	Statut de la Commission

Documents d'information

CGRFA-12/09/Inf.1	Note d'information à l'intention des participants
CGRFA-12/09/Inf.2	Statut de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture
CGRFA-12/09/Inf.3	Statut du Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture et membres élus à l'occasion de la onzième session de la Commission
CGRFA-12/09/Inf.4	Statut du Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture et membres élus par la commission à sa onzième session ordinaire
CGRFA-12/09/Inf.5	Déclaration relative aux compétences et aux droits de vote soumise par la Communauté européenne et ses États membres
CGRFA-12/09/Inf.6	Communications des organisations internationales
CGRFA-12/09/Inf.6 Add.1	Communications des organisations internationales: rapport des centres internationaux de recherche agronomique du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI) sur leurs politiques, programmes et activités, et les contributions potentielles à la mise en œuvre du Programme de travail pluriannuel de la Commission
CGRFA-12/09/Inf.7 Rev.1	Projet du deuxième Rapport sur l'État des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde – version finale
CGRFA-12/09/Inf.8	Plan de travail conjoint avec la Convention sur la diversité biologique
CGRFA-12/09/Inf.9	Questionnaire à l'appui de la préparation des rapports intérimaires nationaux sur la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques
CGRFA-12/09/Inf.10	Établissement par les pays de stratégies et de plans d'action en matière de ressources zoogénétiques – directives

CGRFA-12/09/Inf.11	Stratégies de sélection pour la gestion durable des ressources zoogénétiques – projet de directives
CGRFA-12/09/Inf.12	Le rôle des petits éleveurs dans la mise en valeur, l'utilisation et la conservation des ressources zootechniques
CGRFA-12/09/Inf.13	Rapport de la quinzième session du Groupe d'experts de la FAO sur les ressources génétiques forestières
CGRFA-12/09/Inf.14	Préparation de L'état des ressources génétiques forestières dans le monde: projet de directives pour les rapports nationaux
CGRFA-12/09/Inf.15	Principales fonctions et services fournis par les invertébrés intéressant l'alimentation et l'agriculture
CGRFA-12/09/Inf.16	Politiques et programmes des organisations internationales s'occupant d'invertébrés intéressant l'alimentation et l'agriculture
CGRFA-12/09/Inf.17	Principales fonctions et services fournis par les micro-organismes intéressant l'alimentation et l'agriculture
CGRFA-12/09/Inf.18	Politiques et programmes des organisations internationales s'occupant de micro-organismes intéressant l'alimentation et l'agriculture
CGRFA-12/09/Inf.19	Identification de nouvelles possibilités et de nouveaux partenariats en matière de sélection végétale: options et défis
CGRFA-12/09/Inf.20	Renforcement des systèmes semenciers: une contribution à la préparation du deuxième Rapport sur l'État des ressources phytogénétiques dans le monde
CGRFA-12/09/Inf.21	Composition de la Commission
CGRFA-12/09/Inf.22 Rev.1	Liste des documents

Études de référence

Étude de référence 39	Mise en place d'un réseau mondial pour la conservation <i>in situ</i> des espèces sauvages apparentées: état et besoins
Étude de référence 42	Étude cadre sur la sécurité alimentaire et sur l'accès aux ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture et le partage des avantages en découlant
Étude de référence 43	L'utilisation et l'échange de ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture
Étude de référence 44	L'utilisation et l'échange de ressources génétiques forestières pour l'alimentation et l'agriculture
Étude de référence 45	L'utilisation et l'échange de ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture
Étude de référence 46	L'utilisation et l'échange de ressources génétiques microbiennes pour l'alimentation et l'agriculture
Étude de référence 47	L'utilisation et l'échange d'agents de lutte biologique pour l'alimentation et l'agriculture
Étude de référence 48	L'impact du changement climatique sur l'interdépendance des pays vis-à-vis des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture
Étude de référence 49	Tendances en matière de droits de propriété intellectuelle concernant les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture
Étude de référence 50	Menaces pesant sur les ressources zoogénétiques – leur pertinence, leur importance et les possibilités d'en atténuer l'impact

ANNEXE K

MEMBRES DE LA COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR
L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

AFRIQUE	ASIE ET PACIFIQUE	EUROPE	AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES
Afrique du Sud	Australie	Albanie	Antigua-et-Barbuda
Algérie	Bangladesh	Allemagne	Argentine
Angola	Bhoutan	Arménie	Bahamas
Bénin	Cambodge	Autriche	Barbade
Botswana	Chine	Belgique	Bélize
Burkina Faso	Fidji	Bosnie-et-	Bolivie
Burundi	Îles Cook	Bulgarie	Brésil
Cameroun	Îles Salomon	Chypre	Chili
Cap-Vert	Inde	Communauté	Colombie
Comores	Indonésie	européenne	Costa Rica
Congo, République du	Japon	Croatie	Cuba
Côte d'Ivoire	Kazakhstan	Danemark	Dominique
Érythrée	Kirghizistan	Espagne	El Salvador
Éthiopie	Malaisie	Estonie	Équateur
Gabon	Maldives	Fédération de Russie	Grenade
Gambie	Mongolie	Finlande	Guatemala
Ghana	Myanmar	France	Guyane
Guinée	Népal	Géorgie	Haïti
Guinée équatoriale	Nouvelle-Zélande	Grèce	Honduras
Guinée-Bissau	Pakistan	Herzégovine	Jamaïque
Kenya	Papouasie-Nouvelle-	Hongrie	Mexique
Lesotho	Guinée	Irlande	Nicaragua
Libéria	Philippines	Islande	Panama
Madagascar	République de Corée	Israël	Paraguay
Malawi	Samoa	Italie	Pérou
Mali	République populaire	L'Ex-République	République dominicaine
Maroc	démocratique de Corée	yougoslave de	Sainte-Lucie
Maurice	Sri Lanka	Macédoine	Saint-Kitts-et-Nevis
Mauritanie	Thaïlande	Lettonie	Saint-Vincent-et-les
Mozambique	Tonga	Lituanie	Grenadines
Namibie	Vanuatu	Luxembourg	Suriname
Niger	Viet Nam	Malte	Trinité-et-Tobago
Nigéria		Norvège	Uruguay
Ouganda	PROCHE-ORIENT	Pays-Bas	Venezuela
République centrafricaine	Afghanistan	Pologne	
République démocratique	Arabie saoudite	Portugal	
du Congo	Azerbaïdjan	République	AMÉRIQUE DU NORD
Republique-Unie de	Égypte	Roumanie	Canada
Tanzanie	Émirats arabes unis	Royaume-Uni	États-Unis d'Amérique
Rwanda	Iran, République	Saint-Marin	
Sao Tomé-et-Principe	islamique d'	Serbie	
Sénégal	Iraq	Slovaquie	
Seychelles	Jamahiriya arabe libyenne	Slovénie	
Sierra Leone	Jordanie	Suède	
Soudan	Koweït	Suisse	
Swaziland	Liban	Turquie	
Tchad	Oman	Ukraine	
Togo	Qatar		
Zambie	République arabe		
Zimbabwe	syrienne		
	Tunisie		
	Yémen		

Au total, 171 pays et la Communauté européenne sont membres de la Commission.